Quatre-vingt-treizième année. — N° 245. Le Numéro : 0,20 NF Mercredi 18 Octobre 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger.	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

EQUIPEMENT COMMERCIAL, SANITAIRE ET SOCIAL DES GRANDS ENSEMBLES

Dans la série des fascicules spéciaux du *Recueil des textes du ministère de la construction*, la Direction des Journaux officiels vient de procéder au tirage d'un opuscule réunissant, d'une part, la circulaire n° 61-43 du 24 août 1961 relative à la prise en compte de l'**équipement commercial dans les plans d'urbanisme et dans les dossiers de lotissement et de groupe d'habitation** et, d'autre part, la circulaire n° 61-44 du 24 août 1961 relative à la place de l'**équipement sanitaire et social dans les structures urbaines.**

Ce fascicule spécial (supplément **n° 27** au *Recueil des textes de la construction*) est mis en vente au prix de **1,50 NF** ou expédié sans frais supplémentaires sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris (15e).

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret portant promotions et nominations (rectificatif) (p. 9491).

(1 f.)

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Administration des services de la France d'outre-mer.

Décret portant mise en congé spécial (gouverneurs) (p. 9491).

Arrêtés portant détachements (administrateurs et conseillers aux affaires administratives) (p. 9491)

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté du 5 octobre 1961 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires de l'institut des hautes études d'outre-mer (p. 9491).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret portant admission à la retraite (magistrature) (p. 9491).

Décret portant nomination d'un commissaire du Gouvernement près la section du contentieux du Conseil d'Etat (p. 9491).

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions, cessation de fonctions et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 9492).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 13 octobre 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables dans l'intérêt des réceptions radio-électriques au voisinage de centres récepteurs exploités par le ministère de l'intérieur en Algérie (p. 9492).

Décret plaçant un sous-préfet en congé spécial (p. 9492).

Arrêté du 11 octobre 1961 portant approbation d'une délibération d'un conseil municipal (hommage public) (p. 9492).

Arrêtés portant réintégration et radiations des cadres (administration centrale et administrateurs des services civils d'Algérie) (p. 9492).

Secrétariat d'Etat aux rapatriés.

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 9493).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 11 octobre 1961 portant concession de la médaille militaire, modifiant et annulant les dispositions de précédents décrets (p. 9493).

Décret portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 9497).

Arrêté relatif à la composition du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale (p. 9497).

Arrêté portant nominations (armée de mer, active) (p. 9497).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 14 octobre 1961 concernant le tirage au sort d'obligations 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française (p. 9497).

Arrêté portant détachement (direction générale des impôts) (p. 9497).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets portant nominations:

Enseignement supérieur (p. 9497).

Enseignement du second degré (p. 9498).

Enseignement technique (p. 9498).

Jeunesse et sports (p. 9498).

Arrêtés du 28 septembre 1961 portant reconnaissance des sections professionnelles commerciales de certains collèges d'enseignement général (p. 9498).

Arrêté du 6 octobre 1961 modifiant l'arrêté du 15 juin 1959 fixant le régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures dans les facultés de droit et des sciences économiques (p. 9498).

Arrêté du 10 octobre 1961 fixant les dates des épreuves du concours ouvert en 1961 pour l'emploi de rédacteur de l'administration académique (p. 9498).

Arrêtés conférant le titre de docteur *honoris causa* (p. 9498).

Arrêtés portant réintégrations et délégation de fonctions (inspecteurs d'académie) (p. 9498).

Liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant (sciences) (p. 9499).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret et *arrêté* portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 9501).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 9501).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté portant promotion (mines) (rectificatif) (p. 9502).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 25 septembre 1961 portant homologation de normes (p. 9503).

Arrêté du 10 octobre 1961 déclarant d'utilité publique, en vue de l'installation des services de la chambre départementale d'agriculture de l'Allier, l'acquisition par ladite chambre d'un immeuble sis à Moulins (p. 9503).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission consultative de la 4e section « Graines de betteraves industrielles » du groupement national interprofessionnel des semences (p. 9503).

Arrêtés portant affectation, réintégration, détachements, mutations, mise en congé de longue durée, acceptation de démission, radiations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 9503).

Eaux et forêts (p. 9504).

Services vétérinaires (p. 9505).

MINISTERE DU TRAVAIL

Circulaire du 9 octobre 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux (p. 9502).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés portant nominations, réintégrations, titularisations, détachement, mutations et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 9502).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Désignation, par suite de vacance, de candidatures pour des commissions. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 9505).

Sénat. — Ordre du jour. — Nomination d'un membre d'un organisme extraparlementaire. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 9506).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française (p. 9507).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire (p. 9507).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transports routiers de marchandises (p. 9507).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes dans divers hôpitaux-hospices et sanatorium (p. 9508).

Avis de vacance du poste de pharmacien chef de l'hôpital psychiatrique de Marseille-Nord (Bouches-du-Rhône) (p. 9508).

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard) (p. 9509).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) (p. 9509).

Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable) (p. 9509).

Avis de vacance de postes de commis dans des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics (p. 9509).

Avis de vacance de postes de médecin inspecteur divisionnaire de la santé (p. 9509).

Annonces (p. 9510).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — N° 68.

Compte rendu intégral des débats du 17 octobre 1961 (p. 2569).

Sénat. — N° 38.

Compte rendu intégral des débats du 17 octobre 1961 (p. 1157).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 18

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population et causes de décès (deuxième trimestre 1961) (p. 499).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1961 : page 6468, 2e colonne, ministère de l'industrie, au grade d'officier, 7e ligne, au lieu de : « M. Defraiteur (Robert-Armand-Marie-Hilaire), président de la chambre de commerce et d'industrie d'Avesnes », lire : « M. de Fraiteur (Robert-Armand-Marie-Hilaire), président de la chambre de commerce et d'industrie d'Avesnes ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 13 octobre 1961 plaçant un gouverneur de la France d'outre-mer en position de congé spécial.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Sadoul (Numa), gouverneur de 2e classe de la France d'outre-mer, est placé dans la position de congé spécial prévue par l'article 2 du décret n° 60-671 du 2 juillet 1960, pour compter du 1er octobre 1961 et jusqu'au 10 juin 1966, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Administrateurs.

Par arrêté du 13 octobre 1961, M. Ter Sarkissof (Alexandre), administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché auprès de la caisse centrale de coopération économique, en qualité de chargé de mission, pour une période d'une année à compter du 21 septembre 1960.

Conseillers aux affaires administratives.

Par arrêté du 22 septembre 1961, M. Biasini (Emile), conseiller de 2e classe, 7e échelon, aux affaires administratives, est placé pour une période de cinq années, comptant du 14 février 1961, dans la position de service détaché auprès du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, pour exercer les fonctions d'inspecteur général des services administratifs.

Par arrêté du 13 octobre 1961, M. Maréchal (Jean-Louis), conseiller aux affaires administratives, est placé dans la position de service détaché auprès du Bureau pour le développement de la production agricole outre-mer (B. D. P. A.), pour une période d'une année comptant du 1er janvier 1961.

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Echelonnement indiciaire applicable à certains fonctionnaires de l'institut des hautes études d'outre-mer.

Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié par le décret n° 61-583 du 10 juin 1961 ;

Vu le décret n° 61-249 du 17 mars 1961 relatif au statut particulier des fonctionnaires de l'institut des hautes études d'outre-mer,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de sous-directeur des stages, secrétaire général, secrétaire économe et secrétaire adjoint de l'institut des hautes études d'outre-mer est fixé ainsi qu'il suit :

	INDICES BRUTS
I. — Sous-directeur des stages :	—
5e échelon	1.000
4e échelon	925
3e échelon	845
2e échelon	765
1er échelon	685
II. — Secrétaire général :	
9e échelon	785
8e échelon	735
7e échelon	685
6e échelon	625
5e échelon	570
4e échelon	530
3e échelon	480
2e échelon	420
1er échelon	370
III. — Secrétaire économe :	
6e échelon	530
5e échelon	500
4e échelon	470
3e échelon	445
2e échelon	405
1er échelon	370
IV. — Secrétaire adjoint :	
11e échelon	455
10e échelon	445
9e échelon	420
8e échelon	400
7e échelon	380
6e échelon	350
5e échelon	320
4e échelon	290
3e échelon	265
2e échelon	235
1er échelon	210

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1961.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
ROGER BELIN.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
MARCEAU LONG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 octobre 1961 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Jacques, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 15 octobre 1961.

Décret du 17 octobre 1961 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement près la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Par décret en date du 17 octobre 1961, M. Gand, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé commissaire du Gouvernement près l'assemblée plénière du Conseil d'Etat statuant au contentieux, la section du contentieux et ses sous-sections, en remplacement de M. Antoine Bernard, appelé à d'autres fonctions.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 12 octobre 1961 :

Sont acceptées les démissions de :

M. Goossens (Maurice-Frédéric-Gabriel), huissier de justice à la résidence de Meung-sur-Loire (Loiret).

M. Hardouin (Albert), greffier du tribunal d'instance de Pont-Audemer (Eure).

Sont nommés :

M. Boucheix (Charles-Auguste-Jean-Baptiste), notaire à la résidence de Rozay-en-Brie (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Camuset (Jean-François), démissionnaire.

M. Permezel (Jacques-Paul-Marie-Joseph-Antoine-Louis), notaire à la résidence de Lyon (Rhône), en remplacement de M. Permezel (Paul-Marie-Joseph), son père, décédé.

M. Salles (Jean), notaire à la résidence de Cadillac (Gironde), en remplacement de M. Faverial (Jean-Hector), démissionnaire.

M. Sobréro (Jean-Baptiste-Joachim), notaire à la résidence de Suze-la-Rousse (Drôme), en remplacement de M. Roux (Jean-Marie-Eugène-Alphonse), décédé.

M. Tacquet (René-André), notaire à la résidence d'Estaires (Nord), en remplacement de M. Tacquet (André), son père, démissionnaire.

M. Vernier (Claude-Gaston), notaire à la résidence de Pompierre (Vosges), en remplacement de M. Coffinet (Georges), démissionnaire.

M. Richard (Robert-Séraphin), avoué près le tribunal de grande instance d'Angers (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Morisset (Marcel-Albert-Arthur), démissionnaire.

M. Le Honsec (Henri-Pierre-Marie), huissier de justice à la résidence de Rambouillet (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Defrance (André-Maurice-Georges), démissionnaire.

M. Passemard (René), huissier de justice à la résidence d'Auzon (Haute-Loire).

L'honorariat est conféré à :

M. Lavalette (Paul-Georges), ancien notaire à la résidence de Perthes-en-Gâtinais (Seine-et-Marne).

M. Lempérière (Charles-Pierre-Auguste), ancien notaire à la résidence de Caen (Calvados).

M. Mercier (André-Guy-Marius-Joseph), ancien notaire à la résidence de Corme-Royal (Charente-Maritime).

M. Moulinet (Jean-Louis-Marie-Joseph), ancien notaire à la résidence d'Argentan (Orne).

M. Mourier (Régis-Marie), ancien notaire à la résidence d'Auneau (Eure-et-Loir).

M. Rouvier (Fernand-Joseph), ancien huissier de justice à la résidence de Lorgues (Var).

Par arrêté du 12 octobre 1961, M. Bontemps (Virgile), greffier du tribunal d'instance d'Aumale, est admis à cesser ses fonctions à compter du 31 octobre 1961 (limite d'âge).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 13 octobre 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables dans l'intérêt des réceptions radio-électriques au voisinage de centres récepteurs exploités par le ministère de l'intérieur en Algérie.

Par décret en date du 13 octobre 1961, sont approuvés les plans annexés au présent décret fixant les limites de la zone de protection instituée autour de chacun des centres radio-électriques ci-après :

Alger-Préfecture, Blida, Maison-Blanche, Bou-Saada, Azazga, Bordj-Ménaiel, Méchéria-Sous-Préfectures, Blida-Commissariat central, Tizi-Ouzou-Centre professionnel et Méchéria-Annexe mairie.

La zone de protection de chaque centre est définie sur le plan par le tracé en bleu. Sont applicables à cette zone les dispositions de l'article 3 (alinéa *a*) de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949.

Par décret en date du 13 octobre 1961, sont approuvés les plans annexés au présent décret fixant les limites de la zone de protection instituée autour de chacun des centres radio-électriques ci-après :

Médéa-Préfecture, Aumale, Boghari, Djelfa, Paul-Cazelles, Tablat-Sous-Préfectures, Aumale-Mairie et Bou-Saada-la Remonte.

La zone de protection de chaque centre est définie sur le plan par le tracé en bleu. Sont applicables à cette zone les dispositions de l'article 3 (alinéa *a*) de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949.

Par décret en date du 13 octobre 1961, sont approuvés les plans annexés au présent décret fixant les limites de la zone de protection instituée autour de chacun des centres radio-électriques ci-après :

Mostaganem-Préfecture, Marnia, Nemours, Sebdou, Cassaigne, Inkermann, Mascara-Sous-Préfectures, Mostaganem-Commissariat central, Marnia-la Vigie et Mascara-Ecole.

La zone de protection de chaque centre est définie sur le plan par le tracé en bleu. Sont applicables à cette zone les dispositions de l'article 3 (alinéa *a*) de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949.

Par décret en date du 13 octobre 1961, sont approuvés les plans annexés au présent décret fixant les limites de la zone de protection instituée autour de chacun des centres radio-électriques ci-après :

Oran et Tlemcen-Préfectures, Aïn-Témouchent, le Télagh, Perrégaux, Sidi-Bel-Abbès-Sous-Préfectures, Oran-Commissariat central, Tlemcen-Chefferie et Sidi-Bel-Abbès-Lazaret.

La zone de protection de chaque centre est définie sur le plan par le tracé en bleu. Sont applicables à cette zone les dispositions de l'article 3 (alinéa *a*) de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949.

Par décret en date du 13 octobre 1961, sont approuvés les plans annexés au présent décret fixant les limites de la zone de protection instituée autour de chacun des centres radio-électriques ci-après :

Tiaret et Saïda-Préfectures, Palikao, Relizane, Aflou, Frenda, Vialar-Sous-Préfectures, Tiaret-Hôpital et Saïda-Commissariat d'Amrous.

La zone de protection de chaque centre est définie sur le plan par le tracé en bleu. Sont applicables à cette zone les dispositions de l'article 3 (alinéa *a*) de la loi n° 49-759 du 9 juin 1949.

Décret du 17 octobre 1961 plaçant un sous-préfet en congé spécial.

Par décret en date du 17 octobre 1961, M. Lagarde (Jean), sous-préfet hors classe en service détaché, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de l'article 1er du décret du 24 août 1961 instituant un congé spécial pour les sous-préfets.

Approbation de délibération d'un conseil municipal (hommage public.)

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 11 octobre 1961, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Pont-Audemer (Eure) tendant à donner le nom de Général-de-Gaulle à la place d'Armes.

Administration centrale.

Par arrêté du 12 octobre 1961, M. Belghoul Saïd est rayé du cadre des secrétaires d'administration du ministère de l'intérieur, en service en Algérie, à compter du 10 mars 1961, date d'effet de sa nomination dans le corps des attachés de préfecture.

Par arrêté du 12 octobre 1961, Mlle Douadji Ghaoutia est rayée du cadre des secrétaires d'administration du ministère de l'intérieur, en service en Algérie, à compter du 1er avril 1961, date d'effet de sa nomination dans le corps des attachés d'administration centrale du ministère de l'intérieur institué par le décret n° 58-1120 du 21 novembre 1958.

Par arrêté du 12 octobre 1961, M. Boutella Hafid est rayé du cadre des secrétaires d'administration du ministère de l'intérieur, en service en Algérie, à compter du 1er avril 1961, date d'effet de sa nomination dans le corps des attachés d'administration centrale du ministère de l'intérieur institué par le décret n° 58-1120 du 21 novembre 1958.

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 5 octobre 1961, M. Dechaux (Roger), administrateur des services civils d'Algérie, mis en disponibilité dans l'intérêt du service, a été réintégré dans ses fonctions, à compter du 1er octobre 1961, et mis à la disposition du délégué général en Algérie.

SECRETARIAT D'ETAT AUX RAPATRIES

Cabinet du secrétaire d'Etat aux rapatriés.

Le secrétaire d'Etat aux rapatriés,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 24 août 1961 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu les arrêtés du 1er septembre 1961 et du 18 septembre 1961 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux rapatriés,

Arrête :

Art. 1er. — M. de Wailly, inspecteur général des finances, est nommé chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat aux rapatriés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er octobre 1961.

Fait à Paris, le 12 octobre 1961.

ROBERT BOULIN.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 11 octobre 1961 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 11 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 à titre définitif pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Aubry (Guillaume-Toussaint), soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2713 au recrutement de Brest.

Barbasse (Pierre), soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1008 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Barrot (Jean-Henri), soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 9 au recrutement de Narbonne.

Barroy (Octave-Joseph-Félix), soldat du 305e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 242 au recrutement de Vesoul.

Barthet (Etienne-Jean-Marie), soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1917, mle 713 au recrutement de Saint-Gaudens.

Beauclair (Raymond-Adrien), soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 779 au recrutement de Mamers.

Bertrand (Alfred-Albert), canonnier du 46e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 432 au recrutement de Bar-le-Duc.

Billard (César), soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 120 au recrutement de Mamers.

Blanc (César-Maurice), chasseur du 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1910, mle 1069 au recrutement de Chambéry.

Blanchard (Joseph-François-Marie), soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1342 au recrutement de Saint-Malo.

Blasi (Jean-Marcellin-Honoré), soldat du 251e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 139 au recrutement de Perpignan.

Blot (Lucien-Eugène), soldat du 9e escadron du train, classe 1916, mle 1065 au recrutement de Magnac-Laval.

Boudet (Etienne-Louis), caporal du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1912, mle 129 au recrutement d'Oran.

Boué (Antonin), soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 1825 au recrutement de Toulouse.

Bourgueil (Paul-Emile), soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1208 au recrutement de Poitiers.

Briffod (César-Joseph), canonnier du 263e régiment d'artillerie lourde, classe 1907, mle 1007 au recrutement d'Annecy.

Brune (Antoine-Jean-Louis), soldat du 86e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 681 au recrutement de Tarbes.

Calvignac (Cyprien-Albert), soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 593 au recrutement d'Albi.

Canobio (Jean-Georges), chasseur du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 1188 au recrutement d'Angoulême.

Caralp (Adrien), soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 128 au recrutement de Foix.

Carrias (Joseph), soldat du 105e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 390 au recrutement de Riom.

Castel (Paul-Edmond-Hippolyte), soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2721 au recrutement de Béthune.

Challe (Auguste-Marcel), zouave du 4e régiment de zouaves, classe 1915, mle 1728 au recrutement de Versailles.

Chapuis (Ernest-Paul), soldat du 42e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2676 au recrutement de Besançon.

Charrel (Auguste-Jean-Marie), soldat du 5e régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 902 au recrutement du Puy.

Chatelin (Albert-Philippe), chasseur du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 582 au recrutement de Châteauroux.

Constant (Pierre), soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 140 au recrutement de Libourne.

Darchen (Nicolas), zouave du 4e régiment de zouaves, classe 1914, mle 2924 au recrutement de Quimper.

Delaire (Ernest), soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 956 au recrutement de Versailles.

Desgranges (Jérôme-Jean-Marie-Mélanie), maréchal des logis du 12e régiment de hussards, classe 1916, mle 570 au recrutement de Lyon.

Develon (Fernand-Eugène), soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1052 au recrutement du Blanc.

Didier (Louis-Emile), brigadier du 109e régiment d'artillerie lourde, classe 1914, mle 933 au recrutement de Toul.

Estort (Pierre), soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, mle 1065 au recrutement de Perpignan.

Eymerie (Paul), soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 937 au recrutement de Perpignan.

Feind (Eugène), soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 9404 au recrutement du Blanc.

Felten (Jean), canonnier du 235e régiment d'artillerie, classe 1908, mle 1013 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Foxenet (Jean-Clément-François), soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1148 au recrutement de Narbonne.

Gambier (Célestin-Henri-Hélie), caporal du 6 régiment de tirailleurs Algériens, classe 1917, mle 740 au recrutement de Toulon.

Garrigues (Joseph-Philippe), soldat du 42e régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 11 au recrutement de Toulouse.

Geoffroy (Albert-Camille), sapeur du 8e régiment du génie, classe 1913, mle 311 au recrutement de Coulommiers.

Goron (François-Désiré-Jean), canonnier du 50e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 1080 au recrutement de Granville.

Gourdoux (Louis-Henri), soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 730 au recrutement de Tulle.

Griffe (Armand-Joseph-Emile), soldat du 114e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1543 au recrutement de Narbonne.

Horb (Alphonse), soldat du 69e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 449 au recrutement de Nancy.

Isnard (Pierre-Marius-Joseph), soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 1259 au recrutement de Nice.

Lafont (Lucien-Joseph), soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 162 au recrutement de Caen.

Laguillier (Alfred-Joseph), caporal du 233e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1151 au recrutement d'Arras.

Lasbleiz (Armand), soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 3034 au recrutement de Versailles.

Lebel (Pierre), caporal du 85e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 934 au recrutement de Cosne.

Lecoutre (Emile-Marius), soldat du 172e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 64 au recrutement de Vesoul.

Lepain (Alfred-Aimable), soldat du 85e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1200 au recrutement de Châteauroux.

Lours (Jean), canonnier du 103e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1451 au recrutement d'Aurillac.

Marion (Jules-Charles-Aimé), soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1726 au recrutement de Lons-le-Saunier.

Maxime (Louis-François), soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1049 au recrutement de Bordeaux.

Méhault (Gabriel-Pierre-Jean-Marie), soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 151 au recrutement de Vitré.

Merlaud (Arsène-Marie-Constant), soldat du 64e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1666 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Meyer (Henri-Paul-Eugène), soldat du 268e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 84 au recrutement du Blanc.

Michelangeli (Antoine), chasseur du 3e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 1088 au recrutement d'Ajaccio.

Molbert (Baptiste), zouave du 4e régiment de zouaves, classe 1908, mle 225 au recrutement d'Alger.

Muchembled (Louis-Victor), canonnier du 101e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 348 au recrutement de Lille.

Noll (Jean-Pierre), canonnier du 8e régiment d'artillerie à pied, classe 1913, mle 3075 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Orsat (Armand-Edouard), soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1367 au recrutement d'Annecy.

Orsini (Pierre-Paul), soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 71 au recrutement d'Ajaccio.

Perault (André-Louis-Aimé), canonnier du 45e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 118 au recrutement de Libourne.

Permezel (Joseph), soldat du 36e régiment d'infanterie coloniale, classe 1902, mle 1304 au recrutement de Chambéry.

Philipon (René-Louis), canonnier du 105e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 1099 au recrutement d'Auxerre.
Planchenault (Adolphe-Victor-Paul-Louis), canonnier du 31e régiment d'artillerie de campagne, classe 1915, mle 198 au recrutement de Laval.
Polard (Paul-Henri), sergent du 33e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2541 au recrutement de Valenciennes.
Potin (Bernard), soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 626 au recrutement de Toulouse.
Poujade (Gaston), soldat du 139e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 992 au recrutement de Cahors.
Poulard (Léon), brigadier du 176e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 6285 au recrutement de la Seine (1er bureau).
Prunet (Gaëtan-Marie-Louis-Eloi), maréchal des logis du 256e régiment d'artillerie de campagne, classe 1916, mle 1292 au recrutement de Béziers.
Rollais (Pierre-Marie), sapeur du 1er régiment du génie, classe 1908, mle 694 au recrutement de Rennes.
Rouzies (Georges), caporal du 403e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1069 au recrutement de Montauban.
Saudrais (Victor-Pierre-Marie), soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 506 au recrutement de Vitré.
Sigaud (Charles-Marie-Louis), soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1289 au recrutement de Chambéry.
Sorel (Albert-Maurice), soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1210 au recrutement d'Argentan.
Soustelle (Marceau-Kléber), chasseur du 6e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 206 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.
Talence (Baptiste), soldat du 344e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1020 au recrutement de Libourne.
Teyssedre (Alfred), soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 69 au recrutement de Montauban.
Tirabit (Jean), soldat du 339e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1383 au recrutement d'Aurillac.
Vaillant (Ernest-Louis-Marie), soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2842 au recrutement de Saint-Omer.
Vannier (Florient), caporal du 285e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 19 au recrutement de Cosne.
Vedrenne (Alfred), chasseur du 7e bataillon de chasseurs, classe 1917, mle 869 au recrutement de Vienne.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918, avec palme, et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

Agostini (François), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Var, classe 1926, mle 114 au recrutement d'Ajaccio.
Andrès (Lucien-Gilbert), maréchal des logis du 29e escadron du train, classe 1944, mle 513 au recrutement du Maroc.
Arnaud (Marcel-Joseph), soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 986 au recrutement du Puy.
Barou (Julien-Joseph-Michel), soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1924, mle 239 au recrutement de Marseille.
Bediou (René-Alfred-Jules), soldat du 3e bataillon de choc, classe 1942, mle 177 au recrutement d'Orléans.
Berdellou (Hippolyte-Marie), caporal-chef du 248e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 2481 au recrutement de Brest.
Cadet (Pierre-Louis), canonnier du 72e régiment d'artillerie, classe 1937, mle 897 au recrutement de Lorient.
Carbou (Jean-Georges-Joseph-Maximin), caporal du 81e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 11010 au recrutement de Carcassonne.
Christophe (Jean-Charles), soldat du 18e régiment de dragons, classe 1933, mle 1993 au recrutement de la Seine (4e bureau).
Cicolini (Jean-Auguste), soldat du 1er régiment de Franche-Comté, classe 1944, mle 5069 au recrutement de Besançon.
Gagne (Charles-Antoine), maréchal des logis du 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 10660 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Grimal (Jean-Ernest), canonnier du 32e régiment d'artillerie, classe 1922, mle 634 au recrutement de Cahors.
Grisel (Gaston-Gérard), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, classe 1940, mle 6340 au recrutement de Valenciennes.
Mabboux (Joseph-Ambroise-Félix), chasseur du 7e bataillon de chasseur à pied, classe 1934, mle 1203 au recrutement d'Annecy.
Moreau (Serge-Louis), soldat du 8e régiment de dragons, classe 1946, mle 50812 au recrutement de la Seine.
Muller (Charles-Arthur), soldat du 3e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 335 au recrutement de Strasbourg.
Netter (Jacques), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Allier, classe 1931, mle 1172 au recrutement de Colmar.
Nicolas (François-Yves-Marie), soldat du 301e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 3157 au recrutement de Brest.
Paglia (Georges-Henri-Michel), caporal-chef du 17e régiment du génie, classe 1942, mle 181 au recrutement de Digne.
Plan (Roger-Maurice), brigadier du 1er régiment de dragons, classe 1937, mle 1375 au recrutement de Versailles.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Andréani (Paul-Toussaint), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Dordogne, déporté résistant, classe 1922, mle 441 au recrutement d'Ajaccio.
Antoine (Maria), épouse Colin, sergent-chef de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.
Aptel (Paul-Marcel), aspirant des forces françaises de l'intérieur du territoire de Belfort, déporté résistant, classe 1924, mle 400 au recrutement d'Epinal.
Arnoult (Jean-Yves-Paul-Jules), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front-National », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Versailles.
Aubrée (Jacqueline-Georgette-Louise), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de la Meurthe-et-Moselle, déportée résistante.
Bannwarth (Joseph), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Alpes, déporté résistant, classe 1930, mle 1882 au recrutement de Mulhouse.
Barbot (Henri-René-Samuel-Philippe), soldat, déporté résistant isolé, classe 1944, mle 66 au recrutement de Nancy.
Barrière (René-Jules-Charles), caporal des forces françaises de l'intérieur du territoire de Belfort, déporté résistant, classe 1930, mle 2648 au recrutement de Belfort.
Barrols (Jean-Baptiste), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1946, mle 17178 au recrutement de Valenciennes.
Baudoin (Marcel-Octave-Achille), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1928, mle 1318 au recrutement de Beauvais.
Beck (Julien), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance-Est », déporté résistant, classe 1925, mle 444 au recrutement de Metz.
Beck (Alphonse-Albert), soldat, déporté résistant isolé, classe 1941, mle 854 au recrutement de Strasbourg.
Benier (Robert-Auguste-Camille), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1937, mle 1207 au recrutement de Besançon.
Bintz (Anne-Marie), épouse Redinger, soldat, déportée résistante isolée.
Bour (Marguerite, épouse Mann, soldat de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.
Bouton (Eugène-Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Lot, déporté résistant, classe 1940, mle 530 au recrutement de Strasbourg.
Boyard (Marie-Catherine), épouse Steinmetz, soldat, déportée résistante isolée.
Bricard (Pierre-Louis), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1944, mle 3707 au recrutement de Besançon.
Bronchart (Léon-Louis-Charles), aspirant des forces françaises de l'intérieur, formation « Groupes francs de combat », déporté résistant, classe 1942, mle 1590 au recrutement de Brive.
Brouard (Victor-Marie-François), caporal des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, déporté résistant, classe 1921, mle 5510 au recrutement de la Seine (3e bureau).
Buisson (Joseph-Alphonse), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1927, mle 132 au recrutement de Gap.
Buisson (Robert-Thomas-Henri), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Armée des Volontaires », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Pau.
Burtin (Aimée-Germaine), épouse Bernigaud, adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déportée résistante.
Bynen (Emile), sergent, déporté résistant isolé, classe 1938, mle 65 au recrutement de Sarrebourg.
Calinaud (Marcel-Léon), adjudant-chef, déporté résistant isolé, classe 1925, mle 5027 au recrutement de Marseille.
Cassard (Max-François-Fortuné), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1927, mle 1141 au recrutement de Belfort.

Chagnot (André-Désidé), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1934, mle 1709 au recrutement de Besançon.

Coatanroc'h (Jean-Eugène), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1944, mle 18072 au recrutement de Rennes.

Cuevas-Alonso (Emilio), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Basses-Pyrénées, déporté résistant, mle 27900 au recrutement de Paris.

Decout (Louis-Joseph), adjudant de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1913, mle 922 au recrutement de Châteauroux.

Demortière (Charlotte-Benoîte), épouse Bailly, caporal de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Depardieu (Auguste), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1918, mle 1099 au recrutement de Cosne.

Descamps (Sadi-Victor-Adonis), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1940, mle 3007 au recrutement de Valenciennes.

Désimeur (René-Albert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aisne, déporté résistant, classe 1926, recrutement de Lille.

Ducros (François-Roc), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Gironde, déporté résistant, classe 1942, mle 4767 au recrutement de Poitiers.

Dupont (Louis-Victor), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté résistant, classe 1924, mle 938 au recrutement de Périgueux.

Erb (Victor), soldat, déporté résistant isolé, classe 1928, mle 428 au recrutement de Sarrebourg

Etienne (Maurice-Roger), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges déporté résistant, classe 1945, mle 13.765 au recrutement de Nancy.

Evrard (Georges-Henri-Robert), caporal des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1939, mle 778 au recrutement d'Epinal.

Favre (Ernest-Auguste), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté résistant, classe 1946, recrutement de Bourg.

Ferrari (Joseph), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1928, mle 5116 au recrutement de Strasbourg.

Fillaud (Marcel-André-Robert), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Vienne, déporté résistant, classe 1941, mle 10218 au recrutement de Poitiers.

Fizgal (Czeslas), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1944, mle 26.673 au recrutement de Valenciennes.

François (Thérèse-Angéline), épouse Planchet, sergent de la Résistance intérieure française organisation « O. R. A. », déportée résistante.

Gärtner (Eugène), soldat, déporté résistant isolé, classe 1934, mle 1139 au recrutement de Sarrebourg.

Gaillot (Jean-Louis), aspirant, déporté résistant isolé, classe 1939, mle 1041 au recrutement de Lyon.

Garnier (Raymond-Jean-Louis), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 30771 au recrutement de la Seine.

Gayton (Robert-Alexis-Marcel), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Puy-de-Dôme, déporté résistant, classe 1941, mle 10016 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Gerson (Paul-David-Henri), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté résistant, classe 1929, mle 2996 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Gilet (Denis-Marie-François), sergent des forces françaises de l'intérieur du département d'Ille-et-Vilaine, déporté résistant, classe 1920, recrutement de Rennes.

Girardey (Alphonse-Emile), soldat, déporté résistant isolé, classe 1941, mle 19373 au recrutement de Belfort.

Grandsagnes (Amédée), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de Lot-et-Garonne, déporté résistant, classe 1930, mle 1118 au recrutement de Cahors.

Gross (Richard), soldat, déporté résistant isolé, classe 1924, mle 424 au recrutement de Metz.

Haenggi (François-Xavier-Antoine), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté résistant, classe 1929, mle 494 au recrutement de Colmar.

Haller (Joseph), caporal, déporté résistant isolé, classe 1929, mle 1428 au recrutement de Sarreguemines.

Hennequi (Eugène), soldat, déporté résistant isolé, classe 1927, mle 4585 au recrutement de Strasbourg

Humbert (André-Marcel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1925, mle 885 au recrutement de Besançon.

Jeannin (René-Emile-Eugène), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1937, mle 788 au recrutement de Besançon.

Klein (Louis-Eugène), soldat, déporté résistant isolé, classe 1940, mle 357 au recrutement de Thionville.

Klein (René-Nicolas), soldat, déporté résistant isolé, classe 1943, mle 1438 au recrutement de Strasbourg.

Lang (Octave-Joseph), caporal de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1924, mle 226 au recrutement de Sarrebourg.

Laniez (Jean-Victor-François), maréchal des logis des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1931, mle 2640 au recrutement de Béthune.

Laquit (Charles), soldat, déporté résistant isolé, classe 1934, mle 1016 au recrutement de Strasbourg

Lavaud (Marcel-Jules), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1930, mle 1810 au recrutement de Melun.

Lemy (René-Marcel), soldat déporté résistant, isolé, classe 1945, mle 33404 au recrutement de Versailles.

Lepage (Guy-Maurice-Gabriel), soldat, déporté résistant isolé, classe 1944, mle 2135 au recrutement de Nancy.

Le Poder (Charles-Paul), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1941, mle 5541 au recrutement de Nancy.

Le Prevost (André-Eugène-Benjamin), sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1931, mle 1927 au recrutement de Lille.

Litaudon (Yvonne), épouse Lutmann, soldat, déportée résistante isolée.

Lointier (Yvonne), épouse Réot, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national » déportée résistante.

Losson (Marguerite-Marie-Louise), épouse Mayer, soldat, déportée résistante isolée.

Lutz (André-Léon), caporal, déporté résistant isolé, classe 1934, mle 233 au recrutement de Strasbourg.

Macha (Ervin-Norbert), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1942, mle 24531 au recrutement de Valenciennes.

Malcuit (Gilbert-Eugène-Constant), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1933, mle 2391 au recrutement de Besançon.

Manchoffe (Bernard-Jean), soldat, déporté résistant isolé, classe 1944, mle 1273 au recrutement de Metz.

Marty (Guy), soldat, déporté résistant isolé, classe 1946, mle 861 au recrutement de Toulouse.

Mauriange (René-Albert-Etienne), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté résistant, classe 1945, recrutement de Clermont-Ferrand.

Merolli (Jean-Pierre-Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Gard, déporté résistant, classe 1945, mle 14.108 au recrutement de Marseille.

Meyer (Nicolas), soldat, déporté résistant isolé, classe 1932, mle 2179 au recrutement de Saverne.

Meyer (Yvonne-Marie), épouse Veynante, soldat de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Miszta (Antoinette), épouse Bubel, sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déportée résistante.

Mora (Pierre), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Landes, déporté résistant, classe 1931, mle 1698 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Morin (Paul-Joseph), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1923, mle 1851 au recrutement de Grenoble.

Muller (Charles), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1913, mle 541 au recrutement de Thionville.

Ney (Marie-Anne-Ursule), épouse Anstett, soldat, déportée résistante isolée.

Nonnenmacher (Jacques-André), soldat, déporté résistant isolé, classe 1929, mle 175 au recrutement de Metz.

Odru (Roger-Eugène), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant, classe 1934, mle 3137 au recrutement de Grenoble.

Olejnik (Hélène), épouse Passerat, sergent de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Pelet (Pierre-Marie-Jean), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Défense de la France », déporté résistant, classe 1940, mle 79 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Pellieux (Pierre-Maurice), soldat, déporté résistant isolé, classe 1943, recrutement de Valenciennes.

Perdrix (Marcel-Louis-René), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Ardents », déporté résistant, classe 1919, mle 574 au recrutement d'Evreux.

Perrotton (Charles-Jean-Abel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Jura, déporté résistant, classe 1944, mle 17554 au recrutement de Dijon.

Petitjean (Henri-Auguste), soldat, déporté résistant isolé, classe 1942, mle 2842 au recrutement de Strasbourg.

Pierré (Marcel-Maurice), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1944, mle 4480 au recrutement de Nancy.

Pion (Jean-François), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Franc-Tireur », déporté résistant, classe 1936, mle 1823 au recrutement de Saint-Etienne.

Piotek (Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Indre, déporté résistant, classe 1941, mle 7255 au recrutement d'Orléans.

Pœuf (Henriette-Denise-Marie), épouse Heinemann, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.

Prouheze (Raymond-Marcel), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1942, mle 11010 au recrutement de Marseille.

Provost (André-Louis-Marcel), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « M. U. R. », déporté résistant, classe 1926, mle 1148 au recrutement d'Autun.

Py (Raymond-Emile), soldat, déporté résistant isolé, classe 1929, mle 1583 au recrutement de Besançon.

Ranchain (Marcel-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Dordogne, déporté résistant, classe 1940, mle 149 au recrutement d'Avignon.

Rich (Jules-Eugène), soldat, déporté résistant isolé, classe 1928, recrutement de Strasbourg.

Rosier (Georges-Emile), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1943, recrutement de Dijon.

Rougier (Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Creuse, déporté résistant, classe 1939, mle 1468 au recrutement de la Seine (5e bureau).

Schaffhauser (Ernest), soldat, déporté résistant isolé, classe 1933, mle 532 au recrutement de Colmar.

Schilling (Jean-Fernand), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté résistant, classe 1943, mle 1153 au recrutement de Saverne.

Speder (Catherine), veuve Rouprich, soldat, déportée résistante isolée.

Spetler (Julie-Amalie-Catherine), veuve Lointier, soldat de la Résistance intérieure française, isolée, déportée résistante.

Staron (Roger-Marcel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Loire, déporté résistant, classe 1946, mle 13282 au recrutement de Saint-Etienne.

Staub (Jean-Baptiste-Albert), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1934, mle 1024 au recrutement de Sarrebourg.

Streisguth (Marie-Louise), soldat, déportée résistante isolée.

Thirionet (Robert-Marcel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1944, mle 23138 au recrutement de Lille.

Tilmont (Léon), adjudant de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1932, mle 353 au recrutement de Valenciennes.

Tirot (René), soldat, déporté résistant isolé, classe 1927, mle 3868 au recrutement de Valenciennes.

Toscano (Henri-Antoine), adjudant des forces françaises de l'intérieur du département des Alpes-Maritimes, déporté résistant, classe 1943, mle 10628 au recrutement de Nice.

Turpin (Marcel-Antoine-Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de Meurthe-et-Moselle, déporté résistant, classe 1946, recrutement de Nancy.

Valdan (Marie), épouse Scholving, soldat de la Résistance intérieure française isolée, déportée résistante.

Vallin (Georges), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais, déporté résistant, classe 1943, mle 25.475 au recrutement de Lille.

Vasseur (Jules-André-Jean-Baptiste), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Vengeance », déporté résistant, classe 1929, mle 1441 au recrutement d'Arras.

Voblon (Gilbert-Jules-Albert), soldat de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, classe 1953, mle 350 au recrutement de Sarrebourg.

Von-Gunten (Paul-Jules-Ernest), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Dijon.

Zmyslony (Félix), sergent de la Résistance intérieure française isolé, déporté résistant, recrutement de Coëtquidan.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Théâtres d'opérations extérieurs.

Erhardt (Eugène), caporal du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1955, mle 6934 au recrutement de Valenciennes.

Gerritz (Karl-Willy), sergent du 1er régiment étranger d'infanterie, classe 1943, mle 594 au recrutement d'Oran.

Menaa Moktar, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 40.161 au recrutement de Constantine.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Décret du 11 octobre 1961 modifiant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 11 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 21 septembre 1961 portant que les rectificatifs ci-après sont faits en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les décrets visés ci-dessous sont rectifiés ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les sous-officiers visés ci-après :

Décret du 27 janvier 1948.

(*Journal officiel* du 7 février 1948.)

Page 1347, 2e colonne, après : « Saint-Aubin (André-Léon), adjudant-chef ; 20 ans de services, 8 campagnes. A été cité », ajouter : « Pour prendre rang du 21 août 1946 ».

Décret du 6 février 1950.

(*Journal officiel* du 21 février 1950.)

Page 2054, 1re colonne, au lieu de : « Barrau (Georges-René), adjudant-chef ; 19 ans de services, 5 campagnes (pour prendre rang du 31 août 1946) », lire : « Barrau (Georges-René), adjudant-chef ; 19 ans de services, 5 campagnes (pour prendre rang du 19 août 1946) ».

Décret du 13 décembre 1951.

(*Journal officiel* du 19 décembre 1951.)

Page 12496, 2e colonne, après : « Londeix (Pierre-Léon-Narcisse), adjudant-chef ; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité », ajouter : « Pour prendre rang du 10 avril 1951 ».

Décret du 11 octobre 1961 annulant de précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 11 octobre 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 21 septembre 1961 portant que les annulations de concessions de médailles militaires du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont annulées comme faisant double emploi les concessions de médailles militaires concernant les personnels désignés ci-après :

ARMEE DE TERRE

Décret du 11 juillet 1947 (*Journal officiel* du 28 août 1947).

Larbi Ben Mohamed Ben Salah Ben Hadj, mle 18336, sergent d'infanterie, né en 1911, à Balna (Kef) Tunisie. Déjà décoré par décret du 3 juillet 1946, publié au *Journal officiel* du 23 juillet 1946 sous le nom de Larbi Ben Mohamed Salah Ben Hadj, mle 18336, en qualité de soldat de 2e classe au 4e R. T. T.

Décret du 30 avril 1956 (*Journal officiel* du 23 mai 1956).

Mohamed Ben Azzouz, mle E. 2499, soldat de 2e classe d'infanterie, né en 1899 à Fez (Maroc), au titre réserve sans traitement. Déjà décoré par décret du 25 octobre 1941 en qualité de soldat de 1re classe au 7e R. T. M.

Décret du 3 février 1960 (*Journal officiel* du 27 février 1960).

Ali Ben Mohamed Amzil, mle 50950, 10614, né en 1927 au douar Amchekyen (Maroc), caporal-chef d'infanterie. Déjà décoré par décret du 16 juillet 1955 publié au *Journal officiel* du 27 juillet 1955, mle au recrutement : 944/50 en qualité de caporal d'infanterie.

Décret du 3 février 1960 (*Journal officiel* du 27 février 1960).

Abdesselam Ben Mohamed Ben M'Barek, mle 44950, 10761 Rabat, né en 1923 au douar Ech-Chraka, C. C. Marrakech, caporal-chef d'infanterie pour prendre rang du 31 décembre 1959. Déjà décoré par décret du 18 décembre 1958, publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1959 sous le nom de Abdesslam Ben Mohamed Ben M'Barek, mle 6146, en qualité de brigadier-chef de l'arme blindée et cavalerie.

Décret du 3 février 1960 (*Journal officiel* du 27 février 1960).

Ahmed Ben Houssine Ben Abdelkrim, mle 44950, 11124 Rabat, né en 1924 au douar Oyasna (Maroc), caporal-chef d'infanterie, pour prendre rang du 31 décembre 1959. Déjà décoré par décret du 18 décembre 1958, publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1959, sous le nom d'Ahmed ben El Houssine ben Abdelkrim, mle A. 5759/44 11716, en qualité de caporal-chef d'infanterie.

Décret du 16 décembre 1960 (*Journal officiel* du 4 janvier 1961).

Mohamed ben Hamed ben M'Hamed, mle 44/950, 11037, sergent d'infanterie, né présumé en 1924 au douard Boukriss, Inezgane (Maroc). Déjà décoré par décret du 18 décembre 1958, publié au *Journal officiel* du 23 janvier 1959, en qualité de sergent d'infanterie, orthographié Mohammed ben Ahmed ben M'Hammed sous le numéro matricule A. 6910/44 19113.

Décret du 16 décembre 1960 (*Journal officiel* du 4 janvier 1961).

Mohammed ben Mohammed, mle 45950, 10248, caporal d'infanterie, né en 1922 au douar Aït-Oumkiker (Maroc). Déjà décoré par décret du 3 février 1960, publié au *Journal officiel* du 27 février 1960 sous le nom de Mohamed ben Mohamed ben Brahim.

Décret du 16 décembre 1960 (*Journal officiel* du 4 janvier 1961).

El Yazid ben El Abbas, mle 39950/10136, né au douar Ouled-Knid (Maroc), soldat de 1re classe d'infanterie. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1959, publié au *Journal officiel* du 11 novembre 1959, sous le nom de El Yazzid ben Elabass, mle T. 9289 Rabat.

Décret du 16 décembre 1960 (*Journal officiel* du 4 janvier 1961).

Ahmed ben Mohamed ben Rahmanni, mle 43950 11105 Rabat, né en 1923 au douar L'Bourachi (Maroc), caporal d'infanterie. Déjà décoré par décret du 14 août 1958, publié au *Journal officiel* du 30 août 1958, en qualité de caporal d'infanterie sous le nom de Ahmed ben Mohamed, mle A. 6473/43 Rabat.

Décret du 16 décembre 1960 (*Journal officiel* du 4 janvier 1961).

Belagoun Boubekeur, mle 193 L. M. S. 42 Constantine, né le 20 avril 1922, sergent-chef, 16 ans de services, 7 campagnes, blessé et cité. Déjà décoré par décret du 4 novembre 1959, publié au *Journal officiel* du 11 novembre 1959, sous le nom de Bellagoun Boubeker ben Saïd.

Décret portant promotions dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 septembre 1961 :

Page 8844, 4e colonne, 55e ligne, au lieu de : « Chevalier (Jean-Claude) », lire : « Chevallier (Jean-Claude) ».

Page 8845, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de : « Barrans (Michel-Elouard-Pierre) », lire : « Barrans (Michel-Jean-Pierre) ».

Même page, 3e colonne, 3e ligne, au lieu de : « Frapoli (Pierre-Bernard) », lire : « Frapolli (Pierre-Bernard) ».

Conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par arrêté du 7 octobre 1961, l'article 1er de l'arrêté du 28 octobre 1960 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est modifié comme suit :

B. — Représentants des affiliés.

Armée de terre.

2° Personnel non officier.

Au lieu de :

« L'adjudant-chef Combérieu (Michel) ou son suppléant ;
« L'adjudant-chef Martin (Albert) »,

Lire :

« L'adjudant-chef Barthelemy (Paul) ou son suppléant ;
« L'adjudant-chef Martin (Albert), de la direction du personnel militaire de l'armée de terre ».

(Le reste sans changement.)

Armée de mer (active).

Par arrêté du ministre des armées en date du 5 octobre 1961 :

Sont nommés au grade d'aspirant de marine du cadre actif, à compter du 1er octobre 1961, les élèves officiers de marine du port de Toulon dont les noms suivent :

Guillet de Chatellus (Pierre-Marie-Joseph-Arnauld).	Kuczewski-Poray (Jacques-Etienne-André).
Le Berre (Louis).	Jacques (René).
Le Bourhis (Michel-Marius).	Lehuedé (Guy-Anthème-François-Georges).
Le Gall (Michel-Jean-Joseph).	

Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er octobre 1961, les élèves officiers mécaniciens de la marine nationale du port de Toulon dont les noms suivent :

De Roux (Jacques-Marie-Joseph-Philippe).	Barthez (Francis-Marie).
Créach (Jean).	Le Roux (René-Jean-Louis).
Meyer (Paul-Michel).	Richard (André-Jean-Camille).
	Jupin (Marc-Pierre-Raymond).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Tirage au sort d'obligations 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 de l'arrêté du 12 décembre 1955,

Arrête :

Art. 1er. — Le lundi 23 octobre 1961, à 10 h 30, il sera procédé publiquement au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, au tirage au sort de 15.318 obligations 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française, qui doivent être remboursées à partir du 1er janvier 1962.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er :

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président.
Le directeur du Trésor, ou son représentant.
L'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française, ou son représentant.
Un administrateur du service des rentes, appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 1961.

WILFRID BAUMGARTNER.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 13 octobre 1961, M. Klein (Léon-Jean-Laurent), inspecteur de 4e échelon des impôts, a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans à compter du 16 mars 1961, auprès du ministère des affaires étrangères pour servir auprès de la Communauté économique européenne.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 13 octobre 1961 portant nomination d'un vice-recteur de l'académie d'Alger, directeur adjoint de l'éducation nationale en Algérie.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Fresneau (André), inspecteur de l'académie d'Alger, est nommé vice-recteur de l'académie d'Alger, directeur adjoint de l'éducation nationale en Algérie, en remplacement de M. Evesque, appelé à d'autres fonctions.

Le présent décret prendra effet à compter du 15 septembre 1961.

Décret du 13 octobre 1961 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Lemaire, professeur titulaire de physiologie à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Dakar, est affecté, à compter du 1er octobre 1961, en application du décret du 3 mai 1958, en qualité de professeur titulaire à titre personnel à l'école nationale de médecine et de pharmacie de Caen.

Décret du 13 octobre 1961 portant nomination d'inspecteurs d'académie.

Par décret en date du 13 octobre 1961 :

M. Labrouche (Roger), inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Montauban (Tarn-et-Garonne), est nommé inspecteur de l'académie de Toulouse, en résidence à Toulouse (Haute-Garonne), en remplacement de M. Escargueil, décédé. Mutation pour nécessité de service.

M. Girardot (Henri), inspecteur de l'académie de Clermont, en résidence à Guéret (Creuse), est nommé inspecteur de l'académie de Dijon, en résidence à Dijon (Côte-d'Or), en remplacement de M. Dulau, appelé à d'autres fonctions. Mutation pour nécessité de service.

Le présent décret prendra effet à compter du 15 septembre 1961.

Décret du 13 octobre 1961 portant nomination d'un professeur technique adjoint.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Banabid Mansour est nommé en qualité de professeur technique adjoint à compter du 1er octobre 1961.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera la classe et l'échelon accordés à l'intéressé.

Décrets du 13 octobre 1961 portant nomination d'inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Hamza Miloud, professeur de cours complémentaire du cadre algérien, est nommé inspecteur de la jeunesse et des sports (cadre des départements) à compter du 1er juin 1961.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera la classe et l'échelon accordés à l'intéressé.

Par décret en date du 13 octobre 1961, M. Hannouz Aoumar, directeur d'école du cadre algérien, est nommé inspecteur de la jeunesse et des sports (cadre des départements) à compter du 1er juin 1961.

Un arrêté du ministre de l'éducation nationale fixera la classe et l'échelon accordés à l'intéressé.

Reconnaissance des sections professionnelles commerciales de certains collèges d'enseignement général.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, la section professionnelle commerciale du collège d'enseignement général de Ham (Somme) est reconnue par la direction des enseignements techniques et professionnels.

Par arrêté en date du 28 septembre 1961, la section professionnelle commerciale du collège d'enseignement général de Moreuil (Somme) est reconnue par la direction des enseignements techniques et professionnels.

Modification de l'arrêté du 15 juin 1959 fixant le régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures dans les facultés de droit et des sciences économiques.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 59-748 du 15 juin 1959 portant réforme du doctorat dans les facultés de droit et des sciences économiques ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1959 modifié fixant le régime des études et des examens en vue des diplômes d'études supérieures dans les facultés de droit et des sciences économiques ;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 80 de l'arrêté du 15 juin 1959 susvisé est complété comme suit :

« Les anciens élèves des écoles suivantes, admis aux examens de sortie :

« Ecole nationale supérieure des télécommunications ».

Art. 2. — Les recteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Dates des épreuves du concours ouvert en 1961 pour l'emploi de rédacteur de l'administration académique.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 2 octobre 1961 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de 188 rédacteurs de l'administration académique ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale,

Arrête :

Art. 1er. — Les épreuves du concours pour le recrutement de rédacteurs de l'administration académique ouvert par l'arrêté du 2 octobre 1961 susvisé auront lieu aux chefs-lieux d'académie et dans les centres qui pourront être ouverts à cet effet aux dates suivantes :

Jeudi 7 décembre 1961. — Epreuves d'admissibilité :

Neuf à douze heures. — Composition française sur un sujet d'ordre général (coefficient 2).

Quatorze à dix-sept heures. — Composition administrative (coefficient 1).

Vendredi 8 décembre 1961. — Epreuve écrite d'admission et épreuves facultatives pour les Français musulmans d'Algérie :

Huit heures trente à neuf heures trente. — Epreuve technique de rédaction administrative (coefficient 1).

Neuf heures quarante-cinq à dix heures quarante-cinq. — Première épreuve facultative.

Onze à douze heures. — Deuxième épreuve facultative.

Art. 2. — Les inscriptions seront reçues au siège de chaque rectorat jusqu'au vendredi 10 novembre 1961 inclus.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 octobre 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale,
L. CROS.

Docteurs « honoris causa ».

Par arrêté du 25 septembre 1961, est approuvée la délibération en date du 4 mai 1961 du conseil de l'université de Nancy conférant le titre de docteur *honoris causa* aux personnalités suivantes :

MM. Sternefeld, professeur de mécanique céleste à l'université de Moscou.
Van Vleck, professeur de physique à l'université d'Harvard.
Vetulani, professeur d'histoire du droit à l'université de Cracovie.
Benvenuti, secrétaire général du Conseil de l'Europe.

Par arrêté du 6 octobre 1961, est approuvée la délibération en date du 4 juillet 1961 du conseil de l'université de Toulouse conférant le titre de docteur *honoris causa* aux personnalités suivantes :

M. Alberto-Maria Ghisalberti, professeur à la faculté des lettres et de philosophie de l'université de Rome.

M. Franco Valsecchi, professeur d'histoire à la faculté des sciences politiques de cette même université.

Inspecteurs d'académie.

Par arrêté du 2 octobre 1961, M. Pagney (Bernard), agrégé des lettres, professeur au lycée mixte de Forbach (Moselle), inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Nancy, en résidence à Epinal (Vosges), en remplacement de M Schibi, appelé à d'autres fonctions. (Mutation pour raison d'avancement et nécessité de service.)

Le présent arrêté prendra effet à compter du 16 septembre 1961.

Par arrêté du 28 septembre 1961, M. Bonne (Serge), inspecteur de l'enseignement primaire, chef du service de l'enseignement primaire à la mission universitaire et culturelle à Tunis, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'inspecteur d'académie, est délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie de Bordeaux, vice-recteur de la Guadeloupe, en résidence à Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Chambon, appelé à d'autres fonctions (mutation pour nécessité de service).

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 1961.

Par arrêté du 24 juillet 1961, M. Duvernet (Jean), délégué dans les fonctions d'inspecteur d'académie, mis à la disposition du Premier ministre pour exercer en République du Cameroun, en résidence à Yaoundé, est réintégré dans les cadres métropolitains et délégué dans les fonctions d'inspecteur de l'académie d'Aix, en résidence à Ajaccio, en remplacement de M. Remy, muté.

Le présent arrêté aura effet à compter du 15 septembre 1961.

Liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant (sciences).

Par arrêté du 4 juillet 1961, la liste d'aptitude aux fonctions de maître assistant dans les facultés des sciences est établie ainsi qu'il suit :

Astronomie.

MM. Boulon.
Chaillou (Jacques).
Lequeux.
Peterschmitt (géophysique).
Mmes Pick.
Thellier.
M. Zanh (astrophysique).

Mathématiques.

Mlle Alaime (Claude).
MM. Augier.
Authier.
Avez (André).
Mlle Baillette.
Mme Baudouin.
M. Beaurin (Jean).
Mme Bertrandias.
M. Besineau.
Mme Besserre.
MM. Bloch (Gérard).
Bouquet (mécanique).
Mlles Bourely.
Boyer.
Brillouet.
MM. Buttin.
Chambrial.
Mlle Chevallier.
MM. Cœure (Gérard).
Colleau.
Colloch (Albert).
Crestey.
Mme Dacunha-Castelle.
MM. Dantrevaux.
Dazord.
Dehame.
Mme Dejean.
MM. de Robert (mécanique des fluides).
Depaix.
Dinet.
Dussaud (René).
Duvaut.
Eymard
Mlle Estival.
MM. Faugerolle.
Fort.
Fouques.
Frasnay.
Mme Fraisse (Anne-Marie).
M. Germain (Jean-Pierre).
Mme Ghinea (calcul numérique).
Mlle Giraudot.
M. Glaymann.
Mme Grandet.
MM. Guillaume (mécanique).
Goudot (Maurice).
Hennequin.
Mme Heurteaux (calcul numérique).
M. Houdebine.
Mme Jeanmichel.
MM. Joubert.
Joulain.
Mme Jouvin (Jacqueline).
MM. Jullien (Pierre).
Klein.
Mlle Lepeyre.
MM. Laurent (Pierre).
Leborgne.
Mme Lecomte.
MM. Lefebvre (Jean).
Lefebvre (Pierre).
Leflaive (mécanique).
Legrand.
Mme Le Merdy.
MM. Le Squin (Henri).
Levy-Bruhl (Jacques).
Linick.
Mme Liger (mécanique des fluides).
MM. Marcou (mécanique).
Marechal (Jean) (mécanique des fluides).
Martineau.
Matteney.
Meny.
Micheau (mécanique)
Mme Molinaro.
MM. Moline.
Namian.
Ottl.
Oules (Hubert).
Mme Pallares.
M. Parizet.
Mme Pauc (Christiane).
MM. Payan (Jean-Jacques).
Payen (Robert).
Pelletier (mécanique).
Pernet.
Pigeaud (Pierre).
Pitti (Christian)
Pommiez.
Poujols (Marcel).
Pouligo.
Pupion.
Querre.
Rivet.
Robert (Jacques).
Roby.
Roucous (Roger) (mécanique des fluides).
Rougee (mécanique).
Royer.
Salles (mécanique).
Sibille (mécanique).
Trechans (calcul numérique).
Mlle Zink.
Mme Winghart (Myriam).

Physique.

M. Abbar.
Mme Abgrall.
MM. Adam.
Ansxionnat.
MM. Auzary.
Babin.
Bacry.
Mme Badier.
MM. Bajon.
Balcou.
Barbe.
Mlle Basset.
MM. Bastard.
Beaufils.
Becart.
Bilwes.
Bizouard.
Mme Blanc (Madeleine).
MM. Boillet.
Boiteux.
Bonnefille.
Bon.
Bouchiat.
Bougnot.
Mme Bourdelet.
MM. Bourg.
Bousseau.
Breton (Jacques).
Briane.
Brugel.
Bugnet.
Buon.
Butowiez.
Cadene.
Cagnac.
Mlle Calsou.
MM. Caristant (Alfred).
Carrier.
Cassignol.
Castanie.
Causse (René).
Mlles Chabanon.
Chabrat.
Mme Chah-Mouradoff.
MM. Chanoine.
Chantreau.
Charru (André).
Mlle Ciais.
MM. Cohen-Solal.
Colas (Bernard).
Colin (Yves).
Colomer.
Conard.
Conte (René).
Mlle Corcuff (Yvonne).
Mme Darmois (Geneviève).
MM. Dat.
Delorme.
Deprez.
Deschamps (Yvon).
Despres (Alain).
Mme Destouches.
MM. d'Incan.
Dubois (Jean).
Ducloz.
Dupuis (Jean).
Mlle Dupuis (Claude).
MM. Durand (Guy).
Durand (Philippe).
Durandeau.
Ehinger.
Elbaz.
Faure (Pierre).
Feidt.
Fleury.
Fouret.
Frenkel (Pierre).
Frerejacque.
Fritz.
Garde (Lucien).
Gardrat (Jean).
Garnier (Michel).
Garron.
Mmes Genin (Christiane).
Genin (Jeannine).
M. Gerbier.
Mlle Germa.
MM. Gibaud.
Ginat.
Gluck.
Gobert.
Godefroy.
Gonella.
Gouault (Jean).
Goumet (Guy).
Mlles Gousseland.
Goypiron.
M. Grillet (Léon).
Mme Guengant.
MM. Gusakow.
Hagene.
Mlle Hagene (Monique).
M. Hamy.
Mlle Haprand.
MM. Hartmann.
Hennequin (Jacques).
Henry.
Henry (Louis).
Hoarau.
Huart.
Huck.
Hugon.
Hulin.
Mme Hulin.
MM. Huraix.
Jacob (Marcel).
Janot.
Juan.
Keller (Paul).
Lacaze.
Mlle Lagarde.
M. Laporte.
Mme Lapp.
MM. Lassabatere.
Latzerowicz.
Mlle Leblanc (Monique).
M. Le Bot.
Mmes Lecamp-Bordier.
Lefevre.
MM. Le Morvan.
Lena.
Leroux (Jean-Pierre).
Leroux (Bernard).
Lesgourgues.
Mme Lomaglio.
M. Longequeue.
Mmes Longequeue.
Longin.
Mlles Lory.
Louat.
Mme Madaule.
MM. Malraison.
Mangin.
Marchand.
Marguin.
Mme Marguin.
MM. Martin (Guy).
Martinuzzi-Santos.
Marucchi.
Massaux.
Mlle Mathieu (Suzanne).
MM. Mathieu (Jacques).
Mercouroff.
Michel (Jean-Louis).
Mira.
Moch (Philippe).
Moncassin.
Mmes Montel (Eliane).
Montmory.
M. Morabin.
Mme Morel.
MM. Moret-Bailly (Jean).
Moriamez.
Mosnier.
Mouton.
Mouttet.
Mme Munier.
MM. Munschy (Gilbert).
Noguet.
Nozet.
Obert.
Ottavi.
Pagani.
Pardies.
Pare (Xavier).
Mme Pares.
MM. Patry.
Payen de La Garanderie.
Pechart (Robert).
Pelce (mécanique des fluides).
Peresse (Joseph).

MM. Perrin (André).
Petiteau.
Petit (Georges-Yves).
Mme Petit (Marie-Claude).
MM. Petit (Jean-Louis).
Peyrethon.
Picard (Elie).
Picard (Jean-Claude).
Picinbono.
Pierret.
Mme Pilon.
M. Piquemal.
Mlle Poinsot (Geneviève).
M. Pouloujadoff (Michel).
Mlle Pourel.
MM. Prat.
Pujols (Christian).
Quezel-Ambrunaz (Georges).
Mlle Rappeneau.
MM. Ranc (Gaston).
Rasigni.
Rateau (Jacques).
Reiss.
Richard.
Richard (Marc).
Mlle Rigaux.
MM. Rimet.
Rivière (R.).
Rivière (Raymond).
Mme Rivoire.
MM. Robert (J.).
Robert (H.).
Mlle Rosetti.
MM. Rosset.
Rousseau.
Rouzeyre.
Royaud.
Ruhla.
Mlle Salvador.
MM. Sardos.
Sarrau (Jean).
Sayag (Gabriel).
Schott.
Mme Schwetzoff.
MM. Schwetzoff (Vladimir).
Sermet.
Mlle Serres.
MM. Sicard.
Slodzian (Georges).
Mme Soullier (Jane).
MM. Spegt.
Stringat (René).
Mme Surin.
Mlles Tanaevsky.
Taquet.
MM. Theolbald.
Thibeau.
Thirriot.
Trinquier.
Vallier.
Van Heems.
Van Neyeenhoff.
Mme Vassas (Colette).
MM. Vedel.
Vedrenne.
Verdier.
Mme Veyssie (Madeleine).
M. Vidal.
Mme Volochine.
MM. Watelle (Michel).
Weislinger.
Wendling.
Weulersse.
Mme Willot.
MM. Wolff (Claude).
Zadworny.
Zarembovitch.
Zimmermann.
Zvenigorsky.

Chimie.

MM. Babin.
Balas.
Balesdent.
Barrans.
Barrère.
Barthel.
Bellin (Pierre).
Bellon.
Ben-Aïm.
Berçot.
Bergeret.
Bernard (Lucien).
Bernard (Michel).
Besserre.
Biellemann (Jean).
Blaise.
Blum (Jean).
Bobin (Claude).
Bonastre.
Mme Bonnier.
Mlle Boulanger.
Mmes Bourge (Maladière).
Bozon (Suzanne).
MM. Bouaziz.
Bozon.
Braillon (Bernard).
Brefort.
Mmes Broquet.
Broust.
MM. Busso.
Buvet.
Buzas.
Mmes Cagniant.
Cantacuzene.
Cerutti.
Mlle Charreton.
M. Chatelus (Georges).
Mme Chauvenet (Germain).
MM. Chevreton.
Chiaverina.
Chollot.
Cizeron (Georges).
Clauss.
Mlle Clement.
Mme Cohen.
MM. Combourieu.
Corriu.
Mmes Cot (Andrée).
Courtot.
MM. Dabard.
Daneyrolle.
Dana (Gilbert).
Dandiko Kouledo.
Darmois (Robert).
Davignon.
Mme Delvalle (Paulette).
MM. Deportes.
Deschamps (Pierre).
Descotes.
Despujols.
Mlle Dieuzeide.
M. Doucet.
Mme Dran.
M. Drillat (Jean).
Mme Von Eller.
M. Escoffier (Pierre).
Mme Dupeyrat.
Mlle Ficini.
M. Figlarz (Michel).
Mme Florant (Lise).
Mlle Forel.
MM. Fournier.
Fournier.
Mlle François.
M. Freund (Léon).
Mme Fronsacq.
M. Gagnaire.
Mme Gallard.
Mlle Garrigou-Lagrange.
Mme Gaudemar.
MM. Gaudemer (Yves).
Gauthe.
Genot (Bernard).
Mme Georgin.
Mlle Germa.
Mmes Gervais (Danielle).
Gillois.
Girault (Gisèle).
M. Girod.
Mme Godon-Renou.
Mlle Goffin.
MM. Grand.
Groh.
Gronenberger.
Mlle Hamann (Yolande).
MM. Hartoulari (de).
Henri.
Infarnet.
Itier.
Mme Janot.
MM. Jolivet.
Kohlmuller.
Mme Kovacs.
Mlle Lafon.
MM. Lamaty.
Landais (Jean).
Lapluye.
Lattes.
Laurent.
Le Breton.
Mme Le Cuir.
MM. Lefebvre (Gilles).
Lepage.
Mmes Levas.
Levy (Lucile).
Lumbroso.
Machtinger.
MM. Mari.
Martin Bouyer.
Martinet (A.).
Martinet (P.).
Mme Marx.
Mlle Masson.
Mme Matarasso (Tcheroukline).
Mlle Mathey.
MM. Matricon (Jean).
Mazières (Charles).
Mme Meffroy-Biget.
M. Meyer (Edouard).
Mmes Michel.
Michel (Marcelle).
MM. Michel (Georges).
Millet.
Mme Mondange.
MM. Montel (Marc).
Morel (Jean).
Mlle Mougey.
MM. Mouvier.
Neveu.
Mlle Noel.
M. Noisillier (Gérard).
Mme Ostrowetsky.
MM. Oudar.
Pallaud.
Mme Pansard (Jacqueline).
MM. Paulus.
Peffen.
Perrin.
Mme Petrus.
Mlle Pichevin (Annick).
Mme Platzer.
M. Ponsolle.
Mme Poquet.
MM. Puyo (Jean).
Quesnel.
Rabesiaka (Jean).
Mme Raoul.
MM. Rassat.
Renaud (Pierre).
Ribereau-Gayon.
Robin.
Rouger (Jean).
Mlle Rousset.
MM. Rouxel.
Rouzaud.
Sagnes.
Mme Samne.
Mlle Saugier.
M. Saumagne.
Mmes Selim.
Sergent.
M. Simonnin.
Mlle Smith.
MM. Souil (François).
Soulie.
Mme Soulier.
MM. Soumier.
Teste.
Mlles Tisserand.
Tournadre (de).
MM. Traynard (Jean-Claude).
Tremillon.
Mmes Trinquier.
Valladas.
MM. Vasseur.
Vergnes.
Viallard (Rodolphe).
Vicaire.
Mlle Vinot.
M. Viovy.
Mlle Weill (Marie-José).
Mme Zarembovith.
M. Wostokwiak (Bruno).

Biologie animale. — Zoologie.

MM. Amanieu.
Amouricq.
André (Jean).
Mme Balesdent.
MM. Benard (Francis).
Berlakoff.
Boisseau (Jean-Paul).
Bonnet (Louis).
Mme Bourdillon.
M. Brard.
Mme Brousse.
M. Brun (Gilbert).
Mme Busson.
M. Canard.
Mme Cantacuzene.
MM. Casanova.
Cassagneau.
Cassier.
Mlle Certain.
M. Chaigneau.
Mme Chassard (Colette).
M. Chibon (Pierre).
Mlle Costa.
Mme Cornu (psychophysiologie).
Mlle Courtey (Bernadette).
M. Dajoz.
Mlle Dechambe.
MM. Denis.
Dreux.
Mlle Ducros.
M. Dufaure.
Mme Dupré.
Mlle Duveau.
MM. Emerit.
Ferrand (Raymond).
Fourche (Jacques).
Mme Gaudin (Ginette).
MM. Gasser.
Genermont (Jean).
Giudicelli.
Gipouloux.
Gomot.
Grellet (Pierre).
Guerin.
Guerrier (Pierre).
Mlle Guillet (G.).
M. Guillaumin (Michel).
Mlles Hamon.
Izoard.
Mmes Jeannenot.
Joly.
MM. Joyon.
Juget.
Mlles Kerneis (Armelle).
Labrousse.
MM. Lahargue.
Lebrun (Daniel).
Lefeuvre.
Lenel.
Lucas.
Martoja.
Mme Matricon.

MM. Mellinger.
Melou (Jean-Paul).
Mirouse.
Mmes Morteuil-Langlois (Micheline).
Noirot.
MM. Pages.
Pasteur.
Pattee.
Petitjean (Michel).
Picard.
Plateaux.
MM. Rebecq.
Roche (André).
Mlle Schoeller.
MM. Thiebold.
Thomot.
Torossian.
Mmes Urvoy (psychophysiologie).
Vielle.
MM. Vigier.
Vovelle.
Mme Vuillemin.

Physiologie.

M. Ascher (Philippe).
Mlle Audibert.
MM. Barnoud.
Bloch (Vincent) (psychophysiologie).
Chalopin.
Mlle Charnot.
Mmes Courel.
MM. Daillie.
Distel (René).
Mlle Dutrieu.
MM. Garnier (Léon).
Geloso (J.-L.).
Hugon (Maurice).
Jard (Serge).
Mlle Legand (Jacqueline).
MM. Mac Leod.
Lubochinsky (Bernard).
Portet.
Schwander.
Mmes Steeg.
M. Wallon (Guy).

Biologie végétale. — Botanique.

Mlle Arnaud.
M. Barnoud.
Mlle Barreau.
MM. Baudrimon (Roland).
Bellemere.
Mmes Bernard.
MM. Berthet.
Billot.
Bonnot.
Bouard.
Bourdu.
Carlier.
Mme Catesson.
M. Chavaroc.
Mlle Champigny.
M. Chardard.
Mme Codaccioni.
MM. Come (Daniel).
Comps (J.-Bernard).
Corre.
Courbet.
Courduroux.
Desmet.
Mmes Dupont.
Durrieu.
MM. Esnault.
Gabriel.
Mlle Goas.
M. Grambast.
Mme Grambast.
M. Grandet.
Mme Guerin.
MM. Guerin.
Guillot.
Guitton.
Guyot.
Hartmann.
Mlle Hiss.
Mme Hocquette.
Mme Hugon.
MM. Jacques (Roger).
Jouanneau.
Jonard (Robert).
Koechlin.
Lavergne.
Mlle Lebeurier.
M. Lemasson.
Mme Lemoine.
M. Lossaint.
Mlles Marcou.
Maxe.
M. Moneger.
Mlle Monin.
M. Mousseau (Jean).
Mmes Moreau.
Parguey.
Phebouzat.
Mlle Pireyre.
M. Poux.
Mme Prevost.
MM. Prevost (G.).
Rollin.
Rondet.
Mlle Rousseau.
M. Roux.
Mme Rozier.
MM. Seillac (Pierre).
Schaeverbeke.
Schmitt (Claude).
Schneider.
Somon.
Tellier (Michel) (physiologie végétale).
Theuret.
Trottet (Gérard).
Valet.
Vescovi (Pierre).
Vigier (Philippe).

Géologie.

MM. Allegre.
Arsicault.
Babin (Claude).
Blazy (Pierre).
Bobier (Claude).
Boillot.
Bont.
Charles.
Chauve.
Chauvel.
Mlle Choux.
MM. Colchen (Michel).
Danze.
Mmes Danze.
Defretin.
MM. Demarcq (Gérard).
Dercourt.
Devantoy.
Dondey.
Dore.
Dussart.
Elmy.
Emberger.
Fantinet (Daniel).
Gabilly.
Gagny.
Gravelle (Michel).
Mme Guillaume.
MM. Guillaume (André).
Guth.
MM. Hommeril.
Jauzein (André).
Jurain.
Klingebiel (André).
Lameyre.
Letolle.
Mattei.
Mercier (Jacques).
Mein.
Mme Metais (Danièle).
M. Mirouse.
MM. Pomerol.
Prat (François).
Pratviel (Louis).
Rollet.
Rouvillois.
Ruhland.
Sougy.
Souquet.
Steinberg (Michel).
Thaler.
Trichet (Jean).

Minéralogie.

MM. Authier (André).
Babkine (Jean).
Cadoret.
Cano.
Capella.
Mme Duch.
M. Gabis.
MM. Gindt.
Maury (Roger).
Pastant.
Siat.
Tchoubar (Cyril).
Thenoz.
Turco.

La liste ainsi établie prendra effet le 1er juillet 1961.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête :

Art. 1er. — M. François-Sabien Flori, conseiller référendaire à la Cour des comptes, directeur adjoint du cabinet du ministre des travaux publics et des transports, est nommé chargé de mission auprès du ministre.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1961.

ROBERT BURON.

Délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment l'article 2 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1961 portant nomination au cabinet du ministre des travaux publics et des transports,

Décrète :

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. François-Sabien Flori, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé de mission auprès du ministre des travaux publics et des transports, à l'effet de signer au nom du ministre tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 13 octobre 1961, M. Adjahossou (Symphorien), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (3e classe), corps autonome, est placé en position de détachement auprès du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer, pendant une période de cinq ans à compter du 1er septembre 1960, pour participer au contrôle des travaux du port de Cotonou.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Services extérieurs.

Par arrêtés du 2 octobre 1961 :

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour limite d'âge, à compter du 25 novembre 1961 : M. Tanguy, directeur adjoint du corps autonome des postes et télécommunications d'outre-mer.

A été muté à Toulouse-Chèques postaux : M. Bernard-Colombat, chef de centre de classe exceptionnelle à Montpellier-Chèques postaux.

A été nommé chef de centre de classe exceptionnelle à Montpellier-Chèques postaux et titularisé dans le grade correspondant : M. Broussous, inspecteur principal à Montpellier-Services postaux.

A été nommé receveur de classe exceptionnelle, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette qualité à la disposition du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du Maroc à compter du 6 octobre 1961 : M. Santoul, inspecteur principal.

A été réintégré à Saint-Dizier à compter du 1er décembre 1961 : M. Santoul, receveur de classe exceptionnelle en service au Maroc.

A été muté à Nancy-Services postaux : M. Collin, inspecteur principal à Nancy-Direction départementale.

A été nommé inspecteur principal à Nancy-Direction départementale et titularisé dans le grade correspondant : M. Meyer, inspecteur principal adjoint des services administratifs à Nancy-Services postaux.

Par arrêté du 3 octobre 1961, a été réintégré à compter du 6 octobre 1961 : M. Barou, contrôleur, précédemment détaché (art. 38 à 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4], 3 [§ 4] et 10 du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère des armées, service de la poste navale.

Par arrêtés du 6 octobre 1961 :

A été muté à Sarlat : M. Marcenach, receveur hors classe à Rambouillet.

A été réintégré à compter du 15 novembre 1961 : M. Sablayroles, receveur de 1re classe, précédemment détaché (art. 38 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de la coopération pour servir à l'office équatorial des postes et télécommunications.

A été réintégré à compter du 1er novembre 1961 : M. Lion, receveur de 2e classe, précédemment détaché (art. 38 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er, 3e alinéa, du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de la coopération.

A été détaché (art. 38 à 40 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] et 3 [§ 7] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de l'éducation nationale, pour une durée maximale de deux ans à compter du 15 septembre 1961, en vue d'accomplir un stage pédagogique à l'école normale nationale d'apprentissage à Paris, en qualité de professeur d'enseignement technique théorique stagiaire de collège d'enseignement technique : M. Marrot, dessinateur projeteur.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1961 : page 9013, 1re colonne, 7e ligne, M. Faure, au lieu de : « 15 novembre 1959 », lire : « 15 septembre 1959 ».

MINISTERE DU TRAVAIL

Circulaire n° 113 S. S. du 9 octobre 1961 relative aux tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

Paris, le 9 octobre 1961.

Le ministre du travail
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

Au cours de sa séance du 4 octobre 1961, la commission interministérielle des tarifs a approuvé un certain nombre de conventions ou d'avenants fixant les tarifs d'honoraires applicables aux praticiens et aux dispensaires.

PREMIERE PARTIE

TARIFS MÉDICAUX

La commission a approuvé, avec effet immédiat, les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Dijon, d'une part, et le syndicat départemental des médecins de Saône-et-Loire, ainsi que le syndicat départemental des médecins électroradiologistes qualifiés du même département, d'autre part.

Les tarifs approuvés sont les suivants :

	C.	V.	V. D.	V N.	ACCOUCHEMENT Simple.	ACCOUCHEMENT Gémellaire	FORFAIT thermal.	P. C. et K.	R.	I. K.
Médecins de Saône-et-Loire	7	9 avec I. K. 10 sans I. K.	17	23	150	190	60	3,60	2,60	Plaine : 0,50 (1). Montagne : 0,60 (2).
Electroradiologistes qualifiés de Saône-et-Loire	7	9 avec I. K. 10 sans I. K.	17	23	»	»	»	3,60	2,60	Plaine : 0,50 (1). Montagne : 0,60 (2).

(1) L'abattement prévu par l'article 17 (§ B) de la Nomenclature générale des actes professionnels est ramené de 2 km à 1 km sur le trajet tant aller que retour.
(2) Classement effectué suivant arrêté du 28 juillet 1951 du préfet de Saône-et-Loire.

Elle a également approuvé sous conditions la convention signée entre la caisse régionale de sécurité sociale de Lille et la chambre syndicale des médecins de l'Oise. Les tarifs, ci-après inclus dans cette convention, seront applicables à compter du 15 octobre 1961, à condition que le directeur régional de la sécurité sociale de Lille reçoive, avant cette date, un avenant signé par les parties, reprenant les dispositions de l'article 1er de la convention modèle qui ne figurent pas dans la convention examinée par la commission interministérielle.

C.	V.	V. D.	V. N.	ACCOUCHEMENT Simple.	ACCOUCHEMENT Gémellaire.	P. C. et K.	R.	I. K.
7	9 avec I. K. 10 sans I. K.	17	23	150	190	3,60	2,60	0,50 (1).

(1) L'abattement prévu par l'article 17 (§ 3) de la Nomenclature générale des actes professionnels est ramené de 2 km à 1 km sur le trajet tant aller que retour.

DEUXIEME PARTIE

AVENANTS INTÉRESSANT LES AUTRES PRATICIENS ET AUXILIAIRES MÉDICAUX

La commission a également donné son approbation à des avenants rattachant certaines communes à des agglomérations bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Trois avenants prévoyant le rattachement des communes de Craponnes et Francheville (Rhône) à l'agglomération lyonnaise intéressent :

Les chirurgiens dentistes du Rhône.

Les sages-femmes.

Les infirmières.

Trois autres avenants décident le rattachement de la commune de Coulaines à l'agglomération du Mans et intéressent les sages-femmes, les masseurs, pédicures et infirmières de la Sarthe.

TROISIEME PARTIE

CONVENTIONS AVEC LES DISPENSAIRES

A. — *Approbations définitives.*

La commission a donné son approbation aux conventions signées avec les dispensaires suivants, qui entreront en vigueur le 15 octobre 1961 :

Région de Lille.

Dispensaire de la polyclinique du comité interentreprises de Creil et de ses environs, 1, cour du Château, à Creil (Oise).

Cabinet dentaire de la polyclinique du comité interentreprises de Creil et de ses environs, 1, cour du Château, à Creil (Oise).

Région de Lyon.

Cabinet dentaire scolaire de la ville de Roanne (Loire).

Cabinet dentaire des sociétés mutualistes de Givors, 56, rue Salengro.

Région de Marseille.

Avenants concernant le dispensaire municipal de la ville de la Seyne-sur-Mer (Var) (dispensaire polyvalent et cabinet dentaire).

Région de Montpellier.

Dispensaire des établissements Péchiney, à Salindres (Gard).

Région de Nancy.

Cabinet dentaire de la Solidarité mutuelle de Troyes (Aube).

B. — *Approbations conditionnelles devenues définitives.*

Deux approbations conditionnelles intervenues antérieurement sont devenues définitives, l'avenant demandé ayant été signé par les parties intéressées et communiqué à la direction régionale de la sécurité sociale compétente. Ces approbations intéressent les dispensaires suivants :

Région de Lyon.

Cabinets dentaires gérés par l'union générale de la mutualité du Rhône : place A.-Jutard, Lyon ; 107, rue Trarieux, Lyon ; 23, rue de Bourgogne, Lyon.

Convention applicable à compter du 15 septembre 1961.

Région de Montpellier.

Cabinets dentaires de Lunel et de Ganges, gérés par l'union cantonale des sociétés mutualistes de Montpellier et de ses trois cantons.

Convention applicable à compter du 23 septembre 1961.

Vous voudrez bien porter les indications qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et leur donner le maximum de publicité.

Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller d'Etat,
directeur général de la sécurité sociale,
ALAIN BARJOT.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Homologation de normes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation ;
Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête :

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 31 août 1961, les trois normes françaises suivantes :

Fruits et légumes.

NF V 21-001. — Pêche
NF V 25-002. — Chou-fleur.
NF V 25-004. — Artichaut.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 31 août 1961, les trois normes françaises suivantes :

Fruits et légumes.

NF V 21-001. — Pêche (homologuée en janvier 1955).
NF V 25-002. — Chou-fleur (homologuée en octobre 1956).
NF V 25-004. — Artichaut (homologuée en janvier 1955).

Fait à Paris, le 25 septembre 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
CHARLES DAVID.

Déclaration d'utilité publique, en vue de l'installation des services de la chambre départementale d'agriculture de l'Allier, de l'acquisition par ladite chambre d'un immeuble sis à Moulins.

Par arrêté du 10 octobre 1961, est déclarée d'utilité publique, en vue de l'installation des services de la chambre départementale d'agriculture de l'Allier, l'acquisition par ladite chambre, au besoin par voie d'expropriation, d'un immeuble sis à Moulins, 50, cours Jean-Jaurès.
L'expropriation prévue ci-dessus devra être réalisée dans un délai de deux ans à compter de la publication du présent arrêté.

Commission consultative de la 4e section « Graines de betteraves industrielles » du groupement national interprofessionnel des semences.

Par arrêté du 6 octobre 1961, M. Olivier Mennesson, à Pinon (Aisne), a été nommé membre de la commission consultative de la 4e section « Graines de betteraves industrielles » du groupement national interprofessionnel des semences, en remplacement de M. Jean Mennesson, à Abbeville (Somme), décédé

Administration centrale.

Par arrêté du 13 octobre 1961 M. Besse Jacques), ingénieur de 2e classe, 2e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général de l'agriculture de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'institut du café, du cacao et autres plantes stimulantes pour exercer les fonctions d'agronome au centre de recherches de cet institut en Côte-d'Ivoire, pour une durée de cinq ans à compter du 5 décembre 1960.

Par arrêté du 13 octobre 1961, M. Bonnet (Henri), ingénieur de 2e classe 3e échelon, du corps autonome de l'Etat substitué au cadre général des ingénieurs de l'agriculture de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour servir à l'Organisation internationale contre le criquet migrateur africain, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 1960.

Par arrêté du 13 octobre 1961, M. Guichon (André), conservateur, 3e échelon, du corps autonome des officiers ingénieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, en position de détachement, pour une durée de un an à compter du 24 janvier 1961, auprès du ministère des affaires étrangères pour servir à l'école supérieure d'agriculture d'élevage et de sylviculture de Bao-Loc (Viet-Nam).

Eaux et forêts.

Par arrêté du 14 septembre 1961, M. Clerc (Michel), agent technique des eaux et forêts, est réintégré et affecté à Quenoche (Haute-Saône), triage n° 66.

Par arrêté du 14 septembre 1961, M. Mouello (Christophe), agent technique stagiaire des eaux et forêts, est réintégré et affecté à Chèvremont (Haute-Saône), triage n° 138.

Par arrêté du 14 septembre 1961, M. Ruf (Alfred), agent technique des eaux et forêts à Albé (Bas-Rhin), triage n° 205, logé, est mis en congé de longue durée.

Par arrêté en date du 20 septembre 1961, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1961, la démission de M. Stablo (Jean-Martial), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Still (Bas-Rhin), triage n° 155, poste logé.

Par arrêté en date du 22 septembre 1961 :

Les chefs de district des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous :

MM.

Barcon (Michel) d'Essarois (Côte-d'Or), district n° 9, à Landresse (Doubs), district n° 14.
Bargot (André) de Morzine (Haute-Savoie), district n° 20, à Saint-Laurent (Jura), district n° 25.
Blay (Georges) de Guillestre (Hautes-Alpes), district n° 26, à l'Argentière (Hautes-Alpes), district n° 22, poste logé.
Bouxin (Paul) de Bourdons-sur-Rognon (Haute-Marne), district n° 13, à Périgueux (Dordogne), district n° 6.
Chaigneau (Christian) d'Aime (Savoie), district n° 22, à Saint-Trojan (Charente-Maritime), district n° 13, poste logé.
Claudot (Roger) de Saint-Béat (Haute-Garonne), district n° 14, à Guagno-les-Bains (Corse), district n° 3.
Comte (Elisée) de Courtivron (Côte-d'Or), district n° 14, à Sirod (Jura), district n° 17.
Daden (Joseph) de Quimper (Finistère), district n° 11, à Villier-en-Bois (Deux-Sèvres), district n° 9, poste logé.
Didier (Paul) de Brottes (Haute-Marne), district n° 16, poste logé, à Bains-les-Bains (Vosges), district n° 16.
Estelon (Francis) de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes), district n° 1, à Saint-Sauveur-sur-Tinée (Alpes-Maritimes), district n° 2, poste logé.
Goguey (Pierre) de Lyoffans (Haute-Saône), district n° 19, à Villersexel (Haute-Saône), district n° 20.
Perret (Antonin) de Touvet (Isère), district n° 3, à Clelle (Isère), district n° 21.
Poutot (Georges) de l'école des Barres, Nogent-sur-Vernisson (Loiret), à Saint-Dizier (Haute-Marne), district n° 1.
Raspini (Robert) de Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or), district n° 11, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), district n° 22.
Salles (Pierre) de Corsavy (Pyrénées-Orientales), district n° 32, à Mende (Lozère), district n° 20.
Tarquiny (Michel) de Sault (Vaucluse), district n° 2, poste logé, à Sospel (Alpes-Maritimes), district n° 6.
Tristram (Gilbert) de Locquignol (Nord), district n° 4, poste logé, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), district n° 2, poste logé.

Les sous-chefs de district, agents techniques brevetés et agents techniques des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous :

MM.

Abel (Albert) de Montriond (Haute-Savoie), triage n° 69, à la Bastide-de-Sérou (Ariège), triage n° 11.
Battistelli (Ange) d'Evisa (Corse), logé, triage n° 21, à Albertacce (Corse), triage n° 37.
Becker (Eugène) de Stuzelbronn (Moselle), triage n° 95, poste logé, à Schorbach (Moselle), triage n° 89, poste logé.
Belloc (Jacques) de Massegros (Lozère), triage n° 45, à Carcans (Gironde), triage n° 9, poste logé.
Bigerel (Bernard) de Rouvres-en-Woëvre (Meuse), triage n° 70, à Broussey-en-Woëvre (Meuse), triage n° 36.
Bizot (René) de Vienne (Isère), triage n° 33, à Fontiers-Cabardès (Aude), triage n° 24.
Bondu (Raymond) de Villars-le-Pautel (Haute-Saône), triage n° 52, à Thoire-sur-Dinan (Sarthe), triage n° 1, poste logé.
Bonniot (Claude) de la Salle-en-Beaumont (Isère), triage n° 63, poste logé, à Pommiers-la-Placette (Isère), triage n° 30.
Boudineau (Maurice) de Chaux-Neuve (Doubs), triage n° 140, poste logé, à Aumont (Oise), triage n° 63, poste logé.
Bourrel (François) d'Err (Pyrénées-Orientales), triage n° 103, à Quillan (Aude), triage n° 58.
Breton (Gabriel) de Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), triage n° 6, poste logé, à Brantes (Vaucluse), triage n° 6, poste logé.
Chaigne (Guy) de Mimizan (Landes), triage n° 54, poste logé, à Vendays-Montalivet (Gironde), triage n° 3.
Charpentier (David) de Saint-Vincent-les-Forts (Basses-Alpes), triage n° 16, à Esparron-la-Bâtie (Basses-Alpes), triage n° 64, poste logé.
Cousson (Henri) de Citers (Haute-Saône), triage n° 116, à Morienval (Oise), triage n° 55, poste logé.
Darnaudguilhe (Bernard) d'Aspet (Haute-Garonne), triage n° 82, à Morcenx (Landes), triage n° 77.
Debart (Henri) d'Asnières-sur-Oise (Seine-et-Oise), triage n° 1, poste logé, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), triage n° 12, poste logé.
Deboisse (Pierre), d'Anost (Saône-et-Loire), triage n° 51, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), triage n° 74.
Delavau (Pierre) de Vergigny (Yonne), triage n° 59, poste logé, à Assas (Hérault), triage n° 22.
Devaux (Robert) de la Motte-du-Caire (Basses-Alpes), triage n° 58, poste logé, à Orsan (Gard), triage n° 15.
Devoti (René) de Chaux (Côte-d'Or), triage n° 134, à Auxy (Saône-et-Loire), triage n° 57, poste logé.
Dufossez (Robert) de Vernot (Côte-d'Or), triage n° 56, poste logé, à Condé-sur-Escaut (Nord), triage n° 11, poste logé.
Duval (René) de Charnod (Jura), triage n° 91, à Saint-Julien-sur-Suran (Jura), triage n° 96.
Engel (Gaston) de Hautes-Rivières (Ardennes), triage n° 19, poste logé, à Maixe (Meurthe-et-Moselle), triage n° 92.
Fazi (Louis) de Val-des-Prés (Hautes-Alpes), triage n° 3, à Coursegoules (Alpes-Maritimes), triage n° 31.
Fotius (René) de Sixt (Haute-Savoie), triage n° 82, à Maucomble (Seine-Maritime), triage n° 19, poste logé.
Gayraud (Yves) d'Escouloubre (Aude), triage n° 55, à Gijounet (Tarn), triage n° 2, poste logé.
Gérard (Félix) de Saleich (Haute-Garonne), triage n° 78, poste logé, à Ardentes (Indre), triage n° 24, poste logé.
Grandgirard (Pierre) de Bois-de-Champ (Vosges), triage n° 113, poste logé, à Fraize (Vosges), triage n° 138, poste logé.
Grosse (François) de Barst (Moselle), triage n° 75, à Brettnach (Moselle), triage n° 20.
Hourlier (Kléber) d'Osséja (Pyrénées-Orientales), triage n° 102, à Antonne (Dordogne), triage n° 18, poste logé.
Jobard (René) des Pontets (Doubs), triage n° 137, à Engenthal (Bas-Rhin), triage n° 143, poste logé.
Linck (Georges) de Reiningue (Haut-Rhin), triage n° 117, poste logé, à Meisenthal (Moselle), triage n° 107, poste logé.
Lovichi (René) de Pastriciola (Corse), triage n° 9, à Quenza (Corse), triage n° 57, poste logé.
Maitrot (Roger) de Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or), triage n° 102, à Fixin (Côte-d'Or), triage n° 103.
Manginot (Roger) de Cléry (Côte-d'Or), triage n° 88, poste logé, à Senlis (Oise), triage n° 79, poste logé.
Marchiset (Robert) de Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), triage n° 46, à Andelarrot (Haute-Saône), triage n° 45.
Navarre (Pierre) de Guchen (Hautes-Pyrénées), triage n° 124, à Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), triage n° 126.
Ourtau (Antoine) de Saint-Lary (Ariège), triage n° 50, à Castillon (Ariège), triage n° 47.
Pannetier (Paul) de Pont-de-l'Arche (Eure), triage n° 57, poste logé, à Cheval-Blanc (Vaucluse), triage n° 25, poste logé.
Penarguear (Goulven) de Saint-Quentin (Indre-et-Loire), triage n° 26, poste logé, à Scaër (Finistère), triage n° 20, poste logé.
Penchenat (François) d'Igornay (Saône-et-Loire), triage n° 52, à Saint-Prix (Seine-et-Oise), triage n° 7, poste logé.
Perrier (Maxime) de Saint-Jean-d'Arves (Savoie), triage n° 52, poste logé, à Villard-sur-Doron (Savoie), triage n° 72.
Ribiollet (Albert) de Serraval (Haute-Savoie), triage n° 30, à Annecy (Haute-Savoie), triage n° 11, poste logé.
Ricaud (Paul) de Maubec (Vaucluse), triage n° 23, à Cabrières-d'Avignon (Vaucluse), triage n° 17.
Rimpault (Roland) de Vouzeron (Cher), triage n° 45, poste logé, à Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher), triage n° 46, poste logé.
Rol (Marc) de Bordes-sur-Lez (Ariège), triage n° 52, au Caire (Basses-Alpes), triage n° 88.
Rossi (Joseph) de Vergons (Basses-Alpes), triage n° 56, à Saint-Agnan-en-Vercors (Drôme), triage n° 12, poste logé.
Saint-Julien (Roger) de Cazilhac (Hérault), triage n° 23, à Saint-Paul-et-Valmalle (Hérault), triage n° 29.
Scheller (Charles) de Strasbourg (Bas-Rhin), triage n° 121, poste logé, à Henridorff (Moselle), triage n° 131, poste logé.
Tancerel (Basile) de la Perrière (Orne), triage n° 2, poste logé, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), triage n° 103, poste logé.
Zurbach (Charles) de Longchamp-sur-Aujon (Aube), triage n° 29, poste logé, à Massaguel (Tarn), triage n° 13, poste logé.

Par arrêté en date du 26 septembre 1961, M. Massa (Roger), agent technique des eaux et forêts à Isola (Alpes-Maritimes), triage n° 3, est mis, sur sa demande, à la disposition du délégué général en Algérie.

Par arrêté en date du 2 octobre 1961, l'arrêté ministériel du 20 mai 1961 est rapporté en ce qui concerne l'affectation de M. Savignac (Jacques), agent technique des eaux et forêts à Mervent (Vendée), triage n° 11, poste logé.

M. Savignac est maintenu, sur sa demande, à Boisserolles (Deux-Sèvres), triage n° 29, poste logé.

Par arrêté en date du 4 octobre 1961, les agents techniques stagiaires des eaux et forêts dont les noms suivent qui n'ont pas obtenu le certificat d'aptitude forestière à l'issue de la première session de 1961 de l'examen de fin de stage sont éliminés définitivement :

MM.

Fouix (Guy), à Etraye (Meuse), triage n° 61.
Jégou (Maurice), à Piney (Aube), triage n° 5.
Patey (Maurice), à Magny-Lambert (Côte-d'Or), triage n° 70.
Siet (Roger), à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (Côte-d'Or), triage n° 143.
Becu (Roland), à Miellin (Haute-Saône), triage n° 100.
Rameau (Roger), à Passavant (Haute-Saône), triage n° 50.
Prudent (Raymond), à Supt (Jura), triage n° 38.
Fabry (Georges), à Saint-Baudille-et Pipet (Isère), triage n° 68.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 13 octobre 1961 :

MM.

N'Dao (Thierno), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Diallo (Idy), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Dia (Mamadou-Moustapha), vétérinaire africain de 1re classe, 2e échelon ;
Fall (Becaye), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
M'Bodj (Yérim), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Niang (Sidy), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Diao (Abdourhmane), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Samb (Mohamed), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Fall (Abdoulaye-Malick), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Kane (Papa), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
N'Dour (Ballé), vétérinaire africain de 1re classe, 2e échelon ;
N'Dao (Bassirou), vétérinaire africain de 1re classe, 2e échelon ;
N'Diaye (Louis), vétérinaire africain principal, 4e échelon ;
Diawara (Madiouma), vétérinaire africain de 1re classe, 2e échelon ;
Sy (Ibrahima), vétérinaire africain principal, 2e échelon ;
Tine (Gaspard), vétérinaire africain principal, 4e échelon,

sont placés, sur leur demande, et pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 1961, en position de service détaché auprès de la République du Sénégal.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du mercredi 18 octobre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi (n° 1401) modifiant les articles 815, 832, 866 et 2103 (3°) du code civil, les articles 790 et 831 du code rural et certaines dispositions fiscales (rapport n° 1451 de M. Hoguet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1448 de M. Collette, au nom de la commission de la production et des échanges).

2. — Discussion du projet de loi (n° 1429) instituant un centre national d'études spatiales (rapport n° 1460 de M. Michel Sy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

3. — Discussion de la proposition de loi (n° 508) de M. Thorailler et plusieurs de ses collègues tendant à relever de la forclusion les preneurs de baux ruraux qui ont saisi les tribunaux paritaires cantonaux dans les délais institués par l'article 841 du code rural (rapport n° 1387 de M. Godefroy, au nom de la commission de la production et des échanges).

4. — A partir de dix-sept heures trente, par priorité : suite de la discussion du projet de loi (n° 1431) relatif à la fixation des prix agricoles (rapport n° 1439 de M. Boscary-Monsservin, au nom de la commission de la production et des échanges).

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Albrand, Baouya, Camino, Chapuis, Chazelle, Dalbos, Debray, Delemontex, Mlle Dienesch, MM. Ducos, Durbet, Fourmond, Godonnèche, Grèverie, Guillon, Jouault, Karcher, Laradji, Laudrin, Laurent, Legroux, Pérus, Privat (Charles), Profichet, Roubland, Sallenave, Sy (Michel), Toutain, Vanier, Vayron (Philippe).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Hauret, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Excusés. — MM. Becker, Bégué, Bekri, Bendjelida, Bernasconi, Biaggi, Bord, Cathala, Darras, Doublet, Duchâteau, Jouhanneau, La Combe, Mlle Martinache, MM. Motte, Petit (Eugène-Claudius), Puech-Samson, Rivière, Roustan, Santoni, Vals, Vitter (Pierre).

Commission des finances, de l'économie générale et du plan.

1re séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Beauguitte (André), Bisson, Bonnet (Christian), Charret, Clermontel, Courant (Pierre), Delesalle, Deliaune, Denvers, Dorey Dreyfous-Ducas, Ebrard (Guy), Ferri (Pierre), Fraissinet, Jacquet (Marc), Lauriol, Leenhardt (Francis), Lejeune (Max), Le Roy Ladurie, Mazo, Neuwirth, Palewski (Jean-Paul), Poudevigne, Raulet, Regaudie, Reynaud (Paul), Rivain, Ruais, Sanson, Souchal.

Excusés. — MM. Escudier, Gabelle, Grenier (Jean-Marie), Jaillon, Lauriol, Taittinger.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Junot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles.

2e séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Arrighi (Pascal), Bisson, Boisdé (Raymond), Bonnet (Christian), Bonnet (Georges), Chapalain, Charvet, Clermontel, Courant (Pierre), Denvers, Dorey, Ebrard (Guy), Fraissinet, Gabelle, Jacquet (Marc), Larue (Tony), Lejeune (Max), Le Roy Ladurie, Mayer (Félix), Mazo, Neuwirth, Nungesser, Palewski (Jean-Paul), Paquet, Pflimlin, Poudevigne, Raulet, Regaudie, Reynaud (Paul), Rivain, Roux, Ruais, Sanson, Souchal, Taittinger (Jean), Voisin, Weinman, Yrissou.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Bertrand Denis et Laurin, rapporteurs spéciaux de la commission de la production et des échanges.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Barrot (Noël), Coste-Floret (Paul), Hoguet, Mignot, Terré.

Excusés. — MM. Azem (Ouali), Bérard, Bourne, Bricout, Carous, Dejean, Jacquet (Michel), Legaret, Legendre, Lenormand, Marçais, Maziol, Moras, Pasquini, Pleven, Portolano, Raymond-Clergue, Ripert, Salado, Sammarcelli, Villedieu, Vinciguerra.

Assistait en outre à la séance — M. Collette, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Désignation, par suite de vacance, de candidatures pour des commissions.

(Application de l'article 25 du règlement.)

Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale a désigné :

1° M. Van Haecke pour remplacer M. Picquot dans la commission de la défense nationale et des forces armées ;

2° M. Picquot pour remplacer M. Poudevigne dans la commission de la production et des échanges.

Convocation de commission.

Rectificatif à la convocation de la **commission des finances, de l'économie générale et du plan** du mercredi 18 octobre 1961 :

L'audition de M. Sudreau, ministre de la construction, prévue pour quatorze heures quarante-cinq, aura lieu à dix heures trente.

En conséquence, la réunion de la commission de l'après-midi aura lieu à quinze heures trente pour l'audition de M. Messmer, ministre des armées, sur les dépenses militaires.

(Le reste de l'ordre du jour sans changement.)

Convocation de la conférence des présidents.

(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée par M. le président pour le mercredi 18 octobre 1961, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

Réunion de commissions du mercredi 18 octobre 1961.

Conférence des présidents, à dix-neuf heures. — Cabinet de M. le président.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à neuf heures trente. — Local du 9e bureau.

Commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes, à dix heures. — Local n° 206.

Commission de la défense nationale et des forces armées, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à neuf heures trente, quinze heures trente et vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de la production et des échanges, à neuf heures trente et vingt et une heures. — Salle Colbert.

Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi relative aux filiales d'entreprises publiques (n° 1088), à dix-sept heures. — Local n° 249.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, groupe d'études s'intéressant au projet de loi (n° 1179) modifiant la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers et des diverses propositions de loi modifiant ladite loi, à dix heures. — Local n° 250.

SENAT

1re SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Ordre du jour du jeudi 19 octobre 1961.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Scrutin pour l'élection, par suite de vacance, d'un délégué suppléant représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

(Ce scrutin aura lieu pendant la séance publique, dans l'une des salles voisines de la salle de séance, conformément à l'article 61 du règlement du Sénat. Il sera ouvert pendant une heure.)

2. — Discussion du projet de loi relatif aux groupements agricoles d'exploitation. [N°s 284 (1960-1961) et 9 (1961-1962). — M. Victor Golvan, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan ; et n° (1961-1962), avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — M. Marcel Molle, rapporteur ; et n° (1961-1962), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Paul Driant, rapporteur.]

3. — Discussion du projet de loi relatif à la coopération agricole et aux sociétés d'intérêt collectif agricole. [N°s 285 (1960-1961) et 10 (1961-1962). — M. Michel Kauffmann, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan ; et n° (1961-1962), avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — M. Marcel Molle, rapporteur ; et n° (1961-1962), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Paul Driant, rapporteur.]

Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Edouard Bonnefous, Chochoy, Colin, Driant, Garet, Houdet, Kistler, Lachèvre, Marrane, Pellenc, Mlle Rapuzzi, MM. Raybaud, Soufflet.

A délégué son vote. — M. Brunhes à M. Lachèvre.

Excusés. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Paul Chevallier, Coudé du Foresto, Courrière, Desaché, Descours Desacres, Duclos, Maroselli, Peschaud, Portmann, Roubert.

En congé. — M. Bousch.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Molle (au titre de la commission des lois constitutionnelles, de législation et d'administration générale).

Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Séance du mardi 17 octobre 1961.

Présents. — MM. Abel-Durand, Achour, Baratgin, Raymond Bonnefous, Georges Boulanger, Delalande, Emile Dubois, Fosset, Geoffroy, Hugues, Kalb, de La Gontrie, Marcilhacy, Molle, Namy, Nayrou, de Rocca Serra.

Excusés. — MM. Benacer, Champeix, Chauvin, Courroy, Jozeau-Marigné, L'Huillier, Prélot, Rabouin, Ribeyre, Verdeille, Zussy.

A délégué son vote. — M. Montpied à M. Nayrou.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Armengaud, Bène, Bertaud, Béthouart, Carrier, Gros, Le Bellegou, Longchambon, Motais de Narbonne.

Nomination d'un membre d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa première séance du mardi 17 octobre 1961, le Sénat a nommé M. Raymond Brun pour le représenter au sein du comité supérieur consultatif d'aménagement foncier (application du décret du 24 août 1961).

Convocation de commission.

La *commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation* se réunira le vendredi 20 octobre 1961 (salle de la commission) :

1° A neuf heures trente.

Projet de loi de finances pour 1962, deuxième partie. — M. le rapporteur général :

Budget de l'éducation nationale : Jeunesse et sports. — M. Richard, rapporteur spécial.

Education nationale et article 56. — M. Auberger, rapporteur spécial.

2° A quinze heures.

Projet de loi de finances pour 1962, deuxième partie. — M. le rapporteur général :

Budget de la santé publique. — M. Peschaud, rapporteur spécial.

Budget des anciens combattants et victimes de guerre et articles 48, 49, 50, 51 et 52. — M. Soufflet, rapporteur spécial.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes, présidents des groupes et, éventuellement, présidents des commissions spéciales intéressées) est convoquée par M. le président pour le jeudi 19 octobre 1961, à onze heures, au local n° 213.

Réunion de commissions du mercredi 18 octobre 1961.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Salle n° 216.

Commission des affaires sociales, à dix heures. — Salle n° 213.

Commission des finances, à neuf heures trente et quinze heures. — Salle n° 131.

Commission des lois, à dix heures. — Salle n° 207.

Commission spéciale Zones à urbaniser en priorité, à neuf heures trente. — Salle n° 261.

Commission des affaires économiques : groupe de travail, Agriculture, à neuf heures trente. — Salle n° 265.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française.

Le lundi 23 octobre 1961, à 10 h 30, il sera procédé publiquement, au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, au tirage au sort de 15.318 obligations de l'emprunt 4 1/2 p. 100 1956 de la radiodiffusion-télévision française.

Les obligations ainsi désignées seront remboursables à partir du 1er janvier 1962 et cesseront de porter intérêt à compter de ce jour.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 4 octobre 1961, la chaire de droit constitutionnel de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Dakar (dernier titulaire : M. Roche) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 13 octobre 1961, la chaire de zoologie de la faculté des sciences de l'université de Besançon (dernier titulaire : M. Jullien, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 13 octobre 1961, la chaire de calcul différentiel et intégral de la faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand (dernier titulaire : M. Samuel) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté en date du 13 octobre 1961, la chaire de zoologie de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Toulouse (dernier titulaire : M. Delas, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS D'APPLICATION POUR LE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE MARCHANDISES

Proposition de tarifs de transport présentée à l'homologation ministérielle.

Le comité national routier a soumis le 11 octobre 1961 à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit les tarifs d'application pour le transport public routier de marchandises :

DOCUMENT N° 1

TITRE II

Chapitre 1er. — TABLE DES MARCHANDISES

Compléter la colonne (3) T. P. - M. D. par un astérisque en regard de la désignation de marchandise suivante : charpentes en acier.

TITRE III

Tarifications particulières.

PREMIÈRE PARTIE

Marchandises diverses.

Chapitre 1er. — PREMIÈRE CATÉGORIE

DÉSIGNATION	NUMÉROS des barèmes applicables par conditions de tonnage			CONCORDANCE
Carbonates non dénommés.				
Compléter de la façon suivante :	20 t.	10 t.	5 t.	
a) Au départ de Bayonne (Basses-Pyrénées), Nancy, Orgon (Bouches - du - Rhône), Ribécourt (Oise) et localités assimilées, à destination de toutes localités.	28	37	47	I

Chapitre IV. — QUATRIÈME CATÉGORIE

DÉSIGNATION	NUMÉROS des barèmes applicables par conditions de tonnage		CONCORDANCE
Ajouter :			
Charpentes en acier.			
	Kilomètres.	12 t.	
a) Au départ de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et localités assimilées, à destination de toutes localités.....	Jusqu'à 399..	37	
	Au-delà	944	I

Chapitre VI. — SIXIÈME CATÉGORIE

DÉSIGNATION	NUMÉROS des barèmes applicables par conditions de tonnage				CONCORDANCE
Librairie et papeterie.					
Ajouter :					
b) Livres emballés en cartons ou en caisses et destinés à l'exportation, au départ de Paris et localités assimilées, à destination du port du Havre, sous réserve d'un tonnage minimum annuel de 1.000 tonnes remis au transport routier.....	15 t.	10 t.	7 t.	5 t.	
	34	40	46	54	I

DOCUMENT N° 2

Classement des localités pour l'utilisation des tarifs des transports publics routiers de marchandises.

. . . . . .

Ajouter à son ordre alphabétique la localité suivante :

LOCALITES (1)	DÉPARTEMENTS (2)	CLASSEMENT ou assimilation. (3)
. . . . .	. . . . .	. . . . .
Pont-sur-Seine	Aube	Nogent-sur-Seine.
. . . . .	. . . . .	. . . . .

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 août 1960 : page 42, T. T. R. M., modifier comme suit le barème auxiliaire n° 105 :

Barème n° 105.

DISTANCES TARIFAIRES	PRIX	DISTANCES TARIFAIRES	PRIX
150 à 154.....	9,16	600 à 609.....	21,08
155 à 159.....	9,31	610 à 619.....	21,31
160 à 164.....	9,46	620 à 629.....	21,53
165 à 169.....	9,60	630 à 639.....	21,76
170 à 174.....	9,75	640 à 649.....	21,98
175 à 179.....	9,90	650 à 659.....	22,21
180 à 184.....	10,05	660 à 669.....	22,43
185 à 189.....	10,19	670 à 679.....	22,66
190 à 194.....	10,34	680 à 689.....	22,88
195 à 199.....	10,49	690 à 699.....	23,11
200 à 209.....	10,70	700 à 709.....	23,33
210 à 219.....	10,97	710 à 719.....	23,54
220 à 229.....	11,24	720 à 729.....	23,75
230 à 239.....	11,51	730 à 739.....	23,96
240 à 249.....	11,78	740 à 749.....	24,17
250 à 259.....	12,05	750 à 759.....	24,38
260 à 269.....	12,32	760 à 769.....	24,59
270 à 279.....	12,59	770 à 779.....	24,80
280 à 289.....	12,86	780 à 789.....	25,01
290 à 299.....	13,13	790 à 799.....	25,22
300 à 309.....	13,41	800 à 819.....	25,52
310 à 319.....	13,70	820 à 839.....	25,89
320 à 329.....	13,98	840 à 859.....	26,26
330 à 339.....	14,26	860 à 879.....	26,63
340 à 349.....	14,54	880 à 899.....	27
350 à 359.....	14,83	900 à 919.....	27,36
360 à 369.....	15,11	920 à 939.....	27,73
370 à 379.....	15,39	940 à 959.....	28,10
380 à 389.....	15,68	960 à 979.....	28,47
390 à 399.....	15,96	980 à 999.....	28,84
400 à 409.....	16,23	1.000 à 1.019.....	29,20
410 à 419.....	16,48	1.020 à 1.039.....	29,57
420 à 429.....	16,73	1.040 à 1.059.....	29,94
430 à 439.....	16,98	1.060 à 1.079.....	30,31
440 à 449.....	17,23	1.080 à 1.099.....	30,68
450 à 459.....	17,48	1.100 à 1.119.....	31,04
460 à 469.....	17,73	1.120 à 1.139.....	31,41
470 à 479.....	17,98	1.140 à 1.159.....	31,78
480 à 489.....	18,23	1.160 à 1.179.....	32,15
490 à 499.....	18,48	1.180 à 1.199.....	32,52
500 à 509.....	18,72	1.200 à 1.219.....	32,88
510 à 519.....	18,96	1.220 à 1.239.....	33,25
520 à 529.....	19,19	1.240 à 1.259.....	33,62
530 à 539.....	19,43	1.260 à 1.279.....	33,99
540 à 549.....	19,67	1.280 à 1.299.....	34,36
550 à 559.....	19,90	1.300 à 1.319.....	34,73
560 à 569.....	20,14	1.320 à 1.339.....	35,10
570 à 579.....	20,38	1.340 à 1.359.....	35,47
580 à 589.....	20,61	1.360 à 1.379.....	35,84
590 à 599.....	20,85	1.380 et au-delà.....	36,21

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes.

HÔPITAL-HOSPICE DE MORTAGNE (ORNE)

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Mortagne (Orne), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits ;

2° Les économes des établissements de cure publics de moins de 200 lits nommés antérieurement au 6 août 1960 ;

3° Les sous-économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics nommés antérieurement au 6 août 1960 et comptant au moins six années de fonctions en cette qualité ;

4° Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude prévue à l'article 10 du décret n° 60-805 du 2 août 1960.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de l'Orne, préfecture, à Alençon.

HÔPITAL-HOSPICE DE MONTCEAU-LES-MINES (SAÔNE-ET-LOIRE)

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), poste de 3e classe.

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics de plus de 50 lits ;

2° Les économes des établissements de cure publics de moins de 200 lits nommés antérieurement au 6 août 1960 ;

3° Les sous-économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics nommés antérieurement au 6 août 1960 et comptant au moins six années de fonctions en cette qualité ;

4° Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude prévue à l'article 10 du décret n° 60-805 du 2 août 1960.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'action sociale de Saône-et-Loire, 6 *bis*, rue Pasteur, à Mâcon.

SANATORIUM DÉPARTEMENTAL D'OISSEL (SEINE-MARITIME)

Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un économe au sanatorium départemental d'Oissel (Seine-Maritime), poste de 4e classe.

Peuvent présenter leur candidature les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées, dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis, à l'inspectrice divisionnaire, directrice départementale de la population et de l'action sociale de la Seine-Maritime, 43, rue Saint-Gervais, à Rouen.

Avis de vacance du poste de pharmacien chef de l'hôpital psychiatrique de Marseille-Nord (Bouches-du-Rhône).

Est déclaré vacant le poste de pharmacien chef de l'hôpital psychiatrique de Marseille-Nord (Bouches-du-Rhône).

Peuvent faire acte de candidature les pharmaciens inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Chaque demande devra être accompagnée :

1° D'un *curriculum vitæ* ;

2° D'une notice énumérant les titres hospitaliers et universitaires du candidat.

Avis de vacance d'un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard).

Est actuellement vacant un poste de sous-économe au centre hospitalier de Nîmes (Gard).

Peuvent faire acte de candidature les sous-économes et adjoints des cadres hospitaliers titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur du centre hospitalier de Nîmes dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).

Est envisagée la vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Saint-Chély-d'Apcher (Lozère), 5e classe (2e tour).

Peuvent présenter leur candidature :

1° Les directeurs économes titulaires des hôpitaux et hospices publics comptant de 51 à 100 lits ;

2° Les économes titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de 200 lits ;

3° Les personnes inscrites sur la liste d'aptitude prévue à l'article 10 du décret n° 60-805 du 2 août 1960.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable).

Est actuellement vacant un poste d'adjoint des cadres hospitaliers (comptable) dans chacun des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés :

Centre hospitalier de Laval (Mayenne).
Hôpital psychiatrique de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).
Hôpital-hospice de Fréjus (Var).

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les adjoints des cadres hospitaliers (comptables) ayant la qualité de titulaire dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public ;

2° Les agents ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 20 du décret n° 59-707 du 8 juin 1959 (spécialité : Comptable).

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur de l'établissement dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance de postes de commis dans des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Un poste de commis est actuellement vacant dans chacun des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés :

Hôpital-hospice de Briançon (Hautes-Alpes).
Hôpital-hospice d'Hesdin (Pas-de-Calais).
Hôpital-hospice de Courbevoie (Seine).

Peuvent présenter leur candidature les commis titulaires des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative des candidats, doivent être adressées au directeur de l'établissement dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Avis de vacance de postes de médecin inspecteur divisionnaire de la santé.

Sont envisagées :

1° L'affectation d'un médecin inspecteur divisionnaire à Metz ;

2° La vacance d'un poste de médecin inspecteur divisionnaire à Nancy.

Les médecins inspecteurs divisionnaires de la santé intéressés par une affectation à Metz ou à Nancy sont priés de faire parvenir leur candidature avant le 26 octobre 1961 au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 17 octobre 1961.	
4,91525	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,91525	4,91475
4,7755	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7735	4,7680
2,310	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	2,319	2,315
39,30	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
122,920	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	122,940	122,885
19,039	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	19,034	19,026
9,8790	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8760	9,8705
71,400	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,410	71,350
13,8420	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,8395	13,8335
7,9240	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,9200	7,9150
69,085	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	69,070	69,010
136,240	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,235	136,175
17,270	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,255	17,235
95,185	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	95,150	95,090
113,755	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,760	113,705
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756		Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549		Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone GUT 18-72 — Compte chèque postal 1 014 00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE PENHOET

CAPITAL : 24.000 NF

SIÈGE SOCIAL : 7, RUE AUBER, PARIS

R. C. : Seine 54-B 7306.

Obligations 5 % 1929.

Amortissement du 15 octobre 1961.

Liste des obligations sorties au tirage du 1er septembre 1961 et rappel des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

NUMEROS des obligations	et échéances des remboursements
31	15-10-61
32	15-10-61
41	15-10-61
42	15-10-61
51	15-10-61
52	15-10-61
53	15-10-61
54	15-10-61
55	15-10-61
76	15-10-56
94	15-10-61
95	15-10-61
100	15-10-58
151	15-10-60
152	15-10-60
153	15-10-60
154	15-10-60
155	15-10-60
171	15-10-61
172	15-10-61
173	15-10-61
174	15-10-61
175	15-10-61
206	15-10-61
207	15-10-61
208	15-10-61
209	15-10-61
210	15-10-61
306	15-10-61
307	15-10-61
308	15-10-61
309	15-10-61
310	15-10-61
394	15-10-54
395	15-10-54
443	15-10-60
512	15-10-57
513	15-10-57
514	15-10-57
515	15-10-57
535	15-10-60
536	15-10-59
537	15-10-59
538	15-10-59
539	15-10-59
540	15-10-59
558	15-10-61
633	15-10-60
634	15-10-60
635	15-10-60
664	15-10-60
666	15-10-60
670	15-10-60
706	15-10-61
707	15-10-61
708	15-10-61
709	15-10-61
710	15-10-61
741	15-10-60
743	15-10-60
744	15-10-60
759	15-10-61
760	15-15-61
781	15-10-61
816	15-10-60
817	15-10-60
818	15-10-60
821	15-10-61
822	15-10-61
824	15-10-61
825	15-10-61
836	15-10-60
837	15-10-60
854	15-10-59
855	15-10-59
876	15-10-60
1.001	15-10-61
1.002	15-10-61
1.003	15-10-61
1.004	15-10-61
1.005	15-10-61
1.035	15-10-61
1.168	15-10-60
1.169	15-10-60
1.170	15-10-60
1.185	15-10-57
1.206	15-10-61
1.207	15-10-61
1.208	15-10-61
1.311	15-10-61
1.312	15-10-61
1.313	15-10-61
1.314	15-10-61
1.315	15-10-61
1.331	15-10-58
1.332	15-10-58
1.333	15-10-58
1.343	15-10-61
1.344	15-10-61
1.345	15-10-61
1.391	15-10-61
1.392	15-10-61
1.393	15-10-61
1.395	15-10-61
1.416	15-10-59
1.417	15-10-59
1.456	15-10-61
1.457	15-10-61
1.458	15-10-61
1.459	15-10-61
1.460	15-10-61
1.466	15-10-60
1.467	15-10-60
1.486	15-10-60
1.489	15-10-60
1.490	15-10-60
1.519	15-10-61
1.520	15-10-61
1.534	15-10-61
1.535	15-10-61
1.551	15-10-61
1.552	15-10-61
1.608	15-10-61
1.609	15-10-61
1.610	15-10-61
1.611	15-10-61
1.612	15-10-61
1.632	15-10-61
1.633	15-10-61
1.634	15-10-61
1.656	15-10-61
1.657	15-10-61
1.660	15-10-61
1.668	15-10-58
1.669	15-10-58
1.670	15-10-58
1.746	15-10-58
1.794	15-10-61
1.795	15-10-61
1.848	15-10-61
1.849	15-10-61
1.850	15-10-61
1.873	15-10-60
1.874	15-10-60
1.875	15-10-60
2.036	15-10-61
2.037	15-10-61
2.038	15-10-61
2.039	15-10-61
2.067	15-10-60
2.117	15-10-57
2.131	15-10-61
2.132	15-10-61
2.133	15-10-61
2.134	15-10-61
2.213	15-10-60
2.214	15-10-60
2.215	15-10-60
2.221	15-10-61
2.222	15-10-61
2.223	15-10-61
2.224	15-10-61
2.225	15-10-61
2.266	15-10-61
2.286	15-10-59
2.287	15-10-59
2.316	15-10-61
2.319	15-10-61
2.336	15-10-61
2.337	15-10-61
2.338	15-10-61
2.339	15-10-61
2.347	15-10-60
2.348	15-10-60
2.350	15-10-60
2.392	15-10-61
2.395	15-10-61
2.406	15-10-60
2.407	15-10-60
2.414	15-10-61
2.421	15-10-60
2.454	15-10-60
2.581	15-10-60
2.582	15-10-60
2.583	15-10-60
2.588	15-10-58
2.589	15-10-58
2.590	15-10-58
2.599	15-10-61
2.600	15-10-61
2.730	15-10-61
2.736	15-10-59
2.737	15-10-59
2.738	15-10-59
2.739	15-10-59
2.773	15-10-61
2.774	15-10-61
2.775	15-10-61
2.797	15-10-59
2.798	15-10-59
2.799	15-10-59
2.800	15-10-59
2.801	15-10-60
2.802	15-10-60
2.808	15-10-60
2.809	15-10-60
2.810	15-10-60
2.868	15-10-61
2.869	15-10-61
2.870	15-10-61
2.896	15-10-59
2.951	15-10-61
2.952	15-10-61
2.953	15-10-61
2.954	15-10-61
2.956	15-10-61
2.966	15-10-61
2.967	15-10-61
2.968	15-10-61
2.969	15-10-61
2.970	15-10-61
2.971	15-10-61
2.972	15-10-61
2.973	15-10-61
2.974	15-10-61
2.975	15-10-61
2.986	15-10-58
2.987	15-10-58
3.016	15-10-59
3.017	15-10-59
3.018	15-10-59
3.019	15-10-59
3.020	15-10-59
3.033	15-10-59
3.042	15-10-61
3.043	15-10-61
3.045	15-10-61
3.046	15-10-61
3.047	15-10-61
3.048	15-10-61
3.049	15-10-61
3.050	15-10-61
3.056	15-10-61
3.057	15-10-61
3.058	15-10-61
3.059	15-10-61
3.066	15-10-61
3.067	15-10-61
3.068	15-10-61
3.069	15-10-61
3.141	15-10-61
3.142	15-10-61
3.155	15-10-60
3.292	15-10-61
3.293	15-10-61
3.294	15-10-61
3.295	15-10-61
3.397	15-10-61
3.398	15-10-61
3.399	15-10-61
3.400	15-10-61
3.417	15-10-60
3.418	15-10-60
3.419	15-10-60
3.420	15-10-60
3.427	15-10-61
3.469	15-10-59
3.470	15-10-59
3.511	15-10-61
3.512	15-10-61
3.513	15-10-61
3.524	15-10-61
3.525	15-10-61
3.536	15-10-60
3.537	15-10-60
3.586	15-10-59
3.587	15-10-59
3.590	15-10-59
3.606	15-10-60
3.607	15-10-60
3.626	15-10-61
3.627	15-10-61
3.628	15-10-61
3.632	15-10-61
3.633	15-10-61
3.634	15-10-61
3.688	15-10-61
3.689	15-10-61
3.690	15-10-61
3.691	15-10-60
3.692	15-10-60
3.693	15-10-60
3.694	15-10-60
3.742	15-10-60
3.743	15-10-60
3.744	15-10-60
3.745	15-10-60
3.746	15-10-59
3.747	15-10-59
3.748	15-10-59
3.786	15-10-60
3.801	15-10-57
3.802	15-10-57
3.803	15-10-57
3.871	15-10-61
3.872	15-10-61
3.873	15-10-61
3.874	15-10-61
3.875	15-10-61
3.931	15-10-60
3.932	15-10-60
3.942	15-10-60
4.006	15-10-61
4.007	15-10-61
4.046	15-10-60
4.086	15-10-61
4.087	15-10-61
4.121	15-10-61
4.122	15-10-61
4.123	15-10-61
4.124	15-10-61
4.125	15-10-61
4.157	15-10-61
4.158	15-10-61
4.159	15-10-61
4.160	15-10-61
4.171	15-10-61
4.172	15-10-61
4.173	15-10-61
4.174	15-10-61
4.175	15-10-61
4.176	15-10-61
4.177	15-10-61
4.206	15-10-61
4.207	15-10-61
4.208	15-10-61
4.209	15-10-61
4.210	15-10-61
4.253	15-10-60
4.313	15-10-61
4.314	15-10-61
4.315	15-10-61
4.358	15-10-61
4.359	15-10-61
4.374	15-10-60
4.375	15-10-60
4.376	15-10-61
4.377	15-10-61
4.378	15-10-61
4.379	15-10-61
4.380	15-10-61

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
4.386	15-10-61
4.407	15-10-61
4.408	15-10-61
4.409	15-10-61
4.410	15-10-61
4.461	15-10-61
4.471	15-10-61
4.474	15-10-61
4.475	15-10-61
4.536	15-10-60
4.540	15-10-60
4.561	15-10-60
4.562	15-10-60
4.563	15-10-60
4.564	15-10-60
4.565	15-10-60
4.651	15-10-55
4.652	15-10-55
4.654	15-10-55
4.764	15-10-59
4.765	15-10-59
4.774	15-10-61
4.775	15-10-61
4.786	15-10-61
4.787	15-10-61
4.791	15-10-61
4.792	15-10-61
4.793	15-10-61
4.794	15-10-61
4.836	15-10-60
4.837	15-10-60
4.838	15-10-60
4.839	15-10-60
4.840	15-10-60
4.841	15-10-61
4.842	15-10-61
4.843	15-10-61
4.844	15-10-61
4.856	15-10-61
4.857	15-10-61
4.859	15-10-61
4.860	15-10-61
4.876	15-10-58
4.921	15-10-61
4.925	15-10-61
4.926	15-10-61
4.927	15-10-61
4.928	15-10-61
4.929	15-10-61
4.930	15-10-61
4.931	15-10-61
4.932	15-10-61
4.938	15-10-61
4.939	15-10-61
4.940	15-10-61
5.000	15-10-60
5.013	15-10-61
5.014	15-10-61
5.015	15-10-61
5.016	15-10-61
5.017	15-10-61
5.018	15-10-61
5.019	15-10-61
5.021	15-10-61
5.023	15-10-61
5.036	15-10-60
5.040	15-10-60
5.047	15-10-60
5.048	15-10-60
5.054	15-10-59
5.092	15-10-61
5.094	15-10-61
5.157	15-10-58
5.158	15-10-58
5.159	15-10-58
5.160	15-10-58
5.189	15-10-56
5.190	15-10-56
5.191	15-10-59
5.192	15-10-59
5.223	15-10-60
5.224	15-10-60
5.246	15-10-61
5.247	15-10-61
5.248	15-10-61
5.249	15-10-61
5.250	15-10-61
5.292	15-10-60
5.321	15-10-60
5.349	15-10-59
5.351	15-10-58
5.387	15-10-59
5.399	15-10-60

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
5.400	15-10-60
5.406	15-10-61
5.407	15-10-61
5.408	15-10-61
5.443	15-10-61
5.444	15-10-61
5.445	15-10-61
5.446	15-10-61
5.447	15-10-61
5.448	15-10-61
5.450	15-10-61
5.485	15-10-61
5.537	15-10-61
5.538	15-10-61
5.539	15-10-61
5.558	15-10-60
5.589	15-10-59
5.590	15-10-59
5.591	15-10-59
5.592	15-10-59
5.593	15-10-59
5.622	15-10-59
5.623	15-10-59
5.635	15-10-60
5.643	15-10-60
5.644	15-10-60
5.645	15-10-60
5.711	15-10-61
5.714	15-10-61
5.715	15-10-61
5.746	15-10-61
5.747	15-10-61
5.748	15-10-61
5.749	15-10-61
5.750	15-10-61
5.798	15-10-61
5.799	15-10-61
5.800	15-10-61
5.814	15-10-55
5.828	15-10-58
5.829	15-10-58
5.830	15-10-58
5.836	15-10-61
5.837	15-10-61
5.838	15-10-61
5.839	15-10-61
5.840	15-10-61
5.855	15-10-61
5.857	15-10-59
5.858	15-10-59
5.859	15-10-59
5.860	15-10-59
5.881	15-10-61
5.882	15-10-61
5.911	15-10-61
5.912	15-10-61
5.913	15-10-61
5.929	15-10-59
5.930	15-10-59
5.936	15-10-61
5.937	15-10-61
5.938	15-10-61
5.939	15-10-61
5.940	15-10-61
5.941	15-10-60
5.961	15-10-61
5.962	15-10-61
5.963	15-10-61
5.964	15-10-61
5.989	15-10-61
5.990	15-10-61
6.011	15-10-61
6.012	15-10-61
6.013	15-10-61
6.014	15-10-61
6.015	15-10-61
6.065	15-10-58
6.095	15-10-61
6.111	15-10-61
6.112	15-10-61
6.113	15-10-61
6.114	15-10-61
6.115	15-10-61
6.156	15-10-61
6.168	15-10-58
6.200	15-10-61
6.216	15-10-60
6.217	15-10-60
6.219	15-10-60
6.220	15-10-60
6.231	15-10-61
6.244	15-10-60
6.245	15-10-60

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
6.312	15-10-61
6.313	15-10-61
6.314	15-10-61
6.315	15-10-61
6.321	15-10-61
6.322	15-10-61
6.323	15-10-61
6.324	15-10-61
6.344	15-10-60
6.345	15-10-60
6.388	15-10-61
6.389	15-10-61
6.390	15-10-61
6.407	15-10-59
6.408	15-10-59
6.429	15-10-59
6.432	15-10-61
6.433	15-10-61
6.492	15-10-61
6.493	15-10-61
6.494	15-10-61
6.495	15-10-61
6.526	15-10-60
6.527	15-10-60
6.542	15-10-60
6.543	15-10-60
6.551	15-10-61
6.555	15-10-61
6.557	15-10-59
6.564	15-10-58
6.574	15-10-58
6.575	15-10-58
6.595	15-10-61
6.601	15-10-59
6.602	15-10-59
6.661	15-10-61
6.662	15-10-61
6.663	15-10-61
6.664	15-10-61
6.665	15-10-61
6.671	15-10-61
6.672	15-10-61
6.673	15-10-61
6.674	15-10-61
6.675	15-10-61
6.681	15-10-61
6.682	15-10-61
6.683	15-10-61
6.684	15-10-61
6.685	15-10-61
6.686	15-10-61
6.687	15-10-61
6.688	15-10-61
6.689	15-10-61
6.690	15-10-61
6.702	15-10-60
6.744	15-10-59
6.745	15-10-59
6.776	15-10-57
6.791	15-10-61
6.792	15-10-61
6.793	15-10-61
6.794	15-10-61
6.799	15-10-61
6.800	15-10-61
6.846	15-10-60
6.847	15-10-60
6.863	15-10-61
6.864	15-10-61
6.868	15-10-61
6.869	15-10-61
6.870	15-10-61
6.889	15-10-60
6.890	15-10-60
6.906	15-10-59
6.907	15-10-59
6.957	15-10-61
6.958	15-10-61
6.959	15-10-61
6.960	15-10-61
7.012	15-10-61
7.061	15-10-61
7.062	15-10-61
7.063	15-10-61
7.064	15-10-61
7.065	15-10-61
7.075	15-10-61
7.086	15-10-61
7.087	15-10-61
7.088	15-10-61
7.089	15-10-61
7.186	15-10-59
7.187	15-10-59

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
7.206	15-10-59
7.207	15-10-59
7.208	15-10-59
7.209	15-10-59
7.210	15-10-59
7.220	15-10-58
7.226	15-10-60
7.227	15-10-60
7.228	15-10-60
7.237	15-10-61
7.238	15-10-61
7.239	15-10-61
7.240	15-10-61
7.316	15-10-61
7.422	15-10-60
7.423	15-10-60
7.424	15-10-60
7.436	15-10-59
7.461	15-10-60
7.509	15-10-60
7.516	15-10-60
7.517	15-10-60
7.518	15-10-60
7.519	15-10-60
7.520	15-10-60
7.547	15-10-59
7.548	15-10-59
7.556	15-10-61
7.557	15-10-61
7.558	15-10-61
7.559	15-10-61
7.570	15-10-59
7.601	15-10-60
7.602	15-10-60
7.617	15-10-58
7.618	15-10-58
7.619	15-10-58
7.620	15-10-58
7.636	15-10-61
7.637	15-10-61
7.638	15-10-61
7.653	15-10-60
7.671	15-10-61
7.672	15-10-61
7.673	15-10-61
7.674	15-10-61
7.675	15-10-61
7.689	15-10-60
7.776	15-10-61
7.777	15-10-61
7.778	15-10-61
7.779	15-10-61
7.780	15-10-61
7.826	15-10-60
7.827	15-10-60
7.828	15-10-60
7.881	15-10-60
7.888	15-10-60
7.889	15-10-60
7.890	15-10-60
7.896	15-10-60
7.897	15-10-60
7.898	15-10-60
7.899	15-10-60
7.900	15-10-60
7.914	15-10-61
7.915	15-10-61
7.939	15-10-59
7.941	15-10-61
7.944	15-10-61
7.945	15-10-61
7.956	15-10-61
7.957	15-10-61
7.958	15-10-61
7.959	15-10-61
7.960	15-10-61
7.990	15-10-60
8.008	15-10-61
8.009	15-10-61
8.061	15-10-60
8.062	15-10-60
8.063	15-10-60
8.064	15-10-60
8.065	15-10-60
8.110	15-10-58
8.111	15-10-61
8.112	15-10-61
8.125	15-10-59
8.148	15-10-60
8.186	15-10-61
8.187	15-10-61
8.188	15-10-61
8.197	15-10-60

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
8.296	15-10-60
8.297	15-10-60
8.298	15-10-60
8.299	15-10-60
8.300	15-10-60
8.301	15-10-61
8.302	15-10-61
8.303	15-10-61
8.304	15-10-61
8.305	15-10-61
8.306	15-10-57
8.307	15-10-57
8.308	15-10-57
8.309	15-10-57
8.310	15-10-57
8.364	15-10-61
8.365	15-10-61
8.372	15-10-58
8.373	15-10-58
8.374	15-10-58
8.375	15-10-58
8.385	15-10-61
8.400	15-10-61
8.516	15-10-61
8.517	15-10-61
8.518	15-10-61
8.539	15-10-56
8.540	15-10-56
8.541	15-10-61
8.542	15-10-61
8.543	15-10-61
8.544	15-10-61
8.545	15-10-61
8.586	15-10-60
8.589	15-10-60
8.590	15-10-60
8.628	15-10-60
8.629	15-10-60
8.630	15-10-60
8.633	15-10-60
8.634	15-10-60
8.681	15-10-60
8.682	15-10-60
8.683	15-10-60
8.685	15-10-60
8.701	15-10-60
8.702	15-10-60
8.703	15-10-60
8.704	15-10-60
8.705	15-10-60
8.756	15-10-61
8.757	15-10-61
8.758	15-10-61
8.759	15-10-61
8.760	15-10-61
8.781	15-10-60
8.925	15-10-60
8.926	15-10-59
8.947	15-10-58
8.948	15-10-58
9.021	15-10-60
9.022	15-10-60
9.023	15-10-60
9.024	15-10-60
9.025	15-10-60
9.031	15-10-59
9.032	15-10-59
9.033	15-10-59
9.034	15-10-59
9.035	15-10-59
9.036	15-10-60
9.037	15-10-60
9.046	15-10-61
9.047	15-10-61
9.060	15-10-60
9.061	15-10-61
9.062	15-10-61
9.063	15-10-61
9.064	15-10-61
9.065	15-10-61
9.066	15-10-60
9.067	15-10-60
9.091	15-10-60
9.092	15-10-60
9.093	15-10-60
9.099	15-10-61
9.100	15-10-61
9.123	15-10-61
9.127	15-10-61
9.144	15-10-59
9.145	15-10-59
9.146	15-10-61
9.168	15-10-57

NUMÉROS des obligations	et échéances des remboursements.
9.169	15-10-57
9.175	15-10-59
9.187	15-10-61
9.188	15-10-61
9.189	15-10-61
9.190	15-10-61
9.191	15-10-59
9.201	15-10-61
9.202	15-10-61
9.229	15-10-60
9.250	15-10-60
9.263	15-10-55
9.264	15-10-55
9.265	15-10-55
9.266	15-10-59
9.267	15-10-59
9.304	15-10-60
9.305	15-10-60
9.361	15-10-61
9.362	15-10-61
9.363	15-10-61
9.374	15-10-59
9.375	15-10-59
9.461	15-10-60
9.462	15-10-60
9.466	15-10-61
9.467	15-10-61
9.468	15-10-61
9.469	15-10-61
9.470	15-10-61
9.486	15-10-61
9.553	15-10-60
9.554	15-10-60
9.555	15-10-60
9.556	15-10-60
9.561	15-10-61
9.562	15-10-61
9.563	15-10-61
9.564	15-10-61
9.565	15-10-61
9.613	15-10-61
9.614	15-10-61
9.615	15-10-61
9.655	15-10-61
9.665	15-10-60
9.674	15-10-59
9.686	15-10-58
9.687	15-10-58
9.688	15-10-58
9.696	15-10-61
9.697	15-10-61
9.698	15-10-61
9.705	15-10-59
9.706	15-10-60
9.707	15-10-60
9.708	15-10-60
9.709	15-10-60
9.710	15-10-60
9.711	15-10-61
9.712	15-10-61
9.713	15-10-61
9.714	15-10-61
9.715	15-10-61
9.716	15-10-60
9.717	15-10-60
9.718	15-10-60
9.752	15-10-61
9.753	15-10-61
9.754	15-10-61
9.897	15-10-61
9.898	15-10-61
9.899	15-10-61
9.900	15-10-61
9.946	15-10-61
9.947	15-10-61
9.948	15-10-61
9.949	15-10-61
9.950	15-10-61
9.967	15-10-60
9.968	15-10-60
9.997	15-10-61
10.000	15-10-61
10.044	15-10-59
10.050	15-10-60
10.067	15-10-59
10.068	15-10-59
10.069	15-10-59
10.070	15-10-59
10.071	15-10-40
10.072	15-10-40
10.073	15-10-40
10.074	15-10-40
10.075	15-10-40

NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements		NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements		NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements		NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements		NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements		NUMÉROS des obligations et échéances des remboursements	
10.076	15-10-42	11.268	15-10-57	12.300	15-10-60	13.350	15-10-61	13.917	15-10-60	14.357	15-10-61
10.077	15-10-42	11.296	15-10-61	12.329	15-10-61	13.351	15-10-59	13.918	15-10-60	14.381	15-10-61
10.078	15-10-42	11.297	15-10-61	12.330	15-10-61	13.352	15-10-59	14.006	15-10-60	14.439	15-10-61
10.079	15-10-42	11.298	15-10-61	12.351	15-10-61	13.353	15-10-59	14.007	15-10-60	14.440	15-10-61
10.080	15-10-42	11.310	15-10-59	12.355	15-10-61	13.354	15-10-59	14.008	15-10-60	14.536	15-10-60
10.081	15-10-44	11.355	15-10-60	12.402	15-10-61	13.380	15-10-60	14.009	15-10-60	14.537	15-10-60
10.082	15-10-44	11.367	15-10-61	12.403	15-10-61	13.400	15-10-61	14.010	15-10-60	14.538	15-10-60
10.083	15-10-44	11.368	15-10-61	12.404	15-10-61	13.406	15-10-61	14.056	15-10-60	14.539	15-10-60
10.084	15-10-44	11.369	15-10-61	12.405	15-10-61	13.407	15-10-61	14.057	15-10-60	14.540	15-10-60
10.085	15-10-44	11.370	15-10-61	12.406	15-10-61	13.408	15-10-61	14.058	15-10-60	14.557	15-10-61
10.126	15-10-60	11.372	15-10-59	12.407	15-10-61	13.409	15-10-61	14.059	15-10-60	14.558	15-10-61
10.127	15-10-60	11.373	15-10-59	12.429	15-10-57	13.410	15-10-61	14.060	15-10-60	14.559	15-10-61
10.128	15-10-60	11.374	15-10-59	12.430	15-10-57	13.438	15-10-61	14.091	15-10-60	14.585	15-10-59
10.129	15-10-60	11.375	15-10-59	12.441	15-10-60	13.439	15-10-61	14.092	15-10-60	14.593	15-10-60
10.130	15-10-60	11.376	15-10-61	12.442	15-10-60	13.440	15-10-61	14.093	15-10-60	14.594	15-10-60
10.136	15-10-60	11.377	15-10-61	12.443	15-10-60	13.504	15-10-60	14.094	15-10-60	14.595	15-10-60
10.137	15-10-60	11.378	15-10-61	12.444	15-10-60	13.505	15-10-60	14.130	15-10-58	14.604	15-10-59
10.151	15-10-60	11.379	15-10-61	12.466	15-10-60	13.519	15-10-58	14.136	15-10-60	14.605	15-10-59
10.152	15-10-60	11.380	15-10-61	12.469	15-10-60	13.520	15-10-58	14.137	15-10-60	14.631	15-10-61
10.191	15-10-61	11.386	15-10-61	12.470	15-10-60	13.581	15-10-61	14.138	15-10-60	14.632	15-10-61
10.192	15-10-61	11.387	15-10-61	12.534	15-10-59	13.585	15-10-61	14.139	15-10-60	14.633	15-10-61
10.195	15-10-61	11.418	15-10-57	12.549	15-10-60	13.606	15-10-61	14.176	15-10-61	14.634	15-10-61
10.196	15-10-60	11.461	15-10-61	12.679	15-10-59	13.607	15-10-61	14.177	15-10-61	14.635	15-10-61
10.197	15-10-60	11.462	15-10-61	12.680	15-10-59	13.608	15-10-61	14.178	15-10-61	14.668	15-10-58
10.201	15-10-59	11.463	15-10-61	12.709	15-10-59	13.609	15-10-61	14.179	15-10-61	14.684	15-10-61
10.238	15-10-60	11.464	15-10-61	12.710	15-10-59	13.610	15-10-61	14.180	15-10-61	14.685	15-10-61
10.239	15-10-60	11.465	15-10-61	12.759	15-10-60	13.611	15-10-60	14.201	15-10-60	14.686	15-10-60
10.240	15-10-60	11.501	15-10-61	12.760	15-10-60	13.636	15-10-58	14.202	15-10-60	14.687	15-10-60
10.247	15-10-60	11.502	15-10-61	12.796	15-10-61	13.644	15-10-61	14.203	15-10-60	14.688	15-10-60
10.248	15-10-60	11.503	15-10-61	12.797	15-10-61	13.645	15-10-61	14.204	15-10-60	14.689	15-10-60
10.261	15-10-60	11.504	15-10-61	12.798	15-10-61	13.752	15-10-61	14.205	15-10-60	14.690	15-10-60
10.262	15-10-60	11.506	15-10-61	12.799	15-10-61	13.753	15-10-61	14.211	15-10-61	14.769	15-10-57
10.263	15-10-60	11.510	15-10-61	12.881	15-10-61	13.771	15-10-60	14.212	15-10-61	14.831	15-10-60
10.264	15-10-60	11.521	15-10-59	12.882	15-10-61	13.821	15-10-61	14.213	15-10-61	14.832	15-10-60
10.265	15-10-60	11.559	15-10-54	12.898	15-10-58	13.822	15-10-61	14.219	15-10-61	14.833	15-10-60
10.341	15-10-59	11.560	15-10-54	12.899	15-10-58	13.823	15-10-61	14.220	15-10-61	14.834	15-10-60
10.342	15-10-59	11.561	15-10-54	12.900	15-10-58	13.824	15-10-61	14.304	15-10-60	14.835	15-10-60
10.343	15-10-59	11.581	15-10-61	12.911	15-10-59	13.825	15-10-61	14.305	15-10-60	14.836	15-10-60
10.347	15-10-60	11.617	15-10-57	12.912	15-10-59	13.826	15-10-61	14.318	15-10-61	14.837	15-10-60
10.348	15-10-60	11.621	15-10-61	12.913	15-10-59	13.842	15-10-59	14.319	15-10-61	14.838	15-10-60
10.349	15-10-60	11.622	15-10-61	12.914	15-10-59	13.856	15-10-61	14.320	15-10-61	14.839	15-10-60
10.350	15-10-60	11.623	15-10-61	12.915	15-10-59	13.857	15-10-61	14.348	15-10-61	14.840	15-10-60
10.406	15-10-60	11.646	15-10-61	12.916	15-10-61	13.858	15-10-61	14.349	15-10-61	14.846	15-10-57
10.477	15-10-61	11.647	15-10-61	12.917	15-10-61	13.860	15-10-61	14.350	15-10-61	14.850	15-10-57
10.478	15-10-61	11.648	15-10-61	12.918	15-10-61	13.916	15-10-60	14.356	15-10-61		
10.479	15-10-61	11.649	15-10-61	12.919	15-10-61						
10.480	15-10-61	11.650	15-10-61	12.920	15-10-61						
10.546	15-10-61	11.723	15-10-61	12.921	15-10-60						
10.547	15-10-61	11.724	15-10-61	12.936	15-10-61						
10.548	15-10-61	11.725	15-10-61	12.955	15-10-58						
10.549	15-10-61	11.741	15-10-61	12.962	15-10-60						
10.550	15-10-61	11.742	15-10-61	13.011	15-10-60						
10.608	15-10-61	11.743	15-10-61	13.018	151-0-60						
10.617	15-10-60	11.744	15-10-61	13.117	15-10-60						
10.618	15-10-60	11.781	15-10-61	13.118	15-10-60						
10.619	15-10-60	11.782	15-10-61	13.146	15-10-55						
10.620	15-10-60	11.783	15-10-61	13.171	15-10-59						
10.621	15-10-61	11.810	15-10-58	13.181	15-10-60						
10.622	15-10-61	11.847	15-10-61	13.182	15-10-60						
10.691	15-10-59	11.848	15-10-61	13.183	15-10-60						
10.711	15-10-61	11.926	15-10-61	13.184	15-10-60						
10.712	15-10-61	11.927	15-10-61	13.186	15-10-61						
10.713	15-10-61	11.929	15-10-61	13.187	15-10-61						
10.714	15-10-61	11.930	15-10-61	13.188	15-10-61						
10.731	15-10-60	11.938	15-10-61	13.189	15-10-61						
10.732	15-10-60	11.939	15-10-61	13.190	15-10-61						
10.733	15-10-60	11.940	15-10-61	13.197	15-10-58						
10.734	15-10-60	11.976	15-10-61	13.198	15-10-58						
10.811	15-10-61	11.977	15-10-61	13.199	15-10-58						
10.861	15-10-61	11.978	15-10-61	13.200	15-10-58						
10.862	15-10-61	12.023	15-10-61	13.211	15-10-60						
10.863	15-10-61	12.024	15-10-61	13.212	15-10-60						
10.864	15-10-61	12.067	15-10-61	13.226	15-10-61						
10.865	15-10-61	12.068	15-10-61	13.227	15-10-61						
10.866	15-10-61	12.070	15-10-61	13.228	15-10-61						
10.867	15-10-61	12.071	15-10-59	13.229	15-10-61						
10.868	15-10-61	12.076	15-10-61	13.230	15-10-61						
10.869	15-10-61	12.077	15-10-61	13.245	15-10-60						
10.870	15-10-61	12.106	15-10-59	13.290	15-10-60						
10.871	15-10-59	12.107	15-10-59	13.301	15-10-60						
10.872	15-10-59	12.108	15-10-59	13.302	15-10-60						
10.873	15-10-59	12.109	15-10-59	13.303	15-10-60						
11.079	15-10-61	12.110	15-10-59	13.304	15-10-60						
11.080	15-10-61	12.135	15-10-59	13.305	15-10-60						
11.152	15-10-61	12.144	15-10-59	13.306	15-10-60						
11.157	15-10-61	12.237	15-10-60	13.307	15-10-60						
11.158	15-10-61	12.266	15-10-61	13.308	15-10-60						
11.159	15-10-61	12.267	15-10-61	13.309	15-10-60						
11.160	15-10-61	12.268	15-10-61	13.345	15-10-58						
11.186	15-10-61	12.296	15-10-60	13.346	15-10-61						
11.189	15-10-61	12.297	15-10-60	13.347	15-10-61						
11.190	15-10-61	12.298	15-10-60	13.348	15-10-61						
11.255	15-10-60	12.299	15-10-60	13.349	15-10-61						

Les obligations sorties au tirage du 1er septembre 1961 sont remboursables à partir du 15 octobre 1961 à raison de 10 NF par titre.

Les remboursements ont lieu aux guichets permanents des établissements suivants :

Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;
Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, à Paris ;
Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, à Paris ;
Crédit industriel de l'Ouest, 13, boulevard Haussmann, à Paris ;
L'Union européenne industrielle et financière, 28 *bis*, avenue de l'Opéra, à Paris.

Société JOB

(Anciens Etablissements BARDOU-JOB et PAUILHAC.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.500.000 NF

SIÈGE SOCIAL : A PERPIGNAN, 13 RUE EMILE-ZOLA

SIEGE ADMINISTRATIF : A TOULOUSE, 72, BOULEVARD DE STRASBOURG

R. C. : Perpignan n° 54-B 46.

Sixième amortissement.

MM. les porteurs d'obligations Job 6 0/0 1955 de 100 NF sont informés que pour l'amortissement des quatre cent trente-neuf titres prévu au 2 novembre 1961, la société n'ayant pu effectuer aucun rachat en Bourse a procédé par voie de tirage au sort pour la totalité des quatre cent trente-neuf titres qui sont remboursables à partir du 2 novembre 1961 à raison de 105 NF chacun, coupon n° 7 attaché.

Liste des titres sortis au présent tirage ainsi que des titres sortis antérieurement et non encore présentés au remboursement.

706 à 710, 727, 728, 756 à 760, 778, 779, 810, 811 à 815, 858, 859, 889, 890, 891, 915 à 918, 1.056, 1.062 à 1.064 (1960) — 6.074, 6.075, 6.319 (1956) — 6.431 à 6.869 (1961) — 8.918 à 8.921 (1959).

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 NF

52, RUE D'ANJOU, A PARIS

Liste des obligations 4 1/2 % 1930 sorties au tirage du 26 septembre 1961, remboursables à 10 NF à partir du 15 novembre 1961, et obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
259	58
290	59
351 à 353	57
461	51
641 à 650	61
651 à 660	61
721 à 730	61
1.021 à 1.030	61
1.041 à 1.050	61
1.231 à 1.240	61
1.282	55
1.501 à 1.510	57
1.511 à 1.520	59
1.531 à 1.535	57
1.550	60
1.557	55
1.617 à 1.619	58
1.622 à 1.624	54
1.681 à 1.690	61
1.770	60
1.910	60
2.061 à 2.070	61
2.091 à 2.100	61
2.310	60
2.401 à 2.410	61
2.498	59
2.521 à 2.530	61
2.651 à 2.660	61
2.721 à 2.730	61
2.741 à 2.750	61
2.822 et 2.823	51
2.901 à 2.910	61
2.931 à 2.940	61
2.941 à 2.950	61
3.001 à 3.010	61
3.161 à 3.170	61
3.175	60
3.201 à 3.210	61
3.261 à 3.270	61
3.391 à 3.400	61
3.451 à 3.459	60
3.461 à 3.470	61
3.513 à 3.520	57
3.548 à 3.550	58
3.581 à 3.588	60
3.601 à 3.610	60
3.611 à 3.620	61
3.641 à 3.650	61
3.701 et 3.702	60
3.751 à 3.760	61
3.777 à 3.780	60
3.791 à 3.800	61
3.881 à 3.890	61
3.981 à 3.990	61
4.050	52
4.161 à 4.170	61
4.421 à 4.430	61
4.623 et 4.624	52
4.681 à 4.689	60
4.848	59
5.011	60
5.013 et 5.014	60
5.018	60
5.129 et 5.130	58
5.141 à 5.150	61
5.241 à 5.250	61
5.288	59
5.318 à 5.320	59
5.341 à 5.350	61
5.357 à 5.360	60
5.361	60
5.434 et 5.435	60
5.451 à 5.453	60
5.659	60
5.811 à 5.818	60
5.971 et 5.972	58
6.021 à 6.030	61
6.093	60
6.097 à 6.100	60
6.151 à 6.160	61
6.204 et 6.205	55
6.286 à 6.290	60
6.521 à 6.530	61
6.581 à 6.590	61
6.621 à 6.630	61
6.631 à 6.640	61
6.721 à 6.730	61
6.803 à 6.805	58
6.821 à 6.830	61
6.851 à 6.860	61
7.181 à 7.190	61
7.201 à 7.210	61
7.421	57
7.462	59
7.481 à 7.483	60
7.488	60
7.490	60
7.548 à 7.550	59
7.633	60
7.636 à 7.640	60
7.765	60
7.781 à 7.790	61
8.020	57
8.021 et 8.022	57
8.024	57
8.027	57
8.171 à 8.176	60
8.178 et 8.179	60
8.211 à 8.220	61
8.221 à 8.223	60
8.225 à 8.227	60
8.387 et 8.388	59
8.390	59
8.397	56
8.499 et 8.500	60
8.796 et 8.797	60
8.831 à 8.840	61
8.941	60
8.945 et 8.946	60
9.167	57
9.541 à 9.550	61
9.604 à 9.610	60
9.611 à 9.620	61
9.621 à 9.630	61
9.631 à 9.640	61
9.762 à 9.765	59
9.784 et 9.785	45
9.853 et 9.854	59
10.121	59
10.135 à 10.139	60
10.161 et 10.162	60
10.373 et 10.374	59
10.482	60
10.487	60
10.528	56
10.577 à 10.579	60
10.581 à 10.586	60
10.601 à 10.610	61
10.687 à 10.689	60
10.798	56
10.811 à 10.820	61
10.861 à 10.870	61
10.953 et 10.954	60
10.959 et 10.960	60
11.161 à 10.168	60
11.170	60
11.171 à 11.177	60
11.221 à 11.223	60
11.225 et 11.226	60
11.228 à 11.230	60
11.261 à 11.270	61
11.317 à 11.320	57
11.431 à 11.440	61
11.532 à 11.540	60
11.601 et 11.602	60
11.761 à 11.770	61
11.818 à 11.820	54
11.821 à 11.830	61
11.927 à 11.930	60
11.951 à 11.960	61
12.051 et 12.052	60
12.081 à 12.090	61
12.106 et 12.107	58
12.161 à 12.170	61
12.265 et 12.266	60
12.270	60
12.411 à 12.420	61
12.441 à 12.450	61
12.755	58
12.808 et 12.809	59
13.011	59
13.061 à 13.070	61
13.201 à 13.210	61
13.222 à 13.226	60
13.287	60
13.341 à 13.344	60
13.347 et 13.348	60
13.416	58
13.491 et 13.492	55
13.541 à 13.550	61
13.661 à 13.670	61
13.691 à 13.700	61
13.791 à 13.800	61
13.834 à 13.836	57
13.851 à 13.860	61
13.981 à 13.990	61
14.001 à 14.010	61
14.035 à 14.037	56
14.061 à 14.070	61
14.071 à 14.080	61
14.151 à 14.160	61
14.185 à 14.190	60
14.271	60
14.273 et 14.274	60
14.311 à 14.320	60
14.641 à 14.650	61
15.079 et 15.080	60
15.132	60
15.137	60
15.196 et 15.197	60
15.228 à 15.230	60
15.261 à 15.265	58
15.271 à 15.275	60
15.523 à 15.526	59
15.611 à 15.620	61
15.688 à 15.690	60
15.811 à 15.820	60
15.821	54
15.831 à 15.840	61
16.031 à 16.040	61
16.188	48
16.312	59
16.400	60
16.437	58
16.531 à 16.540	61
16.601 à 16.610	61
16.611 à 16.620	61
16.634 et 16.635	60
16.671 à 16.680	61
16.711 à 16.720	61
16.954 à 16.956	59
16.959 et 16.960	59
17.071 à 17.080	61
17.106	56
17.271 à 17.280	60
17.321 à 17.330	61
17.339	58
17.441 à 17.444	60
17.448 à 17.450	60
17.532 à 17.539	60
17.611 à 17.620	61
18.051 à 18.060	61
18.401 et 18.402	60
18.416	57
18.475 et 18.476	52
18.536	60
18.538	60
18.541 à 18.550	61
18.687 à 18.690	59
18.721 à 18.723	60
18.727 à 18.730	60
18.759 et 18.760	56
18.761 à 18.770	61
18.781 à 18.790	61
18.841 à 18.846	60
18.848 à 18.850	60
18.881 à 18.883	60
18.887 à 18.890	60
18.891 à 18.894	59
19.011 à 19.020	61
19.025 et 19.026	60
19.041 à 19.050	61
19.131 à 19.140	61
19.171 à 19.180	61
19.311	56
19.381 à 19.390	61
19.441 à 19.450	61
19.541 à 19.543	60
19.550	60
19.696 à 19.699	58
19.751 à 19.760	61
19.771	57
19.821 à 19.830	61
19.891 à 19.900	61
19.921 à 19.930	61
19.958	60
20.001 à 20.003	60
20.009 et 20.010	60
20.045	59
20.055 et 20.056	60
20.091 à 20.100	61
20.107	53
20.111 à 20.113	59
20.531 à 20.540	61
20.551 à 20.560	61
20.631 à 20.640	61
20.721 à 20.730	61
20.781 à 20.784	60
20.788 à 20.790	60
20.811 à 20.820	61
20.931 à 20.940	61
20.943 à 20.945	59
21.027 et 21.028	60
21.041 à 21.050	61
21.091 à 21.100	61
21.201 à 21.210	61
21.444 à 21.446	57
21.471 et 21.472	48
21.481 à 21.490	61
21.571 à 21.580	61
21.791 à 21.800	61
21.801 à 21.810	61
21.821 à 21.829	60
21.870	60
21.886 à 21.889	59
21.891 à 21.900	61
21.921 à 21.924	60
21.926 à 21.928	60
21.932 à 21.939	60
22.127	60
22.459	46
22.517 à 22.519	60
22.541 à 22.550	61
22.726 et 22.727	60
22.841 et 22.842	60
22.846 à 22.850	60
22.865 à 22.870	59
22.881 à 22.885	60
22.888	60
23.062 à 23.065	58
23.071 à 23.080	61
23.156 à 23.159	54
23.210	53
23.211 à 23.213	44
23.371 à 23.380	61
23.460	56
23.505 à 23.507	60
23.509 et 23.510	60
23.541 à 23.550	61
23.554 et 23.555	50
23.571	60
23.578 et 23.579	60
23.623 et 23.624	59
23.741 à 23.750	61
23.711 à 23.780	60
23.781 à 23.786	60
23.831 à 23.835	60
23.840	60
23.881	55
23.938 à 23.940	60
24.311 à 24.320	61
24.431 et 24.432	60
24.603	58
24.606	58
24.634 et 24.635	54
24.784 et 24.785	57
24.862	60
24.910	58
24.911	57
24.941 à 24.950	61
24.953 à 24.959	60
24.981	59

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24.984 à 24.987	59
24.991 et 24.992	59
24.997	59
25.022 à 25.029	60
25.112	60
25.114	60
25.161 à 25.170	61
25.231 à 25.240	61
25.251 à 25.253	59
25.271 à 25.280	61
25.301 à 25.310	60
25.562 à 25.570	60
25.642	57
25.706	59
25.708 et 25.709	59
25.740	60
25.761 à 25.763	60
25.767 et 25.768	60
25.981	60
25.984 à 25.988	60
26.013	59
26.073 à 26.080	60
26.135	52
26.154	59
26.171 à 26.180	61
26.181 à 26.190	61
26.259 et 26.260	58
26.301 à 26.303	60
26.450	60
26.651 à 26.660	61
26.671 à 26.680	61
26.721 à 26.730	61
26.751 à 26.760	61
26.781 à 26.790	61
26.932 et 26.933	45
26.951 à 26.960	61
26.971 à 26.976	60
27.051 à 27.053	60
27.169 et 27.170	60
27.536 et 27.537	60
27.571 à 27.580	61
27.591 à 27.600	61
27.622 à 27.625	56
27.659 et 27.660	60
27.661	60
27.664 à 27.669	60
27.682 à 27.684	60
27.687 à 27.689	60
27.781 à 27.790	61
28.023	59
28.026 et 28.027	59
28.075 à 28.077	59
28.080	59
28.111 à 28.120	61
28.221 à 28.230	61
28.361 à 28.370	61
28.388 à 28.390	60
28.440	60
28.441 à 28.450	60
28.460	57
28.603 et 28.604	60
28.861 à 28.870	61
29.021	60
29.026 à 29.030	60
29.031 à 29.040	61
29.141	60
29.157 à 29.159	59
29.181 à 29.190	61
29.211	58
29.286	60
29.361 à 29.370	61
29.421 à 29.430	61
29.623 à 29.625	58
29.628 à 29.630	53
29.631	59
29.636 et 29.637	59
29.785 à 29.787	60
29.801 à 29.807	60
29.886 à 29.890	60
29.991 à 30.000	61
30.051 à 30.060	61
30.159 et 30.160	59
30.227 à 30.229	56
30.241 à 30.250	61
30.301 à 30.310	61
30.353	60
30.355	60
30.360	60
30.451 à 30.460	61
30.467	60
30.621	58
30.732 à 30.736	57
30.766 et 30.767	58
30.832	58
30.868	59
30.870	59
30.911 à 30.920	61
30.974	60
30.978 et 30.979	60
31.128 à 31.130	59
31.141 à 31.143	60
31.201 à 31.210	61
31.281 à 31.290	61
31.465 et 31.466	56
31.658	59
31.731 à 31.735	60
31.851 à 31.854	60
31.977 à 31.979	60
32.121 et 32.122	60
32.141	60
32.143 à 32.148	60
32.196	60
32.275 à 32.279	59
32.365 à 32.370	60
32.411 et 32.412	52
32.517	60
32.520	60
32.593	58
32.600	58
32.649 et 32.650	59
32.691	59
32.696 à 32.700	59
32.791 à 32.800	61
32.891	60
32.896 et 32.897	60
32.931 à 32.940	61
32.983	56
33.000	59
33.004 et 33.005	60
33.010	60
33.013	59
33.041 à 33.050	61
33.376 et 33.377	60
33.411 à 33.420	61
33.643 et 33.644	60
33.648 et 33.649	60
33.731	60
33.741 à 33.750	61
33.821 à 33.830	61
33.998 à 34.000	48
34.021 à 34.023	58
34.185 et 34.186	49
34.211 à 34.220	61
34.234 à 34.237	59
34.240	59
34.273 à 34.276	59
34.431 à 34.440	61
34.441 à 34.450	61
34.501	60
34.504 et 34.505	60
34.711 à 34.720	61
34.747	59
34.751 à 34.760	61
34.851 à 34.860	61
34.937 à 34.939	58
34.941 à 34.950	61
34.981 à 34.990	61
35.141 à 35.150	60
35.211 à 35.220	61
35.331 à 35.340	61
35.761 à 35.770	61
35.931 à 35.940	61
36.124	58
36.261 à 36.263	59
36.267 et 36.268	59
36.503 à 36.505	60
36.611 à 36.613	60
36.617	60
36.620	60
36.625	58
36.629	58
36.679	58
36.699	59
36.708	60
36.726	59
36.730	59
36.781 à 36.790	61
36.821 à 36.830	61
36.891 à 36.897	60
37.275 à 37.278	60
37.315 à 37.319	58
37.411 à 37.420	61
37.476	58
37.485	59
37.489	59
37.599 et 37.600	58
37.621 à 37.630	61
37.651 à 37.660	61
37.751 à 37.760	61
37.781 à 37.785	58
37.821 à 37.824	59
37.910	59
37.951 à 37.960	61
37.971 à 37.975	60
38.031 à 38.040	61
38.041	58
38.047	58
38.051 à 38.060	61
38.108 et 38.109	58
38.284	60
38.342 et 38.343	54
38.351 à 38.360	61
38.421 à 38.430	61
38.586	58
38.588	58
38.778	58
38.861 et 38.862	60
38.940	58
38.942	57
38.961	57
39.161 à 39.170	61
39.350	60
39.421 à 39.430	61
39.833 à 39.837	59
39.861 à 39.870	61
39.885 à 39.890	59
39.891	59
39.981 à 39.990	61
40.033	49
40.053 et 40.054	54
40.166	59
40.170	59
40.271	55
40.311 à 40.320	61
40.351 à 40.353	60
40.355 et 40.356	60
40.358 à 40.360	60
40.511 à 40.520	61
40.541 à 40.549	60
40.591 à 40.600	61
40.756	54
40.769 et 40.770	59
40.771 et 40.772	60
40.777 à 40.780	60
40.848 et 40.849	60
40.941	60
40.947 et 40.948	60
41.031 à 41.040	60
41.089 et 41.090	58
41.101 à 41.106	59
41.231	59
41.277	47
41.391 à 41.400	61
41.531 à 41.540	61
41.696	55
41.831 à 41.840	61
41.871	60
41.873 à 41.877	60
41.921	60
41.985 et 41.986	54
42.003 à 42.007	56
42.133 à 42.135	54
42.164 à 42.167	60
42.192 à 42.194	60
42.213 et 42.214	60
42.251 à 42.260	61
42.281	57
42.284 et 42.285	57
42.401	59
42.403 à 42.407	59
42.441	60
42.444 et 42.445	60
42.456	60
42.521 à 42.528	60
42.841 et 42.842	58
42.851 à 42.854	59
43.061 à 43.070	61
43.071 à 43.080	61
43.151	60
43.281 à 43.290	61
43.341 à 43.350	61
43.361 à 43.370	61
43.381 à 43.390	61
43.486 à 43.488	57
43.644 à 43.646	59
43.659 et 43.660	59
43.771 à 43.774	57
43.891 à 43.893	60
43.977 et 43.978	56
43.991 à 44.000	61
44.028 à 44.030	60
44.278 à 44.280	52
44.334	59
44.340	59
44.420	60
44.479	48
44.501 à 44.510	61
44.595	59
44.599 et 44.600	59
44.631 à 44.640	61
44.659	59
44.711 à 44.720	61
45.023 et 45.024	60
45.151 à 45.160	61
45.191 à 45.200	61
45.221 à 45.225	60
45.331	60
45.333 et 45.340	60
45.381 à 45.388	60
45.551 à 45.560	61
46.071 à 46.080	61
46.091 à 46.100	61
46.251 à 46.260	61
46.327 à 46.330	58
46.341 à 46.350	61
46.374	58
46.531 à 46.540	61
46.561 à 46.570	61
46.611 à 46.620	61
46.696 à 46.700	60
46.771 à 46.780	61
46.781 à 46.790	61
46.813 à 46.817	59
47.024	53
47.087 et 47.088	60
47.147 et 47.148	58
47.211 et 47.212	60
47.244 à 47.250	60
47.251 à 47.253	60
47.255 à 47.259	60
47.511 à 47.520	61
48.241 à 48.250	61
48.261 à 48.270	61
48.471 à 48.480	61
48.481 à 48.490	61
48.591 à 48.600	61
48.681 à 48.690	61
48.751 à 48.760	61
48.871 à 48.880	61
48.923 à 48.926	60
48.940	57
48.981 et 48.982	54
49.059 et 49.060	60
49.131 à 49.140	61
49.291 à 49.300	59
49.641 à 49.650	61
49.691 à 49.700	61
49.771 à 49.780	61
49.851 à 49.860	61

Le remboursement de ces obligations aura lieu au siège de la compagnie, 52, rue d'Anjou, à Paris, et à Lyon, chez MM. Saint-Olive et C^ie^, banquiers, 13, rue de la République.

SOCIETE FRANÇAISE GARDY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.950.000 NF
SIÈGE SOCIAL : 32, RUE CHARDON-LAGACHE, PARIS (16e)
R. C. : Seine 55-B 3495.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 *de* 50 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 111 obligations sorties au quatrième tirage (15e amortissement) effectué le 10 octobre 1961** (139 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMEROS	DATES DE REMBOURSEMENT
1.486 à 1.663	15 novembre 1960.
2.145 à 2.185	15 novembre 1959.
3.955 à 4.159	15 novembre 1961.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MECANIQUE

(PROCEDES SULZER)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.000.000 DE NF
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 19, RUE COGNACQ-JAY
R. C. : Seine n° 54-B 6769.

Obligations 4 0/0 1945.

Seizième amortissement.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 50 NF de la Compagnie de construction mécanique (procédés Sulzer) sont informés que la compagnie, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ces obligations, a racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 15 décembre 1961.

En conséquence, il n'est pas effectué de tirage au sort.

D'autre part, il reste des tirages antérieurs, et non encore présentées au remboursement, les obligations suivantes à 50 NF :

NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.
696 à 749	1959	793 à 1.094	1960

SOCIETE des FORGES de VALENCIENNES « FORGEVAL »

(Anciens Etablissements L. GAUTHIER.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE NF
SIÈGE SOCIAL ; 17, CHEMIN DES ALLIÉS, VALENCIENNES (NORD)
R. C. : Valenciennes 55-B 50.

Emprunt 4 1/2 0/0 1946.

Quinzième amortissement.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 3 obligations sorties au tirage au sort du 11 octobre 1961 effectué en séance publique au Crédit du Nord à Paris et formant, avec les 57 obligations rachetées en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er décembre 1961.** Ces obligations seront remboursables à 50 NF ;

2° **Des séries amorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS	ANNÉE de remboursement.
14 à 16	61	138 à 149	60	156 à 163	60

MANUFACTURE DE MACHINES DU HAUT-RHIN

« MANURHIN »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE NF
SIÈGE SOCIAL : MULHOUSE-BOURTZWILLER (HAUT-RHIN)
R. C. : Mulhouse n° 55-B 46.

Obligations de 50 *NF* 5 1/4 0/0 1947.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 60 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 9 octobre 1961 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1961.** Ces obligations seront remboursables à 50,01 NF ;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents dans lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMEROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMEROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.
629 à 717	60	5.626 à 5.679	57	7.547 à 7.617	61

COMPAGNIE INDUSTRIELLE de MATERIEL de TRANSPORT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.669.750 NF
SIÈGE SOCIAL : 223, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS
R. C. : Seine n° 55-B 7925.

Bons de 100 *NF* 6 3/4 0/0 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 666 bons sortis au dixième tirage au sort du 2 octobre 1961 formant la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1961.** Ces bons seront remboursables à 100 NF ;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des bons non encore présentés au remboursement.**

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1.460 à 2.130	58	5.554 à 5.662	61
2.141 à 2.337	61	6.574 à 7.286	60
3.051 à 3.592	61	7.287 à 7.948	55
3.593 à 3.933	59	7.949 à 7.980	60
5.120 à 5.553	59	9.287 à 9.965	56

MANUFACTURES REUNIES DE SAINT-CHAMOND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.312.200 NF
SIÈGE SOCIAL : PLACE GERMAIN-MOREL, SAINT-CHAMOND (LOIRE)
R. C. : Saint-Etienne n° 54-B 220.

Obligations 6 1/2 0/0 1952 *de* 100 *NF*
Manufactures réunies de tresses et lacets.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 193 obligations sorties au neuvième tirage au sort du 6 octobre 1961 formant, avec les 16 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1961 ;**

2° **Des séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS EXTRÊMES DES SÉRIES	ANNÉES de remboursement.	MONTANT du remboursement.
		Nouveaux francs.
189 à 213	60	103,95
214 à 357	58	103,17
358 à 620	60	103,95
862 à 963	61	104,10
1.221 à 1.420	61	104,10
1.927 à 2.117	59	103,76

ENTREPRISES CHEMIN ET INDUSTRIELLE FONCIERE ROUTIERE

(Antérieurement L'INDUSTRIELLE FONCIERE ET ROUTIERE.)

SIÈGE SOCIAL: 91, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

R. C.: Seine 54-B 1307.

Obligations de 5 NF 4 1/2 0/0 (ancien 4 0/0), émission 1911-1912, et obligations de 10 NF 4 1/2 0/0 (ancien 5 1/2 0/0), émission 1930.

Avis de dispense de tirage et avis de tirage.

1° Obligations de 5 NF 4 1/2 0/0 (ancien 4 0/0), émission 1911-1912.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au contrat d'émission des obligations de cette série, la société débitrice a procédé au rachat en Bourse d'un nombre d'obligations supérieur au total des titres à amortir à ce jour, suivant le tableau d'amortissement et compte tenu du nombre d'obligations émises et du report de l'amortissement décidé par les assemblées générales des porteurs d'obligations de cette série, des 26 janvier 1937, 23 juillet 1942 et 14 février 1946, homologuées conformément à la loi.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder au tirage des 1.267 obligations de 5 NF 4 1/2 0/0 (ancien 4 0/0), émission 1911-1912, dont, suivant le tableau d'amortissement modifié comme dit ci-dessus, le remboursement devait avoir lieu pour le 1er février 1962.

Les titres de cet emprunt rachetés en Bourse ont été annulés.

2° Obligations de 10 NF 4 1/2 0/0 (ancien 5 1/2 0/0), émission 1930.

Par contre, il sera procédé, pour les obligations de cette série, à un tirage du nombre d'obligations fixé au tableau d'amortissement, conformément aux décisions des assemblées générales des porteurs d'obligations de cette série des 26 janvier 1937, 23 juillet 1942 et 14 février 1946, homologuées conformément à la loi, déduction faite du nombre de titres rachetés en Bourse.

Les titres des obligations dont les numéros seront sortis au tirage seront remboursés le 15 février 1962.

Ce tirage aura lieu le jeudi 9 novembre 1961, à 14 h 30, au siège social de la société émettrice, 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

Les titres de cet emprunt rachetés en Bourse ont été annulés.

Le conseil d'administration.

SOCIETE d'EXPLOITATIONS et d'INTERETS CHIMIQUES et METALLURGIQUES (S. E. I. C. H. I. M. E.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON

SIÈGE ADMINISTRATIF: 23, RUE BALZAC, A PARIS

R. C.: Lyon 54-B 159.

Obligations 5 1/2 0/0 1956 *de* 100 *NF nominal.*

Deuxième tirage.

Les 205 obligations sorties au tirage effectué au Crédit lyonnais à Paris, le 9 octobre 1961, sont comprises entre les numéros:

23.277 à 36.458 inclus,

la différence correspondant à des titres convertis en actions.

Ces obligations sont remboursables sans frais, à 100 NF, coupon n° 7 attaché, dès le 1er janvier 1962 et ne porteront plus intérêt à partir de cette date, aux établissements désignés ci-après, dans leurs sièges, succursales et agences en France:

Au Crédit lyonnais;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
Au Crédit commercial de France;
Chez MM. Lazard frères et Ce;
Au Comptoir national d'escompte de Paris;
A la Société générale;
Au Crédit industriel et commercial;
A la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel;
A la Société marseillaise de crédit;
Chez MM. Cottet et Ce, banquiers, à Lyon;
A l'Union des mines;
A l'Union européenne industrielle et financière;
A la Banque de l'Union parisienne;
Chez MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris.

Obligations restant à rembourser dans la série sortie au premier tirage.

9.864 à 22.965 inclus (remboursement du 1er janvier 1961).

PRECISION MECANIQUE LABINAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.666.650 NF

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE DE CLICHY, SAINT-OUEN (SEINE)

R. C.: Seine n° 55-B 13930.

Obligations 6 0/0 *(ex* 4 1/2 0/0) 1946 *de* 50 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 173 obligations sorties au troisième tirage au sort du 3 octobre 1961 formant, avec les 86 titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1961. Ces obligations seront remboursables à 50 NF;

2° Des séries sorties aux tirages précédents dans lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.
153 à 306	60	1.330 à 1.543	59	2.284 à 2.521	61

PRECISION MECANIQUE LABINAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.666.650 NF

SIÈGE SOCIAL: 17, RUE DE CLICHY, SAINT-OUEN (SEINE)

R. C.: Seine n° 55-B 13930.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 *de* 100 *NF.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 129 obligations sorties au huitième tirage au sort du 3 octobre 1961 formant la totalité des titres à amortir au 1er novembre 1961;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS EXTRÊMES DES SÉRIES	ANNÉES de remboursement.	MONTANT du remboursement.
		Nouveaux francs.
503 à 643	61	100,42
782 à 857	57	100,12
1.103 à 1.216	59	100,42
1.829 à 1.978	60	100,42

Emprunt de la Guyane 5 0/0 1934 - 1935

Amortissement du 1er novembre 1961.

Les porteurs d'obligations sont informés que l'amortissement du 1er novembre 1961 étant réalisé par voie de rachats en Bourse, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles il reste des titres à rembourser.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
OBLIGATIONS DE 10 NF					
131 à 135	5/50	2.926 à 930	11/49	6.915 à 919	5/49
401 à 405	5/48	3.201 à 205	5/50	7.025 à 029	5/51
436 à 440	11/49	3.341 à 345	11/49	7.130 à 134	11/50
921 à 925	11/49	3.526 à 530	5/49	7.155 à 159	5/50
1.511 à 515	5/48	3.656 à 660	5/51	7.225 à 229	11/50
2.011 à 015	5/51	3.806 à 810	5/51	7.474	5/49
2.356 à 360	11/59	3.821 à 825	5/47	7.750 à 754	5/50
2.376 à 380	11/59	5.401 à 405	11/50	7.755 à 757	5/43
2.511 à 515	5/49	5.955 à 959	11/50	8.600 à 604	5/49
2.906 à 910	11/50	6.090 à 094	11/50	8.735 à 739	11/50
2.911 à 915	5/51	6.550 à 554	5/48	8.780 à 784	5/45

Emprunt de la Guadeloupe 5 1/2 0/0 1933

Amortissement du 1er décembre 1961.

Les porteurs d'obligations sont informés que l'amortissement du 1er décembre 1961 étant réalisé par voie de rachats en Bourse il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles il reste des titres à rembourser.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
Obligations de 10 NF			
851 à 860	12/50	4.261 à 4.270	12/47
1.061 à 1.070	6/48	4.301 à 4.310	12/50
1.371 à 1.380	6/48	4.351 à 4.360	12/48
1.471 à 1.480	12/43	4.631 à 4.634	12/49
1.681 à 1.690	12/50	4.635 à 4.640	6/50
1.831 à 1.840	12/50	5.331 à 5.340	6/51
2.261 à 2.270	12/47	5.573 à 5.580	12/48
2.281 à 2.290	12/49	6.571 à 6.580	6/50
2.621 à 2.630	6/49	7.041 à 7.044	6/49
3.181 à 3.190	12/48	7.801 à 7.810	6/50
3.521 à 3.530	6/50	8.651 à 8.660	12/50
3.541 à 3.550	6/50	9.223 à 9.230	6/48
4.191 à 4.200	12/49	9.261 et 9.262	12/48
Obligations de 50 NF			
10.730 et 10.731	6/47	11.300 et 11.301	6/49
11.060 et 11.061	6/51		

Emprunt de la Guadeloupe 5 0/0 1934-1935

Amortissement du 1er novembre 1961.

Les porteurs d'obligations sont informés que l'amortissement du 1er novembre 1961 étant réalisé par voie de rachats en Bourse, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles il reste des titres à rembourser.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
Obligations de 10 NF			
931 à 940	5/1960	12.531 à 12.540	5/1951
971 à 980	11/1959	13.351 à 13.360	5/1950
1.041 à 1.049	11/1950	14.121 à 14.130	5/1950
1.231 à 1.240	5/1949	14.651 à 14.660	11/1947
1.591 à 1.600	5/1951	14.921 à 14.930	5/1950
2.081 à 2.090	11/1949	15.321 à 15.330	5/1951
2.261 à 2.270	5/1951	15.411 à 15.420	11/1947
2.441 à 2.450	11/1949	15.491 à 15.500	11/1949
2.711 à 2.720	11/1949	15.561 à 15.570	5/1951
2.781 à 2.790	11/1959	18.303 à 18.312	11/1950
2.961 à 2.970	11/1952	18.743 à 18.752	11/1959
3.181 à 3.190	5/1951	18.793 à 18.802	5/1960
4.251 à 4.253	11/1952	18.873 à 18.882	5/1949
4.681 à 4.690	5/1951	19.043 à 19.052	5/1951
4.941 à 4.950	5/1949	19.723 à 19.732	5/1949
5.191 à 5.200	5/1948	20.213 à 20.222	5/1949
5.401 à 5.410	5/1947	20.543 à 20.552	11/1959
5.661 à 5.670	11/1949	20.893 à 20.902	5/1960
5.801 à 5.810	11/1950	21.033 à 21.042	11/1950
5.841 à 5.850	5/1950	21.213 à 21.222	5/1951
6.751 à 6.760	5/1949	21.483 à 21.492	5/1948
7.631 à 7.640	11/1959	21.763 à 21.772	11/1949
7.941 à 7.950	11/1950	22.403 à 22.412	5/1951
8.071 à 8.080	5/1951	22.493 à 22.502	5/1946
8.541 à 8.550	11/1949	22.623 à 22.632	11/1952
8.741 à 8.750	11/1959	22.693 à 22.702	11/1945
8.931 à 8.940	5/1948	22.973 à 22.982	5/1949
9.491 à 9.500	5/1950	23.763 à 23.772	11/1947
10.111 à 10.120	11/1950	23.793 à 23.802	11/1947
10.591 à 10.600	5/1950	23.873 à 23.882	11/1949
11.431 à 11.439	5/1949	23.933 à 23.942	5/1947
11.440	11/1949	24.223 à 24.232	5/1951
11.621 à 11.630	5/1949	24.573 à 24.582	5/1951
24.713 à 24.752	5/1949	30.333 à 30.342	5/1947
24.873 à 24.882	5/1947	30.796 à 30.802	5/1960
25.183 à 25.192	5/1960	31.313 à 31.322	5/1949
25.673 à 25.682	5/1951	31.633 à 31.642	11/1949
27.253 à 27.262	11/1949	31.923 à 31.932	11/1950
27.893 à 27.902	11/1959	32.159 à 32.162	5/1960
28.283 à 28.292	11/1959	32.443 à 32.452	11/1950
28.503 à 28.512	11/1945	33.053 à 33.058	5/1950
30.323 à 30.332	11/1949	33.059 à 33.062	11/1950
Obligations de 50 NF			
17.008 et 17.009	5/1960	34.448 et 34.449	5/1948
17.064 et 17.065	11/1947	34.672 et 34.673	11/1946
17.066 et 17.067	5/1950	34.782 et 34.783	11/1949
17.070 et 17.071	5/1950	34.960 et 34.961	11/1945
17.114 et 17.115	11/1959	35.104 et 35.105	5/1949
17.462 et 17.463	11/1950	35.214 et 35.215	5/1950
17.504 et 17.505	5/1948	35.418 et 35.419	11/1950
17.882 et 17.883	11/1959	35.466 et 35.467	5/1960
17.944 et 17.945	11/1959	35.512 et 35.513	5/1951
34.058 et 34.059	5/1950	35.554 et 35.555	5/1960
34.142 et 34.143	11/1952	35.826 et 35.827	5/1951
34.272 et 34.273	5/1960	35.844 et 35.845	11/1944
34.330 et 34.331	5/1960	36.038 et 36.039	5/1951
34.336 et 34.337	5/1949	36.236 et 36.237	5/1950
34.396 et 34.397	5/1949	36.306 et 36.307	11/1950

Société civile pour le Recouvrement de Rentes dues par la Compagnie du chemin de fer du Nord

Cent douzième tirage.

Amortissement au 1er janvier 1962.

Liste numérique des 390 parts sorties au tirage du 2 octobre 1961 remboursables à partir du 1er janvier 1962.

234	450	451	1.060	60.679	60.880	61.257	61.491
1.455	1.470	1.590	1.800	61.869	61.996	63.888	65.844
1.809	2.320	2.506	2.526	65.938	66.119	66.130	66.529
3.394	3.665	3.952	4.950	66.671	66.719	67.459	67.575
4.994	6.300	6.317	7.863	67.620	68.263	68.472	69.615
8.106	8.475	8.612	8.996	69.955	70.024	70.656	71.191
9.012	9.049	9.098	9.453	71.483	72.182	72.372	72.537
10.082	10.514	10.630	10.794	72.608	72.985	74.502	74.616
11.164	11.282	11.301	11.701	74.787	74.980	75.311	75.694
11.820	11.941	12.291	12.773	75.784	76.090	76.206	76.589
13.015	13.734	14.073	14.224	77.092	77.267	77.620	77.919
14.684	15.048	15.598	15.867	78.539	78.803	79.565	79.711
15.942	15.954	16.053	16.328	80.881	81.006	81.059	81.418
16.583	16.626	16.988	17.109	81.504	82.255	82.276	82.481
17.221	17.353	17.903	17.978	82.537	82.580	82.843	83.831
18.024	18.362	18.407	18.767	84.224	84.231	84.479	85.403
19.237	19.303	19.375	19.569	85.517	85.882	85.926	86.155
20.020	20.384	20.409	20.427	86.170	86.610	87.003	87.076
21.101	21.208	21.275	21.873	87.586	87.668	88.125	89.122
22.138	22.433	22.580	22.751	89.882	89.934	90.063	90.079
23.378	23.404	23.437	23.540	90.811	90.854	90.865	90.914
23.566	24.111	24.462	24.878	91.060	91.116	91.791	92.049
25.829	25.835	25.893	25.906	92.556	92.585	92.804	93.501
25.926	25.980	26.111	26.298	93.817	93.847	94.424	94.604
26.427	26.573	27.288	27.908	95.256	95.274	95.571	95.726
27.919	28.207	28.796	28.809	95.929	96.237	96.331	96.547
28.932	29.126	29.139	29.601	96.807	97.007	98.295	98.739
29.643	29.967	30.106	30.419	99.072	100.178	100.368	101.038
31.299	31.998	32.002	32.255	101.346	101.605	101.961	102.162
33.031	33.088	33.094	33.802	102.198	102.323	102.402	102.579
34.742	34.768	34.771	35.228	102.582	102.815	102.849	102.939
35.229	35.939	35.982	36.302	103.077	103.111	104.188	105.015
36.709	36.912	37.114	37.333	105.397	105.431	105.463	105.587
37.754	38.350	38.497	38.826	105.758	105.849	105.961	106.146
38.934	39.244	39.514	40.109	106.300	106.631	106.720	106.744
40.389	40.459	40.476	40.871	106.770	107.766	107.876	107.896
41.005	41.389	41.507	42.030	108.232	108.309	108.341	108.810
42.185	42.324	42.507	42.518	108.837	109.434	109.551	109.759
42.683	43.973	44.364	44.571	110.307	110.424	110.699	110.770
45.745	45.857	45.903	45.944	110.806	111.361	111.568	111.586
46.770	46.865	47.549	47.684	112.308	112.738	113.359	113.779
47.977	48.972	49.218	49.401	113.978	114.372	114.451	114.592
49.892	50.542	50.694	50.787	115.328	115.627	115.893	116.666
50.848	51.084	51.682	53.728	116.897	117.069	117.158	117.407
54.661	54.895	55.069	55.114	117.420	117.465	117.528	117.622
55.705	55.859	56.222	56.432	118.081	118.396	118.627	118.903
56.472	56.807	56.920	57.975	119.029	119.242	120.380	120.535
58.034	58.220	58.566	58.680	121.288	121.568	121.690	121.948
58.715	59.207	59.672	60.542	122.057	122.363		

Etablissements LASSALLE

(Ancienne Maison THUILLIER-LASSALLE.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 720.000 NOUVEAUX FRANCS

65, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 9624.

Liste des 300 bons 6 0/0 1957 indexés sortis au cinquième tirage au sort du 29 septembre 1961 et remboursables le 1er janvier 1962.

7 à 11 — 50 à 54 — 164 à 168 — 233 et 234 — 240 à 242 — 279 à 283 — 365 à 369 — 485 — 491 à 494 — 533 à 536 — 542 — 567 à 571 — 586 — 592 à 595 — 637 à 641 — 642 à 646 — 673 à 677 — 728 à 730 — 741 et 742 — 771 à 775 — 782 à 786 — 787 à 791 — 835 à 839 — 1.125 à 1.129 — 1.241 à 1.245 — 1.419 à 1.423 — 1.448 — 1.454 à 1.457 — 1.780 à 1.784 — 1.806 à 1.810 — 1.818 à 1.822 — 1.865 à 1.869 — 1.971 — 1.982 — 2.001 à 2.007 — 2.013 — 2.107 à 2.111 — 2.120 à 2.124 — 2.143 — 2.149 à 2.152 — 2.217 à 2.221 — 2.399 à 2.403 — 2.633 à 2.637 — 2.647 à 2.650 — 2.656 à 2.663 — 2.679 à 2.681 — 2.688 et 2.689 — 2.710 à 2.716 — 2.727 — 2.836 à 2.840 — 2.887 à 2.891 — 2.919 à 2.923 — 3.018 à 3.022 — 3.089 à 3.098 — 3.141 à 3.145 — 3.191 à 3.195 — 3.205 à 3.209 — 3.297 à 3.301 — 3.355 — 3.361 à 3.364 — 3.519 à 3.523 — 3.667 à 3.671 — 3.761 à 3.765 — 3.888 à 3.892 — 3.942 à 3.946 — 4.007 à 4.016 — 4.088 à 4.092 — 4.402 à 4.406 — 4.450 à 4.454.

ETABLISSEMENTS POLIET ET CHAUSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 47.200.000 NOUVEAUX FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 125, QUAI DE VALMY, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 56-B 3042.

Obligations 6 0/0 novembre 1955 de 100 NF nominal.

Echéance du 15 novembre 1961.

Sixième tirage effectué le 25 septembre 1961 pour amortissement de 4.389 obligations.

La liste ci-dessous comprend:

a) En caractères gras, la série sortie au sixième tirage;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.607 à 10.181	1960	40.098 à 43.611	1957
10.182 à 14.108	1959	73.931 à 77.254	1956
14.109 à 17.685	1960	**80.838 à 85.226**	**1961**
28.420 à 32.134	1958		

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du sixième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1956 (1er tirage), coupon n° 2, 15 novembre 1957.
Remboursement 1957 (2e tirage), coupon n° 3, 15 novembre 1958.
Remboursement 1958 (3e tirage), coupon n° 4, 15 novembre 1959
Remboursement 1959 (4e tirage), coupon n° 5, 15 novembre 1960.
Remboursement 1960 (5e tirage), coupon n° 6, 15 novembre 1961.
Remboursement 1961 (6e tirage), coupon n° 7, 15 novembre 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 105 NF dans tous les sièges, succursales ou agences:

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e),
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
De la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e);
Du Crédit industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, Nantes (Loire-Atlantique);
De l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, Paris (2e);
De la Banque R. Varin-Bernier et Ce, 102, boulevard Haussmann, Paris (8e).

SOCIETE LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 103.875.000 NF

SIÈGE SOCIAL: **45**, RUE CORTAMBERT, PARIS (16e)

R. C.: Seine n° 54-B 6255.

Obligations **3 3/4 0/0 1945** *de* **100** *NF.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 25 septembre 1961 et remboursables à partir du 1er novembre 1961 à 100 NF;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
611 à 620	60	16.151 à 16.160	60
1.481 à 1.490	60	16.701 à 16.710	59
1.831 à 1.840	59	17.471 à 17.480	61
2.271 à 2.280	60	17.961 à 17.970	59
3.721 à 3.730	61	18.101 à 18.110	61
4.821 à 4.830	61	18.341 à 18.350	60
4.861 à 4.870	61	18.381 à 18.390	61
5.161 à 5.170	61	19.361 à 19.370	61
5.341 à 5.350	60	20.101 à 20.110	59
5.421 à 5.430	61	20.381 à 20.390	61
5.621 à 5.630	60	20.901 à 20.910	61
5.751 à 5.760	61	20.951 à 20.960	60
7.111 à 7.120	61	20.971 à 20.980	61
7.141 à 7.150	59	21.301 à 21.310	61
7.171 à 7.180	60	22.251 à 22.260	61
7.371 à 7.380	59	22.481 à 22.490	61
7.791 à 7.800	60	22.851 à 22.860	61
7.861 à 7.870	61	22.951 à 22.960	59
7.911 à 7.920	60	23.101 à 23.110	59
8.121 à 8.129	60	23.351 à 23.360	61
10.151 à 10.160	60	23.611 à 23.620	61
10.751 à 10.760	61	23.711 à 23.720	61
11.101 à 11.110	61	23.981 à 23.986	59
11.201 à 11.210	61	24.031 à 24.040	59
11.361 à 11.370	61	24.121 à 24.130	59
11.431 à 11.440	61	24.201 à 24.210	61
11.701 à 11.710	61	24.211 à 24.220	59
11.821 à 11.830	60	24.351 à 24.360	60
11.861 à 11.870	61	24.551 à 24.560	61
12.011 à 12.020	60	24.741 à 24.750	61
12.291 à 12.300	61	24.961 à 24.970	60
12.361 à 12.370	59	25.211 à 25.220	61
12.511 à 12.520	59	25.231 à 25.240	61
12.941 à 12.950	61	25.591 à 25.600	61
13.131 à 13.140	60	25.631 à 25.640	61
13.471 à 13.480	61	25.851 à 25.860	61
13.751 à 13.760	60	26.061 à 26.070	60
14.261 à 14.270	59	26.071 à 26.080	60
14.281 à 14.290	59	26.181 à 26.190	59
14.401 à 14.410	60	26.351 à 26.360	61
15.071 à 15.080	61	26.371 à 26.380	60
15.151 à 15.160	61	26.421 à 26.430	61
15.391 à 15.400	60	28.071 à 28.080	60
15.501 à 15.510	61	28.201 à 28.210	60
15.791 à 15.800	59	28.391 à 28.400	61

SOCIETE D'ELECTRICITE MORS

Obligations 6 0/0 (ex 5 1/2 0/0) 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1961: page 9181, 1re colonne, au lieu de: « 1 à 180 », lire: « 1 à 31 et 49 à 180 » (remboursement du 1er novembre 1961).

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Mas (Serge), né le 28 novembre 1939 à Albi (Tarn), demeurant 27, Grande-Rue, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rozenberg.

Mlle Mohamed Ben Lahcène (Jeannine-Renée), née le 28 août 1924 à Gennevilliers (Seine), demeurant à Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise), « Coiffure », Les Marronniers, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Darcey, ou Lassere, ou Lacère.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demandes de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures sur des surfaces susceptibles d'être libérées.

Par pétition du 13 juillet 1961, la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (Sirep) a sollicité la prolongation pour une durée de cinq ans de la validité du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Gréoux-les-Bains » qui lui a été accordé par décret du 26 novembre 1956, après enquête publique ouverte du 26 mars au 25 avril 1956.

En application de l'article 10 du code minier, la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (Sirep) a fait connaître les surfaces sur lesquelles elle demande la prolongation du permis antérieurement accordé.

Le présent avis, établi en exécution des prescriptions de l'article 16 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié, fait connaître les surfaces susceptibles d'être libérées le 29 novembre 1961.

Elles comprennent, à l'intérieur du périmètre initial du permis accordé par décret du 26 novembre 1956 susvisé, toutes les surfaces extérieures au périmètre dont les sommets sont définis comme suit :

A	3,88 gr E	48,645 gr N	E	3,963 gr E	48,627 gr N
B	3,88 gr E	48,59 gr N	F	3,963 gr E	48,64 gr N
C	4,008 gr E	48,59 gr N	G	3,93 gr E	48,64 gr N
D	4,008 gr E	48,627 gr N	H	3,93 gr E	48,645 gr N

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié, des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant exclusivement sur tout ou partie du périmètre ci-dessus défini pourront être déposées du 19 octobre au 18 novembre 1961 inclus.

Les demandes devront être constituées dans les formes prévues aux articles 2 et 3 du décret du 27 août 1955 précité.

Elles seront déposées dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie, direction des mines, 1er bureau, 97, rue de Grenelle, Paris (7e) ;

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e) ;

Une copie au préfet du (ou de chaque) département sur lequel porte la demande ;

Une copie au chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille.

Il est rappelé que seules pourront être considérées comme recevables, au regard de la procédure définie à l'article 16 du décret du 27 août 1955 susvisé, les demandes régulièrement déposées avant le 19 novembre 1961.

Il est précisé, d'autre part, que les droits et obligations de la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (Sirep) sur la totalité de la surface du « Permis de Gréoux-les-Bains » subsistent intégralement jusqu'au 29 novembre 1961.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

18 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Centre Gaudissart.** But : hébergement et reclassement d'hommes et de femmes sans ressources ainsi que l'hébergement de familles complètes provisoirement sans toit. Siège social : 12, rue Gaudissart, à Amiens.

18 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale des anciens et futurs soldats.** But : aider nos soldats amicalistes par l'envoi de mandats. Siège social : café Williatre, 66, rue Lamartine, Mazingarbe (Pas-de-Calais).

18 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Kart-Club du Hamel.** But : introduire et promouvoir en France les compétitions entre véhicules dits « kart » ; acquérir tous biens mobiliers et immobiliers servant à la réalisation des projets du club. Siège social : Cri-Clau-Bar, Contoire-Hamel (Somme).

18 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Comité des fêtes de Lanrivoaré.** But : organisation de fêtes dans la commune de Lanrivoaré. Siège social : mairie de Lanrivoaré (Finistère).

18 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Société de chasse de Vacquerie.** But : grouper les propriétaires et habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis, en vue du développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur le territoire ; l'association possédera le droit de chasse soit par apports des sociétaires, soit par cessions ou locations. Siège social : mairie de Vacquerie.

19 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association pour la défense des intérêts des personnes expropriées à Bois-d'Arcy par l'établissement de la déviation du C. D. 134.** But : défense des intérêts de ses adhérents. Siège social : 22, rue Baudin, à Bois-d'Arcy.

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des propriétaires chasseurs de Béalcourt.** But : chasse en commun. Siège social : mairie de Béalcourt.

23 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Association pour l'amélioration de l'hygiène et l'aménagement de fumières et fosses à purin.** But : amélioration de l'hygiène et aménagement de fumières et fosses à purin. Siège social : mairie d'Ouhans (Doubs).

25 septembre 1961. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Vélo-Club beaumontois.** But : pratique du sport cycliste et organisation de réunions et courses cyclistes. Siège social : café de la Mairie, 38, rue Saint-Martin, Beaumont-en-Artois.

26 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Entente sportive yerroise.** But : développer la pratique du sport, notamment du basket-ball, du volley-ball et du hand-ball. Siège social : mairie d'Yerres (Seine-et-Oise).

26 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Coopérative scolaire de l'école mixte de Valée.** But : former et développer l'esprit d'entraide et de solidarité, faire aimer l'école, entretenir et améliorer bibliothèque, musée scolaire, etc., organiser fêtes scolaires et sportives, voyages d'études et excursions. Siège social : école mixte de Valée (Constantine).

28 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Lions-Club de Doullens.** But : lien d'amitié et de solidarité, don à des œuvres philanthropiques. Siège social : 23, rue d'Arras, Doullens.

28 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association Sports et Loisirs.** But : favoriser les œuvres d'éducation populaire par des séances récréatives et sports divers. Siège social : mairie de Chambry (Seine-et-Marne).

30 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **La Pétanque pontoise.** But : développer chez les jeunes gens le goût des sports et en particulier celui du jeu de pétanque. Siège social : café-tabac Au Petit Chasseur, 2, avenue Jean-Jaurès, à Pont-Sainte-Marie.

30 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Judo-Club de Gérardmer.** But : enseignement et pratique du judo, jiu-jitsu, aiki-do. Siège social : immeuble Jacquot, avenue du 19-Novembre, à Gérardmer (Vosges).

3 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Amicale laïque de Pontaix.** But : diffuser la pensée laïque et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école primaire publique de Pontaix (Drôme).

4 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire-sur-Loire. **Association Club nautique de Saint-Gildas.** But : encouragement et expansion du sport nautique et de toutes activités sportives s'y rapportant, et, à cet effet, l'organisation et l'amélioration de l'abri de la Pointe de Saint-Gildas à Préfailles. Siège social : mairie de Préfailles (Loire-Atlantique).

4 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comité social du personnel de l'hôpital psychiatrique de Pau.** But : aide matérielle et morale au personnel de l'hôpital psychiatrique. Siège social : hôpital psychiatrique, Pau.

4 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale laïque de Firminy-Vert.** But : vérité, solidarité, justice et paix. Siège social : chez M. Jean Lacroix, place du Marché, Firminy.

6 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale des chasseurs de Saint-Barthélémy.** But: répression du braconnage, organisation de la chasse sur le territoire de ladite commune, repeuplement en gibier des terres louées à ladite société. Siège social: mairie de Saint-Barthélémy (Morbihan).

6 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Cinéastes amateurs avignonnais.** But encourager le développement de la technique et de l'art cinématographique dans l'amateurisme. Siège social: 13, boulevard de la Liberté, Avignon.

6 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association paroissiale de Belleville.** But: participation à l'extension de la paroisse de Belleville et l'édification de tous immeubles nécessaires. Siège social: 7, place de l'Eglise, à Belleville (Rhône).

6 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Groupement régional des centres d'information et de vulgarisation agricole et ménager agricole de la vallée du Dropt.** But: promouvoir et coordonner les initiatives visant à la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs. Siège social: centre d'enseignement postscolaire de Eymet (Dordogne).

6 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement des actionnaires et copropriétaires de la résidence Dupleix.** But: défense des intérêts de ses membres en tant que titulaires de promesses de vente des actions de la société A. F. I. N. A., 6, place de la Madeleine, à Paris, de ses actionnaires, souscripteurs futurs et copropriétaires de l'immeuble. Siège social: 34 à 42, boulevard de Grenelle, Paris.

6 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de police. **New York University Law Association in France, Association française des anciens élèves de l'institut de droit comparé de l'université de New York.** But: promouvoir les études juridiques comparatives et la solidarité entre juristes exerçant une activité sur le plan du droit international et comparé et favoriser ainsi les rapprochements internationaux. Siège social: 28, rue Saint-Guillaume, Paris.

9 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des amis de M. Maurice Viollette.** But: perpétuer le souvenir de M. Maurice Viollette; rappeler aux générations nouvelles sa vie et ses enseignements; ériger un monument commémoratif à Dreux. Siège social: mairie de Dreux (Eure-et-Loir).

9 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Comité des fêtes de bienfaisance.** But: organisation des fêtes. Siège social: café Storai, Villardonnel.

10 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Fédération spéléologique du Gard.** But: regrouper les spéléologues du Gard et les représenter auprès des organismes officiels. Siège social: muséum d'histoire naturelle, boulevard de l'Amiral-Courbet, à Nîmes.

10 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Foyer culturel de Mascarville.** But: faire connaître et défendre l'idéal laïque, établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique de Mascarville.

10 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Ponts et chaussées du Jura, amicale d'entraide pour dommages aux véhicules.** But: créer entre certains agents des ponts et chaussées une caisse d'entraide en vue de la réparation des dommages matériels subis par leurs voitures. Siège social: ponts et chaussées, 4, rue du Curé-Marion, Lons-le-Saunier.

10 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union des propriétaires et chasseurs de Mérenvielle.** But: défense des intérêts cynégétiques, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Mérenvielle.

11 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Cercle hippique du Lavedan.** But: faire renaître dans le milieu urbain d'Argelès le goût de l'équitation, former des cavaliers, organiser des compétitions, s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval. Siège social: propriété de M. Cebe, quartier Lycée-Climatique, Argelès (Hautes-Pyrénées).

11 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Assemblée juridique de France.** But: grouper toutes les personnes qui sont tenues d'appliquer le droit français, en vue de l'interpréter et de l'appliquer dans un esprit essentiellement juridique, ainsi que d'échanger largement leur point de vue sur les lois en vigueur. Siège social: 4, cours Jean-Pénicaud, à Limoges.

11 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association et entraide des veuves et orphelins de guerre, section de l'Orne.** But: venir en aide moralement et matériellement aux veuves et aux veufs de guerre. Siège social: 12, rue Porte-de-la-Barre, Alençon.

12 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association générale des étudiants de Nîmes.** But: défense des intérêts corporatifs et moraux des étudiants, satisfaction des besoins culturels et matériels de ceux-ci en entreprenant toute action utile à cet effet. Siège social: 46, boulevard Victor-Hugo, Nîmes.

13 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Centre d'études techniques agricoles des maraîchers de l'Erdre.** But: recherche et étude des améliorations techniques et économiques propres aux exploitations maraîchères de la région de Saint-Joseph-de-Porterie. Siège social: chez M. Robert Guillet, Saint-Joseph-de-Porterie.

MODIFICATIONS

19 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'**Association des Français libres, section du Pas-de-Calais,** transfère son siège social du 2, rue Bayard, Lens, au 66, avenue Alfred-Maës, Lens (Pas-de-Calais).

19 septembre 1961. Déclaration à la préfecture du Var. L'association **Les Boulomanes carçois** transfère son siège social du bar-restaurant de l'Avenir, à Carces, au bar-tabacs Aléna, rue du Maréchal-Foch, à Carces.

21 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Amicale des anciens élèves de l'école de céramique change son titre, qui devient: **Amicale des anciens élèves de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres.** Siège social: Sèvres.

22 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité des fêtes du quartier du Centre de Champigny change son titre, qui devient: **Comité des fêtes de Champigny,** et transfère son siège social du 30, rue Pierre-Loti, Champigny-sur-Marne, à la mairie de Champigny-sur-Marne.

25 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Promotion du négoce des matériaux de bâtiment (Promat)** transfère son siège social du 2, rue Lord-Byron, Paris, au 16, rue d'Athènes, Paris, à compter du 1er octobre 1961.

26 septembre 1961. Déclaration à la préfecture du Cher. La **Société de chasse La Bécasse** transfère son siège social des Semelis, à Jars, à la mairie du Noyer.

27 septembre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'association Hirondelle Sporting-Club change son titre, qui devient: **Club omnisport Manufrance.** Siège social: café Bony, 110, cours Fauriel, Saint-Etienne.

27 septembre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'association Cercle de Yachting à voile de la Bresle change son titre, qui devient: **Yachting-Club de la Bresle.** Siège social: chambre de commerce du Tréport (Seine-Maritime).

4 octobre 1961. Déclaration à la préfecture du Lot. Le **Comité d'expansion économique du Lot** transfère son siège social de la préfecture du Lot à la chambre de commerce et de l'industrie du Lot, quai Cavaignac, Cahors.

10 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **La Beaunoise** transfère son siège social de chez M. Philip (Jean), « Les Joberts », Beaune-d'Allier, à la mairie de Beaune-d'Allier (Allier).

10 octobre 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. Le **Comité des fêtes de Nantes** transfère son siège social du 47, chaussée de la Madeleine, Nantes, au 2, rue Didier-Sevestre, Nantes.

11 octobre 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. L'Association sportive de l'école primaire supérieure de Vichy change son titre, qui devient: **Association sportive scolaire Jules-Ferry de Vichy.** Siège social: 14, place de l'Hôtel-de-Ville, Vichy (Allier).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.